

Pascal Rocha da Silva

La population chinoise en Suisse dans l'ère de la globalisation

中 在
国 瑞
人 士

Mémoire de Maîtrise en Démographie économique et sociale
sous la direction des Prof. Michel Oris, Philippe Wanner et Rosita Fibbi

Introduction et méthodologie	4
I. - Introduction	4
II. - Méthodologie	6
1. La population chinoise en Suisse entre deux politiques migratoires	10
I. - 1980-2002 : Une période de croissance démographique quasi ininterrompue	10
A. 1980-1986 : La « démocratisation » de l'émigration de Chine	10
B. 1987-1995 : Tienanmen et la dépolitisation progressive de la question migratoire	14
C. 1995-2001 : Le boom des écoles privées	16
II. - 2002 - présent : Turbulences et incertitude quant au futur	18
A. Perspective des étudiants chinois.....	18
B. La réaction tardive des écoles privées.....	22
C. Perspective du gouvernement chinois.....	27
D. Perspectives fédérales vis-à-vis de l'immigration chinoise	28
E. Situation cantonale.....	33
III. - Géographie de la population chinoise en Suisse	34
A. Situation d'ensemble.....	34
B. Situation au niveau cantonal.....	36
C. Situation dans les principales villes helvétiques	39
IV. - Conclusion	41
2. Dynamiques et structures d'une population neuve	44
I. - Quel est le moteur de la croissance démographique ?	44
II. - Durée de résidence	49
III. - Evolution de la structure par âge de 1980 à 2005	53
IV. - Une minorité féminine	55
V. - Profil socioprofessionnel de la minorité	59
A. Formations en cours et achevée selon l'âge.....	59
B. Actifs et inactifs	61
C. Statut sur le marché de l'emploi.....	62
D. Secteur d'activité.....	63
E. Catégorie socioprofessionnelle	65
VI. - Intégration	65
A. Le mariage	66
B. Les naturalisations	69
C. Type de permis	71
VII. - Les réfugiés « chinois » en Suisse	73
VIII. - Conclusions	74
3. Les différentes populations chinoises de Suisses	78

I. - Peut-on parler d'une communauté chinoise en Suisse ? Le cas de Genève	79
II. - Les liens avec la Mère Patrie	85
III. - Les clandestins : cette population transparente.....	87
Conclusion	90
Annexes.....	93
I. - Figures et cartes	93
II. - Tableaux de données brutes.....	104
Bibliographie.....	120
- Ouvrages	120
- Articles.....	120
- Autres	123

Introduction et méthodologie

I. - Introduction

La diaspora chinoise a une existence qui remonte à plusieurs siècles et elle domine toutes les autres tant en terme de taille démographique qu'économique¹. A partir du 17^{ème} siècle déjà, les Chinois sont plusieurs milliers à être installés un peu partout dans les îles du pourtour de la Mer de Chine Méridionale. Mais il faut attendre le siècle particulièrement troublé du 19^{ème} pour que les effectifs prennent leur envol². Les flux migratoires en direction de l'Europe sont plus tardifs et ne deviennent significatifs qu'au cours du 20^{ème} siècle. La France fut probablement l'une des premières destinations « chinoise » du Vieux Continent lorsque, au cours de la Première Guerre Mondiale, Paris recrute 140'000 Chinois pour faire face à la pénurie de main d'œuvre occasionnée par la mobilisation des hommes³. Quant à la Suisse, elle abrite de nombreux étrangers depuis le 18^{ème} déjà. Lorsque le Premier Conflit Mondial débute, la population étrangère se monte à près de 15%, soit un niveau particulièrement élevé⁴. Cependant, les étrangers sur sol helvétique ont longtemps été avant tout des européens. D'autre part, la Suisse est un pays neutre et sans passé colonial, ce qui contraste justement avec le cas français⁵. Finalement, la Chine est restée fermée quasi hermétiquement entre 1957 et 1977. C'est pourquoi le nombre de résidents de Chine (Populaire après 1949) en Suisse ne devient significatif qu'à partir du début de la décennie 1980.

Cela explique probablement pourquoi, bien que les études se penchant sur la diaspora chinoise soient nombreuses et touchent à tous les domaines : tant économique, que sociologique ou historique, aucune ne s'est encore consacrée à la minorité chinoise de Suisse. Pourtant les ressortissants de Chine Populaire sont actuellement au nombre de 7000 à résider dans notre pays. Le chiffre est multiplié par un facteur de trois lorsque l'on considère les personnes ethniquement chinoises.

Le présent travail se propose de combler ce manque. Il est original en ce qu'il aborde ce pan de diaspora au moyen d'une problématique démographique et combine les sources statistiques et orales. Ce mémoire est divisé en trois chapitres, qui s'emboîtent et sont

¹ Cf. Shenkar O., 2006, *The Chinese century : The rising Chinese economy and its impact on the global economy, the balance of power, and your job*, Wharton school publishing, Indianapolis, p. 1 & passim

² Cf. Ma Mung E., 2000, *La diaspora chinoise : géographie d'une migration*, Géophrys, Paris, p. 15 & 16

³ Cf. Guerassimoff C., 2003, *The new Chinese migrants in France*, International migration, OIM, Genève, vol. 41, n° 3, p. 135

⁴ Cf. Vuilleumier M., 2007, Dictionnaire historique de la Suisse, *Etrangers : Les effectifs avant 1914*, Berne, Cf. <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10384-1-2.php>

⁵ Ce point sera approfondi dans le dernier chapitre.

structurés selon la même question d'arrière fond : les Chinois de Suisse sont-ils plus proches des autres diasporas de part et d'autre de l'Europe où ressemblent-ils davantage aux autres minorités ethniques helvétiques ? En d'autres termes, est-ce le contexte national où le bagage socioculturel qui imprime sa marque le plus distinctement ? La réponse est, on s'en doute, complexe car nuancée.

Le premier chapitre se penche sur les caractéristiques temporelles et spatiales de la dynamique migratoire au cours du dernier quart de siècle et les éclairent en les liant aux différents facteurs et acteurs modulant ces flux. Il s'intéresse notamment à la situation et aux intérêts des quatre principaux acteurs de la migration, à savoir : les états suisse et chinois, les étudiants et le secteur des écoles privées. Une fois le cadre général posé, le second chapitre peut dès lors s'écarter des politiques et des flux proprement dit, pour s'attacher à l'analyse des caractéristiques de la minorité chinoise de Suisse. Il s'agit, entre autres, de pondérer les composantes de la croissance démographique. Dans un second temps, les structures par âge et par genre des chinois seront étudiées. Nous verrons ainsi que la féminisation a été particulièrement rapide par rapport à d'autres parties de la diaspora du continent européen. Le tableau est complété par une analyse socioprofessionnelle de la minorité, qui mettra en lumière son caractère bipolaire. Les questions d'intégration, qui sont influencées par les facteurs pré-cités, notamment par les caractéristiques socioprofessionnelles, seront abordés en fin de chapitre.

Les deux premières parties du travail reposant principalement sur des bases de données, le chapitre final se propose de prolonger la réflexion en s'appuyant plus généreusement sur des sources orales. Il vise en particulier l'étude de trois questions distinctes. La première consiste à savoir si la principale concentration de Chinois (au sens large) du pays (Genève) renferme les ingrédients nécessaires à l'émergence d'une communauté, voire d'un *chinatown*. Puis la question suivante sera posée : les Chinois de Suisse maintiennent-ils suffisamment de liens avec la terre de leurs origines pour constituer une diaspora ? Comme c'est le cas, ce constat amène une seconde question. En cette ère de montée en puissance généralisée du sous-continent chinois, ces liens ne vont-ils pas évoluer, à terme, vers un retour au pays ? Finalement le regard sera porté sur les clandestins afin de mieux comprendre la précarité de leurs situations et leurs stratégies migratoires. Cette problématique est intéressante d'une part parce que les bases de données sont évidemment muettes à cet égard. Mais aussi en raison du fait que près d'un Chinois sur sept est clandestin, soit une proportion conséquente.

II. - Méthodologie

Cette étude se base sur plusieurs sources de nature très différentes et combine le quantitatif et le qualitatif. Chaque méthode comporte bien entendu des avantages et des faiblesses, c'est pourquoi associer les deux peut créer une synergie et ainsi enrichir l'analyse. Les bases de données sont précieuses en ce qu'elles permettent une vue exhaustive et précise d'un phénomène. Mais la personne moyenne n'existe pas et, par ailleurs, l'interprétation des tableaux générés n'est pas toujours aisée. Ainsi, interroger des personnes permet parfois, par le biais d'une meilleure compréhension des situations et des motivations, de fournir davantage de précisions dans le décodage des chiffres.

Au niveau quantitatif, j'ai eu accès aux données du Registre Central des Etrangers (RCE) pour la période 1980-2005 ainsi qu'au Recensement Fédéral de la Population de l'année 2000 (RFP). Ces données, bien que riches, comportent un certain nombre de limites et de biais qu'il convient de passer sommairement en revue. Tout d'abord, elles ne concernent que les Chinois citoyens de République Populaire de Chine. En conséquence, les Hongkongais ainsi que les habitants de Macao ne sont inclus qu'à partir de l'année 2001⁶ tandis que les Taiwanais et le reste de la diaspora sont exclus durant toute la période. L'arrivée des citoyens de Hong Kong (et dans de rares cas, de Macao⁷) risque d'introduire un biais car ceux-ci présentent un profil à beaucoup d'égards distinct des Chinois continentaux. Il deviendra par conséquent parfois nécessaire de compenser l'insertion des personnes originaires de la Cité, afin de produire une figure qui permette l'observation jusqu'en 2005 de tendances propres aux Chinois du reste du pays.

De plus, les membres du corps diplomatique et les requérants d'asile sont aussi exclus car des registres spécifiques existent. Cela n'est pas problématique car les diplomates et les demandeurs d'asile en Suisse constituent à nouveau des populations aux caractéristiques spécifiques et diamétralement opposées à celles des Chinois inclus dans le RCE. Que ce soit de part leurs stratégies migratoires ou encore s'agissant des dynamiques des flux, car les politiques d'attribution de visa pour diplomates ou demandeurs d'asile sont spécifiques. Toutefois, comme j'ai à disposition les effectifs des demandeurs d'asile en provenance de RPC et que la Suisse a un lien ancien et tout à fait particulier avec la Région Autonome du Tibet (西藏), je vais brièvement traiter cette question.

⁶ Bien que Hong Kong ait effectivement été rétrocédé en 1997 et Macao en 1999.

⁷ Une proportion significative de citoyens de Macao ont adopté la nationalité portugaise, mais ils sont aussi considérés comme des ressortissants chinois bien que la double nationalité soit rejetée par la Chine. La question est complexe. Pour de plus amples détails, cf. JIANG Z., 1993, *Basic Law of the Macao Special Administrative Region of the People's Republic of China*, Beijing, cf. <http://www.umac.mo/basiclaw/english/main.html>

Le RCE inclut par contre les Chinois frontaliers⁸, dont l'effectif se monte de 3 à 17 par année⁹. Ces cas sont concentrés principalement dans la périphérie genevoise. Comme j'ai personnellement connaissance de 6 d'entre eux, je puis affirmer avec certitude que ce sont dans leur grande majorité des Chinoises ayant suivi leur cursus académique en Suisse avant de se marier avec un frontalier¹⁰. La résidence en France n'est autre qu'une conséquence du mariage avec une personne disposant déjà d'une résidence pouvant accueillir un couple¹¹. Ces personnes sont socialement et professionnellement actives en Suisse. Bien qu'elles ne représentent que 2‰ de la population chinoise du pays, les éliminer aurait pu introduire un nouveau biais (cette population est en effet particulière et homogène : avant tout féminine, jeune et mariée). C'est pourquoi j'ai fait le choix de les conserver. En conséquence, le terme de « Chinois » sera utilisé comme signifiant par défaut, les personnes ressortissantes de République Populaire de Chine possédant un passeport standard et résidant ou travaillant en Suisse, à moins que je ne le mentionne expressément. De même, le terme de « Suisse » sera étendu pour signifier tous les résidents permanents du pays, sans distinction de nationalité.

Une seconde limite au Registre Central des Etrangers concerne la période 1980-1998, pour laquelle je ne dispose malheureusement que de données très partielles. A titre d'illustration, même la variable du genre est manquante. Seuls le lieu et l'année de naissance ainsi que la date d'entrée sur le territoire helvétique et la nationalité sont disponibles. D'autre part, les années 1999 et 2006 sont indisponibles.

J'aurais voulu procéder à des analyses longitudinales, notamment de survie, mais cela s'avère manifestement difficile. En effet, déterminer et pondérer les facteurs causaux requiert un nombre de variables conséquent. Dans certains cas, j'ai surmonté cet obstacle en procédant par proxy, c'est à dire en utilisant des variables existantes comme « témoin » d'autres, indisponibles. Par contre, des analyses de type régressions nécessitent un nombre d'événements trop important pour être utilisées dans cette étude.¹²

Une autre limite tient aux fait que les données du recensement, bien que plus riches, soient datées de sept ans. Cela constitue un biais sérieux en l'espèce, car la population chinoise est d'immigration particulièrement récente. Moins d'un Chinois sur cinq vivant actuellement sur le territoire était déjà résident en fin 2000¹³. Par conséquent, une analyse

⁸ C'est à dire les Chinois résidant à l'étranger mais travaillant en Suisse.

⁹ On en compte : 3 en 2000, 6 en 2001, 6 en 2002, 11 en 2003, 11 en 2004 et 17 en 2005.

¹⁰ Ainsi en 2005 il y a 17 cas, dont 16 concernent des femmes. Parmi celles-ci, 13 sont mariées.

¹¹ Ce qui n'est évidemment pas le cas des résidences d'étudiants.

¹² Par exemple, la naturalisation ne concerne que 150 personnes par an environ. Rien qu'en classant cette population par sexe, classe d'âge et durée de résidence en Suisse, on formerait des groupes de moins de cinq personnes. Bien trop peu pour espérer être statistiquement significatif.

¹³ Parmi les personnes de nationalité chinoise présentes en 2005, seul 28% d'entre-elles étaient déjà présentes en fin 2000. En 2007, cette proportion est bien entendu encore plus faible, et se situe probablement à 15-20 %. En effet, en considérant non pas l'année 2000 mais 1999 ou 1998, le

basée sur le dernier recensement étudie un groupe de population, les ressortissants chinois de Suisse en 2000, qui n'existe presque plus actuellement en tant que tel. La majorité de ce groupe est rentrée en Chine (60%) tandis qu'un millier s'est naturalisé (20%)¹⁴. C'est pourquoi les analyses issues du RFP seront complétées et surtout mises à jour par des informations issues d'entretiens.

Finalement, il n'est pas certain que le RCE et le RFP couvrent fidèlement tous les Chinois résidents légalement sur le territoire helvétique. En effet, nombreux sont les étudiants qui logent dans l'établissement et qui n'y restent que quelques mois. Il est difficile d'estimer dans quelle mesure ces deux bases de données permettent de garder la trace de chaque Chinois en formation. Un moyen de vérifier cela consiste à confronter le Registre et le Recensement, sur l'année 2000 (fig. 1). Ce faisant, l'on remarque que les courbes sont très proches aux jeunes âges adultes (18-25 ans)¹⁵. L'absence de contradiction et de croisement inexplicable signifie que les étudiants sont bien couverts par les deux bases de données. La différence aux âges après 25 ans est normale car elle signale que le RFP prend en compte les diplomates ainsi que les réfugiés¹⁶.

Les données comportent d'autres types de biais plus localisés, généralement ayant trait à l'importance des données manquantes ou improbables. Ceux-ci seront présentés au cas par cas, puis leur importance sera estimée et ils seront alors éventuellement traités.

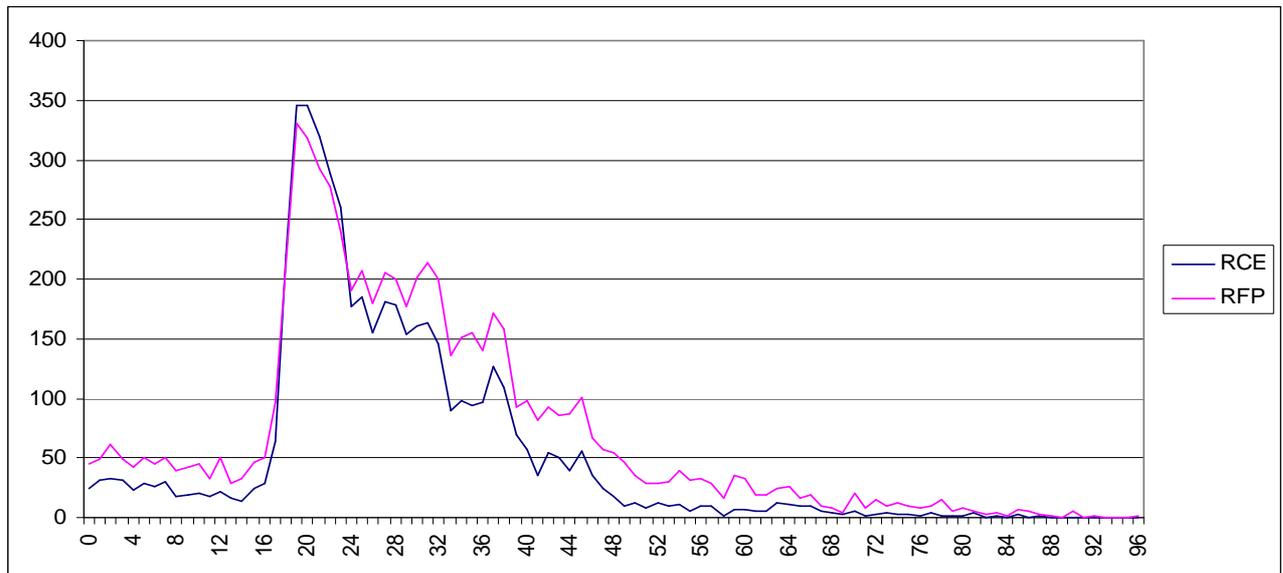
pourcentage de personnes déjà présentes chute à 22 puis à 18%. Il en va probablement de même en ne considérant non pas 2005 mais 2006 et 2007.

¹⁴ Entre 2001 et 2005 inclus, les personnes arrivées avant et en l'an 2000 ont comptabilisé 742 naturalisations, soit environ 150 par an. En prolongeant d'un peu moins de deux années cette tendance, on atteint la figure approximative de 1000 naturalisés.

¹⁵ La légère différence, en faveur du RCE, peut s'expliquer par le fait que le recensement date de novembre tandis que le RCE d'une année se termine en fin décembre.

¹⁶ Par contre, on remarque que le Registre sous estime à-priori le nombre de mineurs d'environ 35-40%. Ce point sera abordé dans la partie 2.1.

Figure 1 : Comparaison des pyramides des âges des Chinois de Suisse, RCE et RFP, 2000



Sources : OFS, (RCE, RFP), 2000

Au niveau du qualitatif, l'information provient de 14 entretiens semi-directifs réalisés auprès de Chinois et de personnes en contact avec la population chinoise. A ces interrogés s'ajoute l'aide de plusieurs personnes m'ayant fournit tantôt une explication à une observation me laissant perplexe, tantôt un contact fort utile. Ces personnes ont été choisies afin de tenir compte des principaux profils présents au sein des Chinois de Suisse, notamment en termes d'âge, d'origine, de sexe et de type d'éducation. Il aurait peut être été intéressant de procéder à un nombre plus important d'entretiens, mais j'ai jugé que ce chiffre était suffisant. Notamment parce que les même informations revenaient et tendaient à se confirmer, de sorte qu'elles sont devenues suffisamment fiables. En outre, les entretiens ne peuvent prétendre à la représentativité et à l'exhaustivité et tel n'est d'ailleurs pas leur but. Il s'agit avant tout d'apporter des éléments de réponses, voire des illustrations.

Finalement, l'abondante littérature traitant tant de la diaspora chinoise de part le monde et des minorités ethniques en Suisse a été exploitée afin de faire des parallèles avec les caractéristiques de la minorité chinoise de Suisse.

1. La population chinoise en Suisse entre deux politiques migratoires

La Confédération abrite une minorité chinoise dont l'existence remonte probablement aux premières décennies du siècle dernier. Toutefois, mes données ne débutent qu'en 1980, date à laquelle la nouvelle vague d'émigration vient juste de s'amorcer. Ce chapitre se penche donc sur l'évolution démographique générale de cette population au cours du dernier quart du 20^e siècle et du début du 21^e. Il contraste la situation des Chinois en Suisse avec, lorsque les chiffres disponibles le permettent, l'évolution des flux migratoires globaux de la Suisse et de la diaspora estudiantine chinoise dans son ensemble. Nous verrons que les flux dépendent de facteurs variés et parfois contradictoires et que la Suisse présente un profil particulier en ce que l'immigration chinoise est tirée par le secteur de l'éducation privée. Cette spécificité helvétique se répercute dans la répartition spatiale de la minorité chinoise, que nous aborderons au moyen de plusieurs échelles, en fin de chapitre.

L'intervalle chronologique de la partie dynamique est divisé en deux périodes inégales, car j'ai opté pour me pencher plus longuement sur les évolutions les plus contemporaines. Celles-ci permettent en effet de mieux comprendre la situation actuelle et les enjeux futurs. Qui plus est, les données sont beaucoup plus riches à partir de l'année 2000 incluse, ce qui permet une analyse plus fine. C'est d'ailleurs pourquoi la partie géographique est limitée à la période 2000-2005.

I. - 1980-2002 : Une période de croissance démographique quasi ininterrompue

L'analyse de ce quart de siècle mouvementé nécessite de procéder en trois temps, dictés par les principaux facteurs modulant les flux migratoires. La période précédant les tumultes sociaux qui mèneront à Tienanmen, constitue la première tranche. Viennent ensuite les années qui entourent les Événements, car la Politique de Pékin et de certains pays d'immigration majeurs sont influencées par la montée de l'agitation puis par les conséquences des manifestations estudiantines. Finalement, la période des « 7 glorieuses », marquée par le développement phénoménal de l'immigration dans le secteur de l'éducation privée helvétique, qui prend fin en 2001.

A. 1980-1986 : La « démocratisation » de l'émigration de Chine

Comme permet de l'observer la figure 2 ci-dessous, la population de nationalité chinoise résidente permanente ou travaillant en Suisse en 1980 est négligeable : 287 personnes. Les données disponibles ne permettent malheureusement pas de connaître la date de leur

immigration en Suisse¹⁷, mais les entretiens indiquent que ce groupe a immigré avant 1957, c'est à dire avant ou pendant la période des Cents-Fleurs¹⁸. L'intervalle 1949-1957 constitue en effet l'ultime période de relative liberté pré-dengiste, c'est à dire où il est encore possible d'émigrer et un certain nombre de personnes aisées en profitent encore pour s'enfuir. A partir de 1957 et jusqu'à la mort de Mao (1976), la Chine a été coupée des réseaux migratoires mondiaux, à l'exception des flux échangés avec le Bloc Soviétique.

La population ethniquement chinoise de Suisse en 1980 est alors majoritairement composée de Hongkongais et de Taiwanais, qui ont constitué la quasi-intégralité de l'immigration chinoise entre 1957 et 1977-1978¹⁹. Ils composent aujourd'hui, à côté des rares personnes ayant émigré de Chine Populaire avant la fin des Cents-Fleurs et encore en vie, la population que l'on pourrait qualifier d'immigration « ancienne »²⁰.

Il devient à nouveau possible d'émigrer du sous-continent chinois en 1977-1978, lorsque l'Empire du Milieu sort de la période idéologique maoïste avec la consolidation du pouvoir du réformiste et pragmatique Deng Xiaoping. Afin de favoriser le succès de l'élan des Quatre Modernisations, le Petit Timonier souhaite que la crème des universitaires aille apprendre de l'occident²¹. Dès la fin 1978, des accords de coopérations scientifiques et académiques sont signés, notamment avec les Etats-Unis²². Le contexte est celui d'une volonté de rattrapage du monde développé qui fait écho à la prise de conscience du retard accumulé dans tous les secteurs. En raison du Grand Bond en Avant (1958-1960), puis de la Révolution Culturelle (1966-1976), des pays longtemps comparables, comme la Corée du Sud, jouissent à présent d'une avance considérable, aussi bien technologique qu'économique. Or, dans cette nouvelle ère post-idéologique, la légitimité du Parti repose précisément sur sa capacité à améliorer concrètement le niveau de vie de la population. La situation est d'autant plus urgente que l'état de l'éducation supérieure en Chine, après une décennie de Révolution Culturelle empreinte d'une idéologie profondément anti-intellectuelle, est déplorable. Le constat est pire encore s'agissant des sciences sociales, dont les académiciens ont été littéralement persécutés par les gardes rouges²³. Deng est d'autant plus partisan des études

¹⁷ Il serait nécessaire pour ce faire d'avoir accès à l'intégralité du RCE pour cette période.

¹⁸ Cf. Entretiens n° 3, 7, 10.

¹⁹ Cf. Entretiens 2 & 8. Il n'y a, en 1977, que trois étudiants de Chine Populaire présents en Suisse. Cf. Le Temps, 10 mai 2006, « *Les étudiants Chinois veulent des cours de qualité* » ; *Question à Zhu Bangzao, ambassadeur de Chine en Suisse*, Genève

²⁰ Le dernier chapitre permettra de voir à quel point cette population diffère des personnes d'immigration récente.

²¹ Ce mouvement, souvent attribué à Deng Xiaoping, est en fait lancé par Zhou Enlai, en 1975, Cf. Thayer W., 2007, *Economic development in China after Mao*, San Jose State University, San Jose

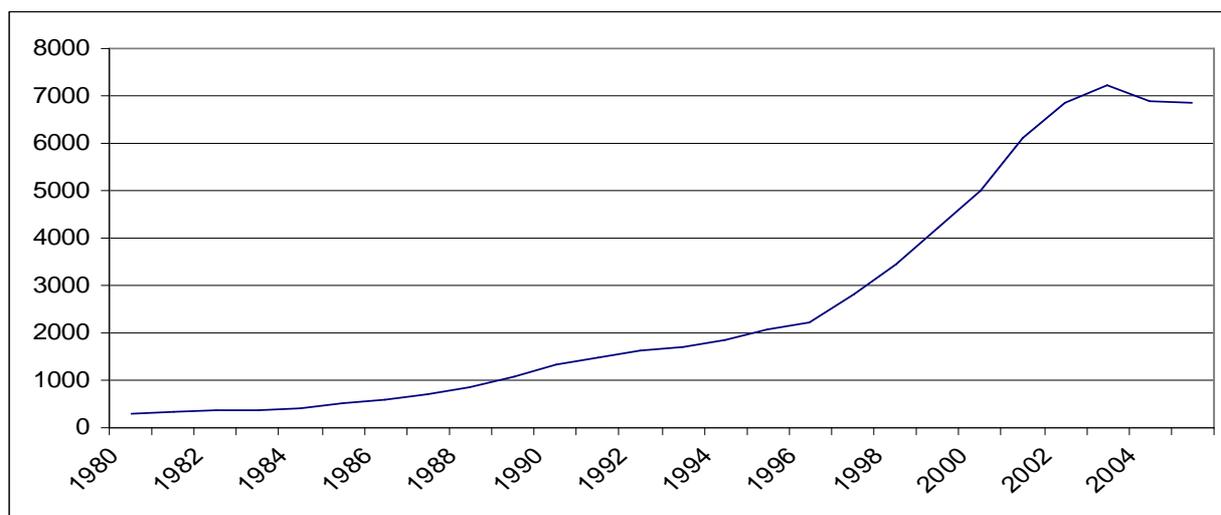
²² Cf. Gaillard A.-M. & Gaillard J., 1999, *Les enjeux des migrations scientifiques internationales : de la quête du savoir à la circulation des compétences*, L'Harmattan, Paris, p. 98

²³ Greenhalgh S. & Winckler E. A., 16 sep. 2005, *Governing China's population : from Leninist to neoliberal biopolitics*, Presse Universitaire de Standford, Palo Alto, pg. 70

à l'étranger qu'il a lui-même résidé en France entre 1920 et 1925, pays où il a d'ailleurs découvert le Marxisme-Léninisme²⁴.

Toutefois, cette migration est aussi temporaire que restrictive : elle est dans un premier temps réservée à une poignée d'étudiants post-grade, sélectionnés sur le volet et envoyés par l'Etat, donc possédant des bourses publiques²⁵. C'est un flux circulaire qui s'enclenche dès lors entre la Chine et les pays industrialisés, notamment car les familles de ces étudiants demeurent au pays, ce qui élimine virtuellement tout risque d'établissement à l'étranger.

Figure 2 : Population chinoise enregistrée en Suisse, 1980-2005



Source : Office Fédéral de la Statistique (OFS), RCE, 1980-2005

Les réformes de dé-maoïsation prennent rapidement un rythme soutenu, si bien qu'en 1981, Pékin reconnaît que, pour un individu, partir par ses propres moyens est légitime. Ce faisant, l'Etat permet au mouvement migratoire de passer à l'échelle supérieure, en s'étendant à la sphère privée²⁶.

Ce n'est cependant qu'en 1983-1984 que la dynamique de croissance connaît véritablement un essor (fig. 3). Cette évolution se produit parallèlement à la reprise économique helvétique, mais est en fait avant tout dépendante de la progression soutenue des revenus en Chine, en particulier dans les mégapoles côtières du Sous-Continent. Car le caractère étudiant de la migration tend à l'isoler de la conjoncture économique. A défaut d'avoir le détail des flux, il est possible de les supputer sachant que la croissance de la minorité chinoise affiche un taux de 20% les années suivantes (fig. 3). Toutefois, en terme de volume, l'immigration chinoise demeure faible : il s'agit de quelques dizaines de

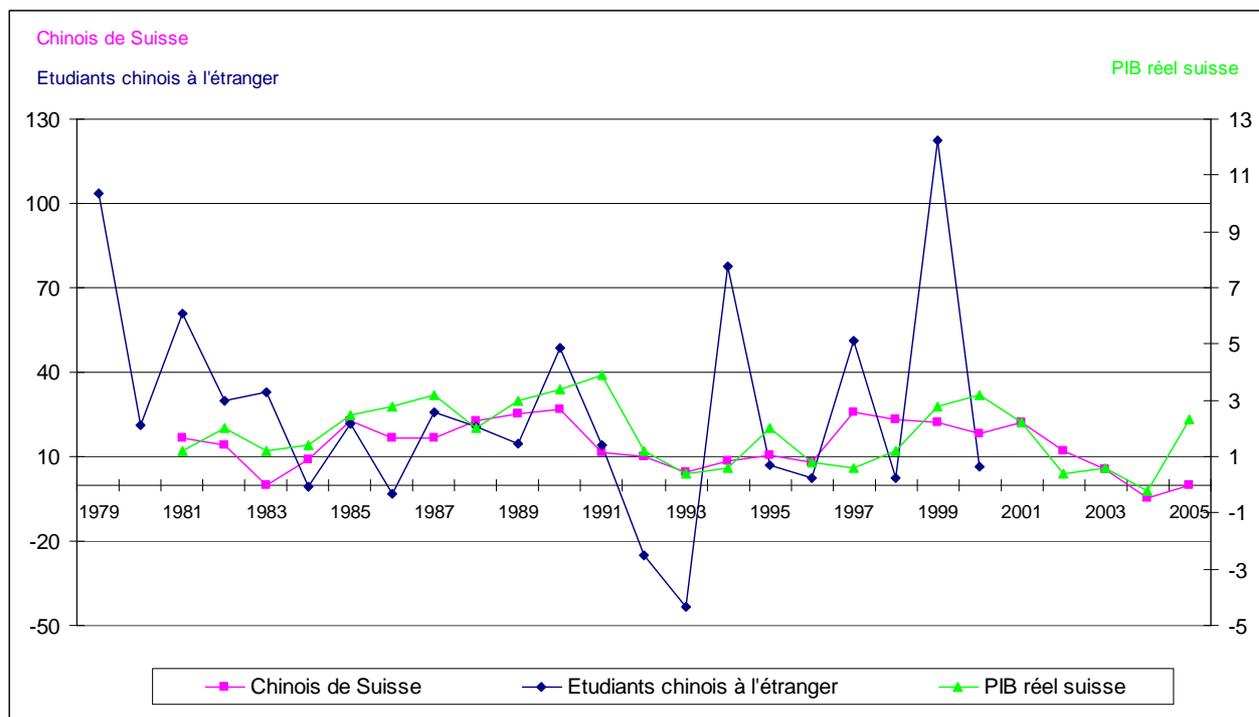
²⁴ Barman G. & Dulioust L., 1988, *Les années françaises de Deng Xiaoping*, Vingtième Siècle, Paris, n° 20, p. 17

²⁵ Cf. Gaillard A.-M. & Gaillard J., 1999, op. cit., p. 98

²⁶ Cf. Xiang B., 2003, *Emigration from China : a sending country perspective*, International migration, op. cit., p. 29

personnes par année. L'ensemble de l'immigration en Suisse connaît la même tendance haussière, à partir de 1983-1984, mais en plus atténué, ce qui est évident eu égard à la population de départ²⁷.

Figure 3 : Taux de croissance annuels du PIB réel suisse, de la population chinoise de Suisse et du nombre total d'étudiants chinois à l'étranger (en pourcentages), 1978-2005²⁸



Source : OFS, RCE, 1980-2005 ; Zhang G., 2003, *Migration of highly-skilled Chinese to Europe : trends and perspectives*, international migration, op. cit., p. 79 ; Lambelet J. C. & Sfreddo C., 2004, *Comment dynamiser l'économie Suisse ?*, Lausanne

La part des étudiants envoyés par le gouvernement, qui représente encore la moitié du total au milieu des années 1980, fond rapidement pour ne constituer que 10% des effectifs vers 1990²⁹. Le pays est alors encore particulièrement pauvre, mais connaît une inégalité

²⁷ Cf. Piguet E., 2005, *L'immigration en Suisse depuis 1948 : une analyse des flux migratoires*, Seismo, Zurich, p. 27

²⁸ Il peut sembler erroné de mettre sur un même graphique les évolutions estudiantines ainsi que celles de la population chinoise résidente en Suisse. Toutefois, l'émigration de Chine opulaire à destination de la Suisse (seul le RCE est ici concerné, ce qui exclut les demandeurs d'asile ainsi que les diplomates) est très majoritairement constituée d'étudiants. De plus, j'utilise cette figure pour faire des parallèles de tendance uniquement. La question se situe plutôt au niveau des données relatives au nombre d'étudiants à l'étranger, qui me semblent trop fluctuantes pour refléter la réalité. Cependant, il n'en existe pas d'autres à ma connaissance. Par ailleurs, la population chinoise de Suisse est utilisée comme « proxy » pour déterminer les flux migratoires avec la Chine. L'idéal serait d'avoir accès aux données en terme de flux migratoires mais, nous l'avons vu, ce n'est pas le cas avant 2000.

²⁹ Cf. Xiang B., 2003, op. cit., p. 79

croissante. De plus, les familles considèrent que financer les études de leur unique progéniture est un investissement pour l'avenir. D'autant qu'en Chine dengiste il n'y a pour ainsi dire que des bribes d'assurance vieillesse. Il revient par conséquent aux enfants de s'occuper de leurs parents âgés. Or, à l'époque, des études à l'étranger comportaient un prestige tel qu'une fois rentré au pays, l'on était assuré d'un bon travail³⁰. D'autre part, la Suisse attire ces émigrants majoritairement universitaires de part sa réputation de qualité ainsi que par la quasi-gratuité des études dans le public. Cela contraste avec les universités du monde anglo-saxon qui, bien que parfois plus renommées, présentent un coût exorbitant pour une majorité de familles suffisamment aisée pour payer des études en Suisse.

Le bref répit, tout relatif, de 1985-1987 (fig. 3) est probablement à attribuer à une réaction du gouvernement chinois face à la tendance émergente des étudiants à s'établir durablement à l'étranger. En effet, la seconde moitié de la décennie 1980 est caractérisée par un rajeunissement des émigrants³¹ dû à une montée relative des étudiants de premier cycle suite à la privatisation des études à l'étranger. Cela se traduit par une attitude plus ambiguë face à la perspective d'un retour à terme³². D'autre part, la seconde moitié de la décennie 1980 voit les pays occidentaux accorder des visas de regroupement familial pour les étudiants chinois³³. Pékin réagit en tentant de ralentir le mouvement d'émigration, mais l'impact s'avère limité et de courte durée, tant au niveau suisse que mondial (fig. 3).

Lorsque l'on contraste l'évolution de l'ensemble des étudiants chinois avec celles des étudiants chinois de Suisse, une légère similitude apparaît en terme de tendance. Comme Zhongnanhai³⁴ dispose d'un pouvoir de façonnement des migrations important lorsqu'il agit dans le sens d'un relâchement des barrières, cela était attendu³⁵. La Suisse est cependant plus épargnée par cette politique que la population estudiantine chinoise à l'étranger dans son ensemble, dont les effectifs diminuent même en 1986 (fig. 3).

B. 1987-1995 : Tienanmen et la dépolitisation progressive de la question migratoire

Les événements de la Place constituent le paroxysme d'un bouillonnement qui prend ses racines dans les manifestations estudiantines de 1986. La réaction initiale de l'Etat, qui lance

³⁰ Cf. Entretiens n° 1, 3, 4, 6, 7

³¹ Cf. Figure 17

³² Il semble que les étudiants « gouvernementaux » soient plus âgés en partie par choix de Beijing. Précisément parce qu'un âge plus avancé à la sortie du pays est synonyme d'un ancrage plus important dans la culture du pays d'origine et donc d'un risque d'occidentalisation et d'éventuel établissement considéré comme moindre.

³³ Les Etats-Unis débute cette pratique en 1984. Je n'ai malheureusement pas la date précise s'agissant de la Confédération Helvétique. Cf. Gaillard A.-M. & Gaillard J., 1999, op. cit., p. 98

³⁴ 中南海, le Kremlin chinois.

³⁵ A nouveau, il convient d'être prudent, car les données de la courbe bleue (fig. 3) comportent des variations trop importantes pour être fiables.

une campagne de « libéralisation anti-bourgeoise » cette même année, se traduit par la prolongation des séjours outre-mer³⁶. Cela ne semble pas être le cas en Suisse (fig. 16), mais la Campagne pourrait expliquer l'accélération de la croissance du solde migratoire entre 1987 et début 1989³⁷.

Le même schéma, accentué, s'observe à nouveau en 1990, malgré la montée des restrictions à l'émigration. Cette année voit une augmentation considérable de la population chinoise étudiant à l'étranger, notamment au niveau mondial, qui affiche une hausse de 48%, soit environ 8000 personnes. La population chinoise de Suisse augmente quant à elle de 26% par an, ce qui suggère une progression de l'immigration comparable à la situation qui prévaut globalement³⁸. Après *Tienanmen*, certains pays ont en effet accordé des visas ou des prolongations de manière plus souple, notamment les Etats-Unis et le Canada. L'immigration annuelle au Canada a ainsi été multipliée par un facteur de 5 entre 1988 et 1992³⁹. La Suisse a aussi réagi aux Événements, en acceptant dans un premier temps près de 220 étudiants Chinois, ce qui représente 21% de la population chinoise du pays en 1989⁴⁰. La seconde mesure fédérale a consisté à assurer que «les éventuelles demandes de prolongation de visa ou de prolongation de bourse seront examinées avec une attention bienveillante»⁴¹. La Confédération semble donc avoir agi comme Washington et Ottawa, du moins en ce qui concerne la prolongation de la durée de séjour, qui a joué un rôle dans la croissance démographique par le biais d'une baisse de l'émigration de Suisse⁴².

Dès 1991-1992, la rupture de tendance est profonde. En l'espace de trois années, l'accroissement démographique de la population chinoise résidente en Suisse passe de 25 à 5% par an (fig. 3). A nouveau, un ralentissement économique helvétique est concomitant (dont l'évolution flirte avec la récession en 1993). Mais le facteur prépondérant est constitué par un durcissement des conditions d'émigration depuis la Chine⁴³. Par ailleurs, l'émigration ou les prolongations de séjour directement liées aux événements de Tienanmen sont devenues résiduelles. Malgré cela, la population chinoise de Suisse poursuit sa croissance, témoignant ainsi de l'intensité de la pression migratoire qui existe alors. A son plus bas, en

³⁶ Cf. Gaillard A.-M. & Gaillard J., 1999, op. cit., p. 99

³⁷ Les données de la figure 16 ne sont malheureusement précises qu'à l'année (avant 2000), ce qui ne permet pas de conclusion arrêtée sur la question d'un éventuel léger prolongement des séjours, mais est suffisant pour exclure toute croissance importante.

³⁸ Cf. Zhang G., 2003, op. cit., p. 79

³⁹ Cf. Li S. P., 2005, *The rise and fall of Chinese immigration to Canada : newcomers from Hong Kong Special Administrative Region of China and Mainland China, 1980-2000*, International migration, op. cit., p. 14

⁴⁰ Cf. Ziegler J., 18 juin 1990, *Menaces contre les étudiants chinois de Suisse*, Parlement Fédéral, Berne. ; La population chinoise de Suisse en 1989 se monte à 1061 personnes.

⁴¹ Cf. Spielmann J., 12 juin 1989, *Etudiants chinois de Suisse*, Parlement Fédéral, Berne

⁴² Ces paroles se sont concrétisées. Pour la première fois depuis 1983, la durée de séjour moyenne des 18-34 ans a augmenté (Cf. Fig. 16)

⁴³ Cf. Gaillard A.-M. & Gaillard J., 1999, op. cit., p. 99

1993, la croissance de la minorité chinoise du pays affiche encore un taux annuel respectable de 4.4% (fig. 3).

L'épisode de Tienanmen retourne définitivement à l'Histoire en 1992, au moment où la menace pesant sur le pouvoir de Deng Xiaoping et de ses alliés est écartée. La situation peut alors se normaliser et permettre au mouvement de réformes de poursuivre son expansion. A nouveau, c'est le facteur politique qui sera déterminant dans le déclenchement de la timide reprise migratoire de 1993 et de l'accélération de 1996. Beijing met en place une directive pour promouvoir les études à l'étranger (1993) puis enchaîne avec de multiples assouplissements de la loi dans plusieurs domaines entre 1992 et 1995. Ces actes traduisent une évolution de la stratégie de Zhongnanhai en matière migratoire. A présent, il s'agit de favoriser une émigration pour études, voire même pour établissement⁴⁴. Cette politique a été baptisée 支持留学鼓励回国来去自由, c'est à dire : soutenir les études à l'étranger, encourager le retour et garantir la liberté de mouvement⁴⁵.

Un facteur facilitant ce virage serré réside dans le rajeunissement des étudiants déjà évoqué et qui sera discuté plus avant dans la section 2.3. Le risque d'exode des cerveaux se transforme peu à peu en émigration d'étudiants de premier cycle. La probabilité accrue que ces derniers s'établissent à l'étranger peut devenir intéressante du point de vue de Pékin. D'une part, la Chine n'a alors qu'un besoin limité de personnel hautement qualifié⁴⁶. D'autre part, un séjour prolongé permet d'acquérir formation pointue et expérience. Ces étudiants vont ainsi former une population hautement qualifiée que l'on pense parvenir à attirer lorsque le développement économique le requerra⁴⁷.

Au niveau mondial, la situation fut plus chahutée ; une contraction de la population estudiantine s'observe même en 1992 et 1993. S'agissant de l'immigration générale en Suisse l'évolution est similaire : une baisse du flux de l'immigration de 1992 à 1996, probablement en raison de la mauvaise conjoncture économique⁴⁸.

C. 1995-2001 : Le boom des écoles privées

A partir de 1995, la Suisse voit sa population chinoise progresser de 20 à 25% annuellement, ce qui est un rythme jamais vu. L'afflux est principalement composé d'étudiants d'écoles hôtelières (et de langue française)⁴⁹, qui viennent en Suisse en premier

⁴⁴ Cf. Barabantseva E., 2005, *Trans-nationalising Chineseness : overseas Chinese policies of the PRC's central government*, Asien, Hamburg, p. 16 ; Xiang B., 2003, op. cit., p. 29

⁴⁵ Cf. Xiang B., 2003, op. cit., p. 29

⁴⁶ Cf. Gaillard A.-M., & Gaillard J., 1999, op. cit., p. 109

⁴⁷ Ce point sera abordé plus en profondeur dans le chapitre 3.

⁴⁸ L'immigration en Suisse est principalement active professionnellement. Cf. Piguet E., 2006, op. cit., p. 27

⁴⁹ Cf. Figures 5 & 6

lieu parce que c'est là le moyen le plus aisé de pouvoir aller étudier et/ou travailler dans les pays anglo-saxons et principalement aux Etats-Unis. En effet, la Confédération, en raison de la facilité avec laquelle on y obtient un visa étudiant, est alors considérée comme une porte d'entrée vers l'occident, en particulier s'agissant des étudiants fréquentant des écoles hôtelières⁵⁰. Mais aussi, dans une moindre mesure, pour les Chinois qui veulent simplement partir à l'étranger pour satisfaire une curiosité et un besoin de liberté (vis-à-vis des parents surtout)⁵¹.

Les établissements en question le savent bien, car ils font de la possibilité d'aller poursuivre ses études dans des écoles jumelées aux Etats-Unis, notamment en pour y faire un stage ou une maîtrise, un argument de vente. Ainsi, au cours de la décennie 1990, jusqu'à 90% des effectifs chinois de certaines écoles sont partis poursuivre leur études Outre-Atlantique⁵². Le but était généralement d'y trouver un travail par la suite et de s'y établir. S'ils souhaitent dans leur majorité aller aux Etats-Unis, c'est parce qu'ils pensent que les opportunités de travail et d'intégration, qui constituent l'objectif rêvé de leur migration, y sont plus nombreuses, notamment l'obtention de la *Greencard*. Par ailleurs, contrairement à d'autres pays voisins comme la France, aucun examen de langue n'est alors demandé pour qui souhaite venir étudier dans certaines écoles privées suisses⁵³, tandis que les garanties financières exigées sont bien moins élevés qu'en Amérique du Nord⁵⁴.

Le boom s'explique aussi par une convergence accidentelle d'intérêts et de circonstances. Les freins politiques à l'émigration sont dorénavant levés tandis que la population des grandes villes de la côte, au sein de laquelle se recrutent ceux qui peuvent financer ce type d'études est en croissance rapide au moment même où les écoles privées suisses sont en phase de recrutement intensive. Il se trouve en effet que le refus de la Suisse de rentrer dans l'Espace Economique Européen (1992) a provoqué une forte baisse des étudiants originaires de l'Union dans bon nombre d'écoles privées helvétiques au début de la décennie 1990. Un directeur d'une école de français à Lausanne a résumé la situation en ces quelques mots : [A partir de 1995], « Les Chinois nous ont sauvés »⁵⁵.

⁵⁰ Cf. Entretiens n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10. ; Barman A., 25 sept 2002 à 16h, *Procès-verbal de la séance de l'Association vaudoise des écoles privées*, Office Fédéral des Etrangers, Lausanne-Ouchy

⁵¹ Cf. Entretiens n° 4 & 14

⁵² Cf. Entretiens n° 1 & 10

⁵³ Cf. Idib. Certains associations pratiquent toutefois un examen de langue et s'imposent des critères de qualité, notamment l'Association Suisse des Ecoles Hôtelières.

⁵⁴ Cf. May P., 3 octobre 2003, *Les tribulations malheureuses de Li Cheng*, Le Temps, Genève

⁵⁵ Cf. Walther A., 28 juin 2000, *La filière vaudoise des Chinois*, Le Matin, Lausanne. A titre d'anecdote, cette école (Diavox) a fait faillite en 2005 en raison de la difficulté à obtenir des visas. Cf. Spring D., 24 novembre 2006, *Le casse tête chinois des écoles de langues*, L'Hebdo, Lausanne.

Cette envolée est d'autant plus surprenante qu'elle contraste nettement avec la dynamique démographique générale des populations extra-européennes⁵⁶ de Suisse dont l'effectif passe de 45 à 37% de la population étrangère entre 1995 et 2000⁵⁷.

II. - 2002 - présent : Turbulences et incertitude quant au futur

Si tout semble idyllique jusque là, c'est simplement que les remous n'ont pas encore atteint la surface, ce qui ne tarde guère. La situation dans les écoles de français et les écoles hôtelières se dégrade nettement à partir de 2001 jusqu'actuellement⁵⁸. La diminution du taux de croissance est en fait exponentielle jusqu'en 2001⁵⁹. Cette année, il y a même décroissance de la communauté chinoise de Suisse (fig. 3). La dynamique récente est façonnée par de nombreux acteurs. Je vais donc successivement présenter la question du point de vue des principaux d'entre eux : les étudiants tout d'abord, puis les gouvernements helvétiques et chinois, à divers échelons et enfin, les écoles. L'objectif est d'identifier au maximum les raisons de ce renversement de situation qui a surpris l'ensemble de la branche. Cette dernière tablait en effet, en 2000 encore, sur une stabilisation des effectifs⁶⁰.

La question estudiantine sera donc abordée en profondeur bien que le chapitre 2 y soit partiellement consacré (cf. 2.5), car la compréhension de la dynamique des flux l'impose. En effet, les étudiants composent l'immense majorité des flux, en particulier à partir de l'explosion depuis 1995⁶¹. Par ailleurs, les étudiants ne font précisément pas partie de la population active sur laquelle la partie 2.5 se concentre, de sorte que les contextes sont clairement différents.

A. Perspective des étudiants chinois

Lorsqu'ils décident de partir à l'étranger, les jeunes Chinois ne connaissent pour ainsi dire rien de l'Europe et ne parlent généralement pas (ou mal) de langue étrangère qui leur permettrait d'obtenir une information indépendante. Quelques-uns ont la chance d'avoir de la

⁵⁶ J'entend par là la population originaire de pays non membre de l'UE ou de l'EFTA.

⁵⁷ La politique migratoire de la Suisse sera traitée au point 1.2.D. ; Gross D. M., 2006, *Immigration policy and foreign population in Switzerland*, World Bank policy research working paper 3853, p. 42

⁵⁸ A cet égard, la figure 3 est trompeuse. En effet, à partir de l'année 2001 incluse, les effectifs des Hongkongais sont incorporés. Sachant que la population chinoise de Suisse originaire de la Cité en 2000 est d'environ 300 personnes et qu'elle est en très légère diminution depuis 1995, j'ai créé un second graphique. J'y ai soustrait 300 personnes en 2001 puis 290 en 2002, 280 en 2003, jusqu'à 2005, cf. Annexe 1

⁵⁹ Cf. Ibid.

⁶⁰ Cf. Bussard S., 26 juillet 2000, *La Suisse Romande, école à la mode des futures hôteliers chinois*, Le Temps, Genève

⁶¹ Le nombre d'étudiants est impossible à chiffrer avec précision. On remarque néanmoins que la moyenne d'âge à l'immigration tourne autour de 25 ans (annexe. 2) tandis que parmi les 20-24 ans, 95% sont « inactifs » c'est à dire, étudiants (fig. 21).

famille en Suisse mais la majorité décide de s'en remettre aux agences. En Chine, le choix d'une école voire d'un pays d'émigration se fait généralement en lisant les annonces publiées par ces agences et selon la facilité qu'il y a à obtenir un visa. Celles-ci sont spécialisées dans les études à l'étranger et se chargent de toutes les formalités. Elles se financent par un pourcentage sur le coût de l'écolage⁶².

Il y a donc un risque de conflit d'intérêt, d'autant que les contrôles par l'état chinois sont limités et que le personnel des agences est peu qualifié. Il est en effet sélectionné avant tout pour son réseau de contacts, c'est à dire pour sa capacité à recruter. En l'absence de supervision étatique stricte, il n'est dès lors pas étonnant qu'un nombre conséquent d'établissements fournisse des informations trompeuses et souvent même mensongères, lorsque cela s'avère nécessaire pour convaincre un étudiant et sa famille de dépenser l'équivalent d'une fortune.

Par exemple, plusieurs personnes m'ont confirmé qu'une agence à Shanghai⁶³ qui envoie de nombreux étudiants en Suisse prétend que les universités helvétiques demandent une année d'études en Chine avant d'accepter les étudiants de l'Empire du Milieu, ce qui est mensonger⁶⁴. Un deuxième problème fréquent a trait à l'assurance, qui est sois-disant incluse mais que l'étudiant payera finalement à double. Je me suis procuré le prospectus que cette agence distribuait en 2000-2001 et ces deux points sont effectivement écrits noir sur blanc⁶⁵. Ces agences, sont évidemment consciente de l'escroquerie d'autant qu'en l'espèce, la directrice a auparavant étudié en Suisse⁶⁶. Une troisième arnaque est le fait de promettre une école « internationale » alors que plusieurs établissements comptent de 50 à 100% de Chinois : « On m'avais fait miroiter un environnement très multiculturel, mais j'ai eu l'impression d'atterrir un Chine »⁶⁷ est une remarque qui revient souvent. D'autre part les écoles sont parfois mal-équipées. Une étudiante arrivée à Weggis en 2001 résume son étonnement : « Au lieu d'une salle informatique il n'y avait qu'un seul ordinateur accessible

⁶² Cf. Entretien n° 1

⁶³ Qui possède également une succursale à Ningbo.

⁶⁴ Un étudiant chinois doit justifier de deux années d'études universitaires préalables, et ceci dans une université reconnue par les universités suisses. Seules les EPF sont exception en acceptant les étudiants ayant réussi l'examen d'entrée chinois à l'université.

⁶⁵ Cf. Annexe 16, pt. 7 (七) & 8 (八), sous-pt. 4. Le premier point affirme que seuls le passeport, le billet d'avion, la nourriture et le visa ne sont pas inclus. Le second prétend que toutes les universités fédérales sont ouvertes (à partir d'une année d'études). En effet, comme seules les EPF sont fédérales, la formulation semble tordue mais juste, car les EPF acceptent effectivement des étudiants chinois qui ont réussi l'examen d'entrée chinois à l'université. Il n'en demeure pas moins que, comme aucune autre précisions quant à l'existence d'autres universités n'est fournie, l'étudiant chinois qui lit ce texte se dit que toutes les universités sont fédérales. Car après tout la Suisse est une Confédération. De plus, l'agence dissipe tout doute éventuel en précisant, à la prochaine ligne : « A l'exception des études de médecine ». Mais, jusqu'à preuve du contraire, la médecine est uniquement du ressort des universités et ne s'est jamais enseignée dans une EPF.

⁶⁶ Cf. Entretien n° 1

⁶⁷ Cf. Entretien n° 7

aux étudiants dans toute l'école. Il fallait en plus payer chaque minute d'accès à la toile!⁶⁸. La fraude passe parfois par l'omission : peu de jeunes Chinois en Suisse savent qu'il n'y a qu'une seule école hôtelière reconnue par l'Etat : celle de Lausanne. Or un diplôme d'une école non reconnue au niveau national a peu de valeur en Chine, en particulier lorsque l'établissement en question n'a pas de réputation internationale⁶⁹.

Les abus proviennent aussi du bord helvétique. En premier lieu, il est clair que certaines écoles savent pertinemment que les agences qui leur envoient des étudiants emploient des méthodes condamnables. A titre d'illustration cette agence, dont il vient d'être fait mention, a envoyé des étudiants pendant des années dans la même école privée du Valais. D'autant plus que les agences s'accordent avec les écoles en question avant d'y envoyer des élèves (au niveau des commissions notamment). Cependant, lorsqu'un conflit éclate, l'école peut se réfugier derrière une soi-disant ignorance, qu'il est quasi impossible de vérifier⁷⁰.

Une fois l'étudiant arrivé dans son école, il déchant rapidement. L'information circule vite (car d'autres avant lui ont fait la même expérience désagréable), et il se rend compte que les portes de l'université suisse lui sont impénétrables, ou encore qu'il doit débours l'argent pour l'assurance une seconde fois⁷¹. Lorsqu'il quitte son appartement fourni par l'école, l'établissement trouve souvent des prétextes pour lui retenir tout ou partie de l'argent déposé comme garantie⁷².

La figure 16 permet de noter qu'à partir de 1994, la durée de résidence moyenne de la population adulte jeune diminue, pour passer de 6.1 à 3.8 ans en 2000. Cette année là, la durée de résidence en Suisse du premier quartile n'atteint pas même 12 mois. D'après mes entretiens, sur dix Chinois qui arrivent dans une école de français avec un permis de 6 mois, il n'en reste que 5 qui poursuivent les cours de langue après ce délai. Entre temps, deux ont disparu, un autre est rentré en Chine tandis que deux ont été acceptés dans une université ou une EPF helvétique⁷³. A cet égard, les chiffres de durées de résidence indiquent sans ambiguïté qu'un nombre conséquent d'étudiants quittent les écoles avant de parvenir à un diplôme⁷⁴. Il est important de préciser qu'une partie, probablement minoritaire quoique significative des disparitions, est spontanée et ne constitue que la résultante de la situation sans issue dans laquelle certains se retrouvent une fois arrivés dans une école. Ainsi des étudiants à Sion ont « disparu » en 2001 pour se lancer dans un trafic de sacs de marque avec les pays voisins. En effet, « à quoi bon étudier le français lorsque le but ultime,

⁶⁸ Cf. Entretien n° 14. Le contenu a été retravaillé, sans en altérer le sens.

⁶⁹ Cf. Entretien n° 8

⁷⁰ Cf. Entretiens n° 8 & 7. C'est notamment le cas dans le procès encore en cours au sujet de l'école « hôtelière » située à Vétroz.

⁷¹ Cf. Entretiens n° 1 & 10

⁷² Cf. Entretiens n° 7, 8 & 10

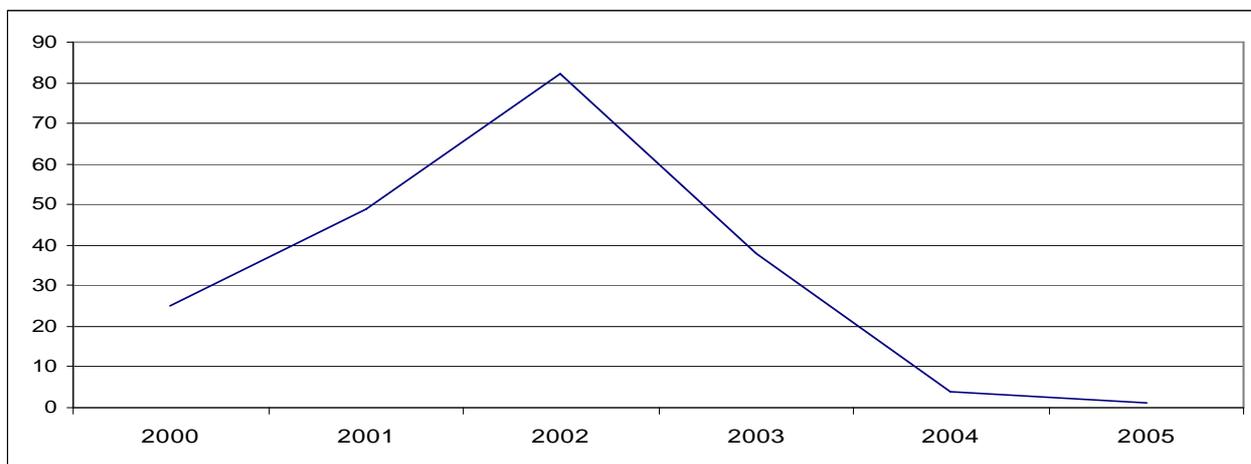
⁷³ Cf. Estimation basée sur les informations obtenues au cours des entretiens n° 6, 7, 9, 11

⁷⁴ Cf. Figure 16. Cette question sera abordée dans la section 2.2.

notamment un travail en Suisse ou l'entrée dans une université, est condamné ? »⁷⁵. D'autant que le retour n'est pas envisageable car rentrer bredouille est une honte que l'on ne peut concevoir.

Certains étudiants mécontents protestent, mais parfois les écoles les mettent alors sous pression et peuvent aller jusqu'à les menacer de renvoi s'ils tentent de faire valoir leurs droits. Ce type de chantage est efficace car non seulement ces jeunes n'ont nulle part où faire défendre leurs revendications, mais en outre ils subissent aussi la pression de « camarades ». Dans certaines écoles privées en effet, particulièrement celles dont la qualité laisse à désirer, l'établissement se montre peu regardant en matière de fréquentation des cours. Quelques étudiants travaillent ainsi plus qu'ils n'étudient et sont satisfaits de cette situation. En 2003, huit étudiants sont expulsés d'une école hôtelière en Valais pour s'être plaints des conditions déplorables qui y régnaient⁷⁶. La figure 4 illustre bien le phénomène des écoles « champignon » : elle représente la population chinoise du village de Vétroz, abritant les élèves de l'école pré-citée. Ce mouton noir a malheureusement de nombreux semblables. A cause de la liberté de commerce, qui se traduit par le fait qu'il est, selon les dires d'un professionnel de l'éducation privée : « plus facile d'ouvrir une école [pour adultes] qu'un bistrot » en Suisse⁷⁷, la qualité des écoles privées suisses est on ne peut plus aléatoire.

Figure 4 : Population chinoise du village de Vétroz (VS), 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

⁷⁵ Cf. Entretien n° 7

⁷⁶ Cf. Zimmermann P., 22 décembre 2006, *Problèmes dans les écoles privées? Berne refuse de s'en mêler*, La Tribune de Genève, Genève. Ce point sera traité à nouveau dans les sous-points B et E de la présente section.

⁷⁷ Nicolet L., 7 mars 2006, *Vrais étudiants ou migrants clandestins? Casse-tête Chinois en Valais*, Le Temps, Genève

Les écoles bricolées à la vas-vite se multiplient à partir de 2000, pour surfer sur la vague orientale. On remarque ainsi que la population chinoise du Valais augmente de plus de 40% en 2001 !⁷⁸. Certaines, comme le *Geneva Business Institute* (GBI) à Genève ou une école hôtelière près de Lucerne, « dispensent des cours d'une qualité particulièrement médiocre et emploient des enseignants dont les qualifications sont remises en question par de nombreux étudiants »⁷⁹. Lorsque des difficultés financières surviennent, il arrive que ces écoles confisquent des sommes dues aux élèves. L'établissement de Weggis ainsi que le GBI, et plusieurs autres, feront finalement faillite, chamboulant à nouveau les projets d'études de leurs étudiants, majoritairement chinois et noircissant encore un peu plus la réputation de la branche au Pays du Milieu⁸⁰.

Des personnes sans scrupule, tant en Chine qu'en Suisse, savent pertinemment que l'immense majorité des étudiants préfère trouver un moyen de s'en sortir sans informer leurs parents, qui ont investi des sommes considérables et leurs espoirs dans leur unique enfant. L'échec n'est permis en aucune circonstance et il est de toute manière probable que ces familles, qui imaginent l'occident comme une sorte d'Eldorado, ne croiraient pas leur enfant s'il expliquait ce qui s'y passe réellement.

Les scandales éclatent mais tant que l'information ne se répand pas en Chine pour devenir accessible à tout candidat étudiant, l'impact en termes de flux est limité. Ce silence ne pouvait malgré tout perdurer éternellement et, effectivement, en 2001, un étudiant est rentré de Suisse à Shanghai, furieux contre l'agence pré-citée en question et a médiatisé l'affaire. La coïncidence a en effet voulu qu'il tombe en pleine campagne de lutte contre les agences frauduleuses en tous genres de 2000-2001⁸¹. L'établissement en question a été contraint de fermer, pour rapidement réouvrir ailleurs à Shanghai et sous une nouvelle enseigne.... Il a pignon sur rue encore aujourd'hui⁸².

B. La réaction tardive des écoles privées

Les scandales ont toujours existés, mais ils se multiplient à partir de la fin de la décennie 1990. Nous verrons que les conséquences à terme étaient prévisibles, et ce dès 2001 voire 2000. Dans ce contexte, comment se fait-il que les réactions se soient faites si longtemps attendre ?

⁷⁸ Cf. Figure 9

⁷⁹ Cf. May P., 8 août 2003, *En pleine période d'examen, le Geneva Business Institute fait faillite*, Genève. ; Cf. Entretiens n° 7 (& 2, 7, 8, 10, 11).

⁸⁰ Cf. Feuz C., 2003, *Ecole Hôtelière fermée, étudiants lésés ?*, Le Matin, Lausanne ; Le Temps, 3 octobre 2003, op. cit. ; Le Temps, 18 mai 2006, *Crise chinoise dans les écoles*, Genève. ; Conseil Fédéral, 2006, *Rapport concernant l'accréditation des écoles privées en Suisse*, Berne, p. 6

⁸¹ Cf. Xiang B., 2003, op. cit., p. 34

⁸² Cf. Entretiens n° 1 & 9

Les scandales commencent à émerger dans la presse chinoise à partir de 2000. Un des premiers articles, intitulé « Le canular des écoles hôtelières suisses », apparaît dans le *Beijing Youth* cette année-là, puis ils se multiplient à partir de 2001⁸³, notamment sur internet. Les conséquences pour le secteur helvétique de la formation privée sont très importantes. Les figures 5 et 6 semblent indiquer justement que l'inversion de tendance s'est produite sur la période 2000-2002, principalement dans les écoles hôtelières mais aussi, dans une moindre mesure, de langue⁸⁴. Dans l'ensemble, et particulièrement parmi les écoles qui recrutent massivement en Chine⁸⁵, la chute est vertigineuse. La population chinoise de Weggis (LU) s'est par exemple divisée par un facteur de dix en l'espace de quatre années. La ville de Lucerne et ses environs se trouvent en effet dans une situation particulièrement difficile. Notamment car le canton réunit une majorité d'écoles hôtelières concentrant les Chinois. Par ailleurs, Lucerne a connu un nombre important d'incidents ces six dernières années. Il semble que la région soit propice, notamment de par ses nombreux paradis fiscaux, à la multiplication d'écoles hôtelières uniquement soucieuses de bénéfiques. Le nom de Lucerne a particulièrement souffert en 2001, qui fut une année noire. Des élèves chinois d'écoles hôtelières du canton ont commis un meurtre (ils provenaient de l'école de Horw), tandis que deux d'entre eux se sont noyés (dont un âgé de 17 ans)⁸⁶. Il est dès lors probable que le simple fait d'être situé à, ou près de, Lucerne cause du tort à toute école privée et, a fortiori, hôtelière. A cet égard, les chutes de Weggis et de Horw (fig. 6) ressemblent à la diminution rapide observée dans la ville et le canton (fig. 9 & 10). Mais cette hypothèse demande à être vérifiée dans la mesure où la ville de Lucerne regroupe aussi deux écoles hôtelières non-membres de l'Association Suisse des Ecoles Hôtelières (ASEH), c'est à dire sans reconnaissance aucune⁸⁷.

⁸³ Cf. Wen Q., 17 août 2000, 瑞士酒店管理学校背后的骗局, *Beijing Youth*, Beijing

⁸⁴ Il n'est malheureusement pas possible de connaître les effectifs chinois du secteur hôtelier ou de langue, et encore moins par établissement. Cependant, la figure 6 permet d'estimer relativement précisément la population chinoise de certaines écoles hôtelières. En effet, elle permet de visualiser la population chinoise des « villages-écoles hôtelières » suisses. J'entends par-là qu'il est certain que les dizaines, voire centaines de Chinois présents dans ces villages soient très majoritairement des hôteliers en formation. En effet, d'une part les écoles abritent leurs étudiants sur site, et d'autre part les villages en question ne contiennent aucun autre type d'activité susceptible d'attirer de nombreux Chinois. (Leysin est une exception : elle contient aussi des écoles de langue). Il en va de même pour la figure 5 : la ville de Sion n'abrite ni université, ni haute école, ni école hôtelière, ni EPF, ni de population chinoise ancienne.

⁸⁵ A savoir : Les Roches (Randogne), l'International Hotel Management Institute (Horw), Hospitality College (Weggis), et le Hotel & Tourism Institute (Chardonne).

⁸⁶ Cf. Wen Q., 17 août 2002, Un assassinat en Suisse met à nouveau en lumière les aspects négatifs des écoles hôtelières, *Beijing Youth*, Beijing

⁸⁷ Les écoles en question sont : la Schweizerische Hotelfaschule (membre de l'ASEH) et la Business and Hotel Management School ainsi que la International Hotel and Management Institute (non reconnues).

La chute du taux de croissance de la population chinoise (fig. 3) est donc principalement la conséquence d'une baisse de réputation des écoles privées suisses, qui semble s'être étendue à tout le secteur. Le recul est en fait dû à une chute de l'immigration vers la Suisse de 30% en l'espace de deux ans⁸⁸.

En tout état de cause, la dégradation de la situation était prévisible, notamment car les signes annonciateurs étaient sans équivoque : les problèmes se sont multipliés et sont devenus toujours plus graves. D'ailleurs certains ont anticipé relativement tôt, notamment M. Daniel Zehnder, le conseiller culturel d'alors auprès de l'ambassade suisse à Beijing. Ce dernier participe en 2001 déjà, à une discussion avec des étudiants chinois de retour de Suisse et leurs parents afin de leur permettre d'exprimer leurs points de vue⁸⁹. Mais le secteur dans son ensemble ne réagit pas. Pire, certains ne s'aperçoivent de rien et ouvrent même de nouvelles écoles afin de tirer profit d'un prétendu afflux d'étudiants qui ne viendra jamais. A Lucens (VD) par exemple, les journaux indiquent que l'Institut universitaire international de commerce franco-suisse va ouvrir ses portes en juillet 2001 pour accueillir une centaine d'étudiants chinois. Mais on n'entendra plus jamais parler de cet établissement⁹⁰.

Les quelques interventions dispersées ne parviennent pas à inverser la descente aux enfers, qui poursuit son cours. Car le secteur hôtelier helvétique a, face au pullulement des moutons noirs, réagit tardivement et d'une manière peu concertée. Les associations, notamment l'ASEH, ont dans un premier temps jugé que, comme les scandales ne touchaient pas leurs membres (qui doivent satisfaire certaines normes de qualité), il n'était pas de leur ressort d'intervenir. D'autre part, certaines grandes écoles pensaient que, grâce à l'importance de leur renom, la réputation du secteur dans son ensemble ne leur était que d'une faible utilité. Et effectivement, certains établissements ne sont pas, ou peu concernés par la chute. Ils font exception en parvenant à éviter une diminution importante de leur effectif chinois, voire à le stabiliser. Il s'agit notamment des écoles César Ritz (à Brig et Coire) ainsi que de l'école de Glion (Bulle)⁹¹. Ces établissements jouissent en effet d'une bonne et ancienne réputation internationale, qui leur permet de préserver une certaine autonomie par rapport à l'image de la branche. Les réactions ont donc tout d'abord pris la forme de certaines actions aussi sporadiques qu'isolées d'une école de-ci de-là. Autrement dit, l'impact au niveau politique a été proche de zéro.

Or le temps presse d'autant que, nous le verrons, le gouvernement chinois s'impatiente et publie en 2002 une liste des écoles conseillées... qui, en l'absence de label étatique de

⁸⁸ Cf. Figure 12

⁸⁹ Cf. Bérout G., 2006, *Sinoptic, Services et études du monde Chinois*, Cf. <http://www.sinoptic.ch/politique/ecoles/>

⁹⁰ Chuard P., 30 mai 2001, *Des Chinois dans la Broye*, 24 Heures, Lausanne

⁹¹ Le cas de l'école DCT à Vitznau, qui est particulier, est abordé au paragraphe suivant.

qualité, n'inclut que les écoles publiques. Autrement dit, aucune école hôtelière hormis celle de Lausanne⁹². Mais ce n'est pas suffisant car il faut encore patienter 2 années pour voir les premières réactions de l'ASEH. Ses membres se rendent compte que le scandale de Vétroz va inévitablement rejaillir sur toute la branche. L'association soutient les étudiants expulsés conjointement avec le DFAE, et elle les replace dans diverses écoles hôtelières⁹³. La figure 6 indique qu'ils ont probablement pris le chemin de Vitznau et de Leysin.

Mais au niveau d'une éventuelle intervention de Berne pour garantir une qualité de l'enseignement privé, la situation n'avance guère car le lobbysme est partiel. Cela est insuffisant, car la Confédération a toujours jugé toute accréditation étatique inutile, bien que cela se pratique dans le monde anglo-saxon notamment. Arguant, au nom de la liberté de commerce, qu'il revient à la branche de s'autoréguler. Une difficulté supplémentaire réside en ce que l'éducation relève de la compétence des cantons. Une reconnaissance fédérale nécessiterait de changer les bases légales, un processus qui requiert une forte volonté politique tant cantonale que fédérale.

En septembre 2004 encore, Oskar Freysinger, conseiller national UDC du Valais (probablement le canton le plus concerné économiquement avec Lucerne) s'adresse à l'Etat fédéral en ces termes : « La survie des écoles privées et le rang qu'elles occupent sur le plan mondial dépendent largement d'une accréditation par un organe de l'Etat. C'est pourquoi je charge le Conseil fédéral de présenter une réglementation pour l'accréditation des filières de formation offertes par les écoles privées »⁹⁴. La Confédération a refusé, expliquant que « La responsabilité de l'accès au marché des prestataires privés d'offres de formation incombe aux cantons, dans le cadre de plusieurs textes légaux, y compris la liberté du commerce. »⁹⁵.

Toutefois, en mai 2006, Berne reconnaît qu'une autorégulation par la branche est improbable et, ce faisant, fait marche arrière. Pascal Couchepin se dit désormais ouvert à une certification officielle au niveau fédéral⁹⁶. Prévoir l'effet de la mesure, qui devrait entrer en vigueur d'ici à une année minimum, relève de la gageure et ne constitue pas un objectif de ce travail. Il est néanmoins clair que seule une solution politique forte est en mesure d'arrêter les dégâts. Qui plus est, le mal est en grande partie déjà fait car les parts de marché perdues se récupèrent difficilement. Actuellement (août 2007), la seule information destinée aux Chinois est un document de l'Association, créé en commun avec la Confédération, qui présente l'ASEH et dresse la liste de ses membres⁹⁷.

⁹² Cf. 教育涉外监管信息网, juin 2003, 驻瑞士使馆教育参赞刘宝利指出留学瑞士须全面了解情况留学预警, Cf. <http://www.jsj.edu.cn/>

⁹³ Cf. Entretien n° 8

⁹⁴ Cf., Freysinger O., 7 juillet 2007, *Objet parlementaire*, Conseil National, Berne

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Cf. Freysinger O., 7 juillet 2007, *La Confédération va voler au secours des écoles privées*, Le Matin, Lausanne

⁹⁷ ASEH, 2006, 瑞士酒店管理教育质量保证, Le Bouveret, Cf. http://www.aseh.ch/flyer_chinese.pdf

De source d'entretiens, bien que l'impact des scandales soit prépondérant dans l'explication de la baisse, d'autres facteurs ont joué un rôle significatif. L'année 2001 est aussi celle du 11 septembre, qui a eu pour conséquence une période de fermeture des frontières des Etats-Unis. Or, la motivation d'un nombre important d'étudiants chinois fréquentant les écoles hôtelières du pays réside précisément dans la perspective d'une immigration aux USA. Par ailleurs, les diplômés étrangers ne bénéficient plus du prestige quasi « stellaire » d'autrefois. A présent, les employeurs en Chine savent qu'un étudiant qui postule avec un cursus à l'étranger n'est pas nécessairement plus compétent qu'un autre de cuvée nationale. Trop d'étudiants sont rentrés de l'étranger et ont obtenu des postes où ils se sont avérés décevants⁹⁸. Cela a certainement renforcé la nécessité d'une accréditation des écoles privées helvétiques. Qui plus est, les alternatives en termes d'éducation supérieure de qualité en Chine même se sont multipliées. Enfin, il semble que les écoles qui concentrent les Chinois rencontrent davantage de difficultés au niveau de l'obtention de visas car l'administration fédérale discrimine sur ce critère depuis quelques années⁹⁹.

Certaines écoles ont cherché une autre manière de croître en profitant de la cadence de développement vertigineuse de la demande chinoise pour les études hôtelières¹⁰⁰. Cela consiste à ouvrir un établissement en Chine même, afin d'éviter les questions de visas et de rendre ce type d'études abordable à un plus large public. C'est ce qu'a fait le Glion Group, fin 2004¹⁰¹. Il semble que cet institut n'ait pas (encore) rencontré le succès attendu. La concurrence dans l'Empire du Milieu est rude et la qualité des établissements chinois s'améliore de jour en jour.

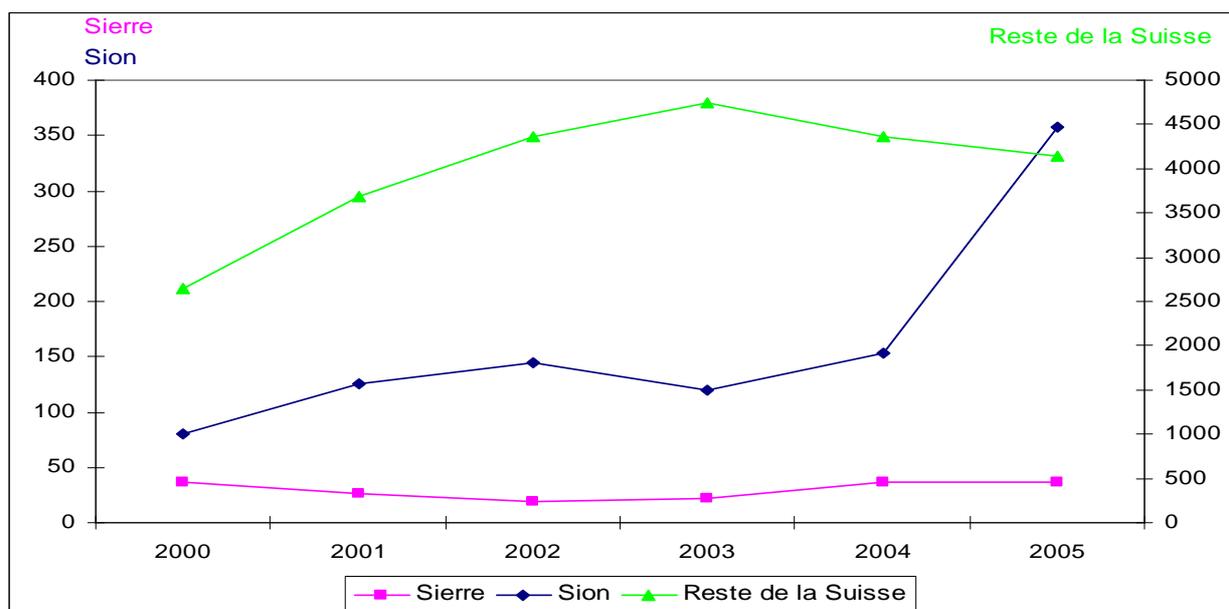
⁹⁸ Cf. Entretiens n° 1, 7 & 11

⁹⁹ Cf. Entretien n° 8 ; Ce point est confirmé par la partie 1.3.B qui donne l'exemple de l'école Ardévaz.

¹⁰⁰ Les Jeux de Pékin approchent à grands pas, ce qui va accélérer la croissance du secteur touristique chinois. Actuellement la Chine occupe déjà la troisième place mondiale en terme de visiteurs. D'ici à 2014, l'Empire du Milieu devrait ravir la première place Cf. AFP, 2 juillet 2007, *China heads for top spot in tourism rankings*, Sydney Morning Herald, Sydney

¹⁰¹ Cf. Bloch E., 13 février 2004, *Un campus en Chine*, Le Nouvelliste, Sion

Figure 5 : Population chinoise de Sion et Sierre, 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

C. Perspective du gouvernement chinois

La situation s'est détériorée à un point tel que Beijing, qui a reçu de nombreuses plaintes d'étudiants, s'est retourné vers les autorités suisses à partir de l'an 2000¹⁰². Pour Zhongnanhai comme pour les étudiants, la racine du problème se situe dans la qualité de l'enseignement, qui n'est pas à la hauteur dans certains établissements¹⁰³. Face à l'absence d'accréditation étatique suisse, le gouvernement chinois a dans un premier temps publié une liste d'écoles helvétiques « performantes ». Cela a posé problème dans la mesure où certains établissements reconnus par leurs cantons respectifs n'y figuraient pas et ont par conséquent protesté, de sorte que la liste a dû être abandonnée¹⁰⁴. Au final, la Chine s'est limitée, faute de mieux, à partir de 2002-2003, à dresser la liste des établissements reconnus par l'Etat suisse, c'est à dire uniquement les établissements publics¹⁰⁵. Cette situation a certainement encore contribué aux sombres résultats de la figure 6 ci-dessous, puisque Lausanne est la seule école hôtelière reconnue, car semi-publique.

La Chine a été plus active que Berne dans ses sphères de compétences. Pékin a ainsi fait un effort important au niveau de la surveillance des agences. Il semble qu'à présent la

¹⁰² Cf. Ibid., Entretien n° 8

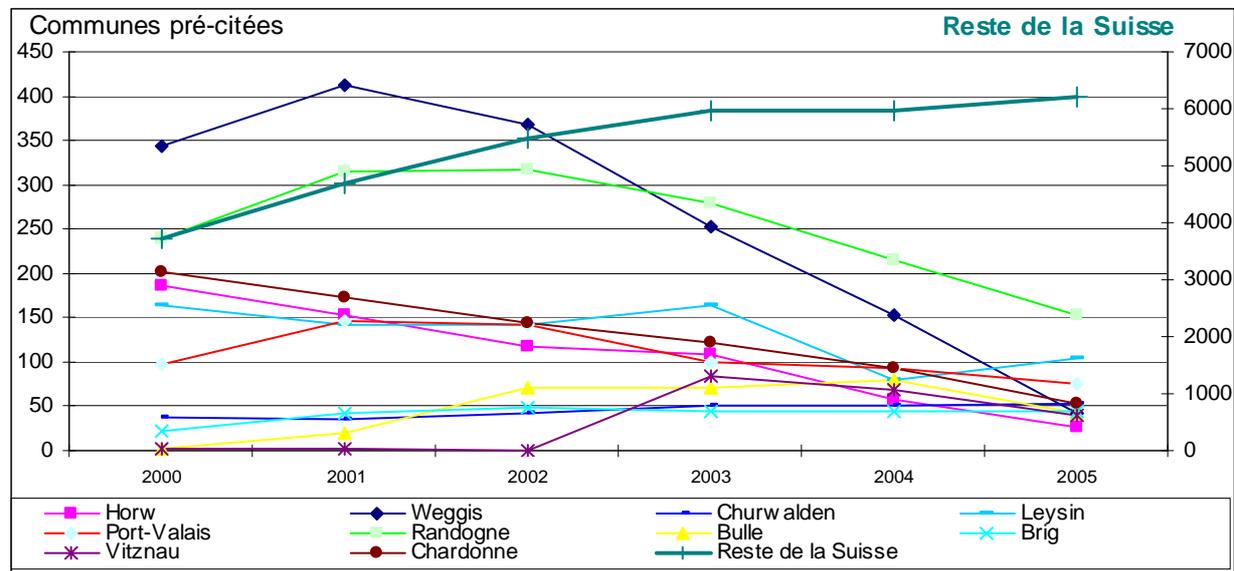
¹⁰³ Cf. Le Temps, 10 mai 2006, op. cit.

¹⁰⁴ Cf. Ibid.

¹⁰⁵ 教育涉外监管信息网, juin 2003, op. cit.

situation soit sous contrôle et que chaque établissement doive être enregistré¹⁰⁶, mais cela est difficilement vérifiable.

Figure 6 : Population chinoise des principaux villages-écoles hôtelières, 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

D. Perspectives fédérales vis-à-vis de l'immigration chinoise

La distinction migratoire entre les pays extra-européens et les ceux de la future Union Européenne s'amorce en 1990 lorsque la Suisse, anticipant une libre circulation avec la Communauté, met en place la politique dite des « Trois cercles ». Ce faisant, Berne discrimine selon l'origine du migrant et se voit attaquée à ce titre¹⁰⁷. A partir de 1995, la Confédération doit réviser sa copie et adopte une politique à deux cercles : la future UE d'une part, qui est opposée au reste du monde. Ce modèle durera sept ans, jusqu'en 2002. Durant cette période, les flux migratoires chinois sont encore peu affectés par cette politique, qui concerne principalement les travailleurs¹⁰⁸.

Par contre, l'on remarque que la chute du taux de croissance de la population chinoise (fig. 3) débute au moment même où la Suisse entre en période de transition vers la libre circulation : en 2001-2002. Il est probable que Berne anticipe à l'époque, une progression de la population étrangère par le biais d'un afflux d'Européens, et ait par conséquent décidé de limiter la croissance des minorités extra-européennes. En effet, la proportion d'étrangers en Suisse, sujet particulièrement sensible et brandi par les opposants à la libre circulation, se

¹⁰⁶ Cf. Bussard S., 26 juillet 2000, op. cit.

¹⁰⁷ Cf. Gross D. M., 2006, op. cit., p. 41

¹⁰⁸ Cf. Ibif., p. 19-21

située à un sommet historique en 2002 et est toujours en augmentation¹⁰⁹. D'autre part, la croissance est tirée par les populations extra-européennes, dont la proportion dans la population étrangère progresse depuis les années 1990. Or Berne considère, et c'est justement la raison d'être de la politique des trois cercles, que ces personnes attisent la crainte des étrangers en raison de la distance culturelle qu'elles ont avec la population suisse¹¹⁰.

L'Etat souhaite que la période de transition se passe sans heurts et que le peuple accepte l'extension inévitable de l'Accord aux futurs nouveaux membres des pays de l'Est¹¹¹. Par ailleurs, nous verrons que la crainte d'une immigration étrangère incontrôlée est aussi présente dans les instances gouvernementales et probablement renforcée en l'espèce, au vu de la taille démographique de la Chine. Ce n'est donc pas un hasard si la proportion des extra-européens passe de 45 à 37 puis à 33 % de la population étrangère entre 1995-2000 et 2003 respectivement. Etant donné que la population chinoise est si récente, le pouvoir du gouvernement suisse en terme de façonnement des flux est encore conséquent. En effet, l'immigration pour regroupement familial, seule composante significative de la dynamique démographique qu'il n'est pas possible de limiter, représente une partie mineure de l'immigration chinoise. Il en va de même pour les naissances en Suisse¹¹².

Le durcissement vis-à-vis de l'immigration en provenance du Pays du Milieu prend une tournure extrême fin décembre 2005, lorsque l'Office Fédéral des Migrations (ODM) change diamétralement de politique. Les séjours de plus de trois mois restent du ressort des cantons. Cependant, ceux-ci devront à l'avenir donner, par défaut, non plus un accord mais un refus d'autorisation d'entrée et de séjour. Si le canton devrait tout de même donner son feu vert, celui-ci devra être soumis à l'approbation finale de l'ODM¹¹³. L'Office explique ce braquement par la multiplication des disparitions d'étudiants en 2005, ainsi que par une croissance anormale des demandes de visa émanant du Sud de la Chine. Berne se réfère principalement à la septantaine d'étudiants chinois ayant disparu en Valais en 2005. Ils sont originaires du Fujian et du Zhejiang, c'est à dire les provinces « par excellence » des sans-papiers chinois à travers le monde¹¹⁴.

¹⁰⁹ Cf. Piguet E., 2006, op. cit., p. 114

¹¹⁰ Cf. Ibid., p. 33

¹¹¹ L'Etat a atteint ses objectifs. Il y a bien eu un référendum contre cette extension, mais il a été rejeté et l'accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Cf. Office Fédéral des Migrations, 2006, *Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE*, Berne

¹¹² Cf. 2.1

¹¹³ Cf. ODM, Directive, 28 déc. 2005, *Etudiants ressortissants de République Populaire de Chine*, Office fédéral des migrations, Berne, p. 2

¹¹⁴ Cf. Cormon P., 7 avril 2006, *Les étudiants chinois ont de plus en plus de peine à obtenir des visas pour étudier en Suisse*, Entreprise romande. Cf. entretien n° 8. Pour une carte de la Chine, cf. annexe 15.

Le Bureau interprète ces signaux comme indiquant l'existence d'un réseau mafieux. Il est vrai que le doublement des résidents chinois à Sion, unique en Suisse, est étrange. Sierre, l'autre ville importante du Valais, ne compte pas d'étudiants chinois dans ses écoles de français mais dans des hautes écoles (notamment la HEV) et affiche une stabilité (fig. 5). La crainte du gouvernement semble à priori en partie fondée, en particulier car ces étudiants disparus étaient précisément enregistrés dans une école de français à Sion. Celle-ci a déclaré avoir vu disparaître entre 35 et 40% des ses effectifs chinois¹¹⁵.

L'on sait par ailleurs que certains pays européens ont justement signalé que des ressortissants chinois sans-papiers mais provenant de Suisse, séjournaient illégalement sur leur territoire¹¹⁶. Le Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse de 2006 signale à cet égard que « avec l'accroissement de la diaspora chinoise dans les pays voisins, la Suisse devient un pays de transit privilégié »¹¹⁷. Principalement s'agissant des flux en direction de l'Italie ou de l'Espagne. En effet, les économies parallèles de ces pays sont considérables et la demande de main d'œuvre non-qualifiée est importante, notamment dans le textile et le secteur agricole¹¹⁸. Or, l'Union Européenne s'est accordée, fin octobre 2005, pour lutter plus fermement contre l'immigration clandestine. A la conférence de presse conclusive d'un sommet consacré aux questions migratoires, le Premier Ministre du pays hôte, Tony Blair, s'exprime en ces termes: « *There was a strong desire to take better and more co-ordinated action against illegal migration* »¹¹⁹. La coïncidence temporelle avec la mesure suisse, qui tombe 2 mois plus tard et touche 13 pays « à risque », n'est pas due au hasard.

La motivation de la supervision des cantons par Berne est probablement aussi en partie à attribuer à la tendance qu'ont un certain nombre de Chinois à aller dans le canton y lorsque la situation en terme de permis est sans issue dans le canton x. Comme l'atteste la figure 7, les mouvements inter-cantonaux sont étonnamment sensiblement plus élevés que la mobilité inter-communale. D'autre part, la mobilité entre cantons a presque doublé entre 2000 et 2003, au moment même où la situation se dégrade dans les écoles. Un dernier élément déclencheur réside dans le fait qu'il est excessivement aisé d'ouvrir une école privée en Suisse¹²⁰. Le rapport de 2005 sur la sécurité intérieure de la Suisse indique que des passeurs ouvrent ainsi des écoles dans le seul but d'obtenir des visas pour des pseudo-étudiants qui disparaîtront par la suite. Comme une accréditation qui permettrait de contrôler les établissements n'est pas pour demain, la supervision par Berne permettrait de confronter

¹¹⁵ Cf. Ibid.

¹¹⁶ Cf. Ibid. ; Nicolet L., 7 mars 2006, op. cit.

¹¹⁷ Cf. Office fédéral de la police, mai 2006, *Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse*, Berne, p. 61

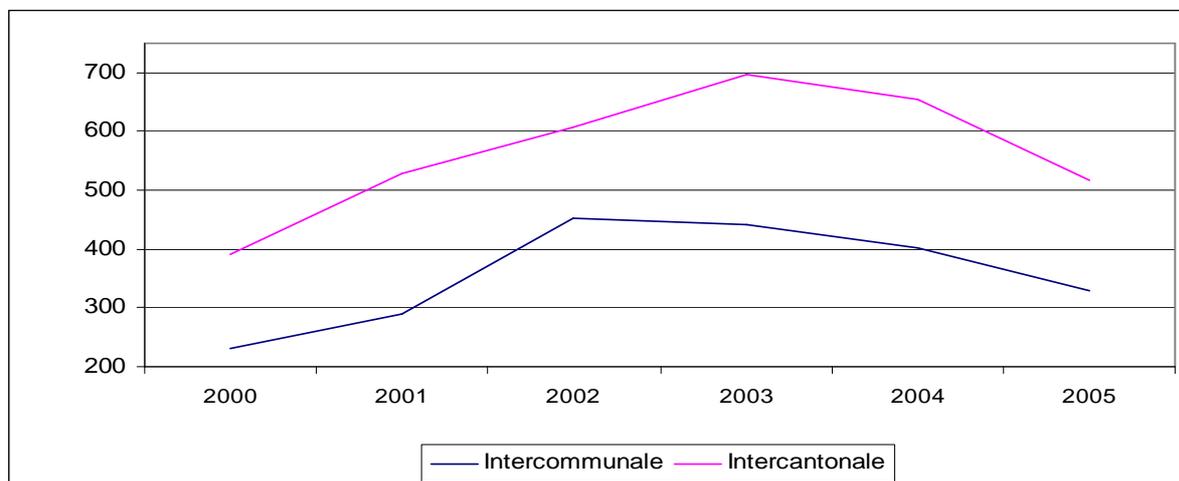
¹¹⁸ Les sans-papiers sont abordés dans le détail au point 3.3

¹¹⁹ Cf. Her Majesty's Stationery Office, *Site Web du Premier Ministre Britannique*, Londres, p. 49

¹²⁰ Cf. 1.2.A

la question en amont, au niveau de la délivrance de visas. Nous avons vu que cela consiste à être plus sévère dans l'octroi de visas pour étude dans des écoles « trop sinisée »¹²¹.

Figure 7 : Mobilités intercantionales et intercommunales des résidents chinois de Suisse, 2000 et 2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

Quoi qu'il en soit, la mesure est discutable à plusieurs titres, notamment de par son approche non-discriminatoire. Les données disponibles pour l'année 2006, indiquent que le nombre d'étudiants chinois a diminué de 50% sur un an¹²². Elle touche donc tous les Chinois alors qu'il est notoire que les disparitions sont le fait d'étudiants provenant de certaines provinces bien déterminées, comme ce qui s'observe partout ailleurs en Europe (Fujian et Zhejiang). De plus ces personnes, s'inscrivent généralement dans des écoles privées de français ou des écoles hôtelières factices. Leur niveau de formation étant bas, l'université leur est fermée, tandis qu'il serait insensé de dépenser une somme considérable pour entrer via une véritable école hôtelière que l'on ne fréquentera pas. Il semblerait en outre qu'il soit relativement aisé de distinguer les « vraies » des fausses demandes, qui seraient stéréotypées¹²³.

Pourquoi ne pas simplement se limiter à filtrer les étudiants en fonction de leur province d'origine, de leur niveau d'éducation ainsi que de l'établissement dans lequel ils souhaitent s'inscrire ? Nous verrons par exemple que le Valais a établi une liste noire de certaines provinces. D'autre part, comment expliquer que la Suisse ait longtemps ignoré l'existence des sans-papiers chinois¹²⁴.

¹²¹ Cf. présente section, pt. B

¹²² Cf. Bérout G., 2006, op. cit., *Présence de la communauté Chinoise en Suisse*, www.sinoptic.ch/population/ch/

¹²³ Cf. Cormon P., 7 avril 2006, op. cit.

¹²⁴ Cf. Partie 3.3

Comme l'explication officielle rationalisant cette mesure est peu convaincante et étant donnée l'existence d'alternatives, il est probable que d'autres facteurs aient joué dans l'établissement de cette directive extrême, notamment la transition vers la libre circulation. Nous avons déjà abordé le rôle de l'Accord sur la directive via l'immigration européenne. La libre circulation a aussi influencé la politique helvétique d'une seconde manière. En l'effet, les négociations bilatérales produiront l'effet inverse du rejet suisse de l'Espace Economique Européen (EEE) d'une décennie auparavant. C'est à dire d'augmenter sensiblement l'attrait des écoles privées helvétiques pour les étudiants de l'UE et, ce faisant, de faire diminuer du même coup le besoin de recrutement hors des frontières du Continent. Cependant, on voit mal comment réconcilier une politique si radicale du département de C. Blocher avec les efforts faits par Berne courant 2006 en vue de, selon les termes d'Oskar Freysinger¹²⁵ « éviter que des écoles soient sinistrées »¹²⁶. A moins que les écoles en danger soient celles qui concentrent les Chinois, ce qui est probable. Or, ce sont précisément ces établissements qui sont généralement de piètre qualité, n'exigent pas de maîtrise linguistique et, parfois même, sont ouverts afin de faciliter l'immigration clandestine. Les « sinistres » auraient ainsi la vertu, à défaut d'être juste, d'assainir la branche.

Cette logique éclaire néanmoins difficilement la volonté gouvernementale de renvoyer chez eux les étudiants chinois (et les non-européens en général) hautement qualifiés. Plusieurs Chinois de l'EPFL ayant terminé une maîtrise ou un doctorat et trouvé un travail particulièrement spécialisé, dans des secteurs en plein développement (finance, informatique) et en pénurie d'experts se sont vus opposer une fin de non-recevoir de la part des autorités. En 2006, 3 étudiants chinois ayant réussi leur première année d'étude à l'EPFL n'ont pas reçu de prolongation de visa¹²⁷. D'autres étudiants, notamment en doctorat, et présents en Suisse depuis 7-8 années, doivent promettre de quitter le territoire avant une date précise afin de bénéficier d'une ultime prolongation de visa. La motivation à long terme d'une telle politique est difficile à saisir, mais se retrouve ailleurs en Europe. En France par exemple, la politique de Paris consiste à réduire tant que faire se peut l'établissement permanent des Chinois sur son territoire¹²⁸. La seule explication plausible réside dans la crainte partagée d'une improbable immigration chinoise incontrôlée.

Au final, l'immigration à but clandestin risque simplement de se concentrer davantage encore sur le tourisme, la falsification de passeports ou les mariages blancs. Depuis 2004, le marché du tourisme chinois s'est ouvert à la Suisse. Des disparitions de visiteurs de l'Empire

¹²⁵ Le clin d'œil du destin veut que ces deux politiciens soient membres du même parti.

¹²⁶ Cf. Rocci L., 28 mai 2006, op. cit.

¹²⁷ Cf. Entretien n° 12. Ces étudiants ont eu des parcours académiques variés en Suisse avant d'entrer à l'EPFL. Là réside aussi en partie la raison du gouvernement de leur refuser une prolongation de visa.

¹²⁸ Cf. Guerassimoff C., 2003, op. cit., p. 141

du Milieu étaient déjà monnaie courante bien avant la publication de la directive de décembre 2005. On estime leur chiffre à 5000 environ pour l'Europe entière en 2004¹²⁹. Par ailleurs, en février 2007, la France accuse la Suisse de laxisme lorsque des Chinois entrés au moyen de faux papiers à l'aéroport de Zurich sont interceptés à Paris¹³⁰.

E. Situation cantonale

L'observation est difficile, tant les divergences cantonales en termes d'octroi de visas et de conditions régissant les ouvertures d'écoles sont importantes, car ces responsabilités sont décentralisées en Suisse. D'autre part, l'importance économique des écoles privées varie fortement selon que l'on considère le Valais et Lucerne ou Zurich, par exemple. L'observation doit donc se limiter à étudier certains cas spécifiques qui ne permettent pas de généralisations. Cela d'autant plus que les directives circulant dans les organes administratifs ne sont souvent pas publiées.

On remarque que, lorsqu'il y a des problèmes dans certaines écoles, il arrive qu'il y ait collusion entre l'établissement en question et des membres de l'administration cantonale. C'est ce qui s'est passé dans le cas de Vétroz, où le Valais n'a pas réagi pour cette raison. Le directeur de l'école, qui avait plusieurs contacts influents dans le canton, a même failli parvenir à faire annuler les visas des étudiants mécontents. La situation, qui faisait tout bonnement penser à une république bananière, s'est propagée dans les journaux¹³¹. Finalement, le DFAE s'est même vu obligé d'intervenir¹³². Il est possible que cela ait été un facteur déclencheur supplémentaire de la directive centralisatrice de 2005.

Certains cantons se sont opposés à cette directive de Berne, notamment la Genève internationale, où les disparitions ont été rares et dont la politique semble relativement souple¹³³. Au vu des circonstances, il est cependant plus que probable que cette opposition reste lettre morte. D'autres cantons, notamment ceux ayant une forte proportion d'étudiants chinois dans des écoles privées, en particulier de français, et donc d'incidents, ont opté de leur propre chef pour un durcissement vis-à-vis de l'immigration chinoise. Le Valais aurait ainsi dressé une liste noire de 7 provinces, dont 6 du Sud du Sous-Continent envers lesquelles aucune entrée en matière ne serait faite¹³⁴. Il est en effet connu de tous que ce

¹²⁹ Cf. Le Temps, 20 septembre 2005, *Touristes chinois : les vacances sans retour*, Genève

¹³⁰ Cf. Ibid., 2 février 2007, *Immigration clandestine: des policiers français accusent la Suisse de laxisme*, Genève

¹³¹ Cf. Nebel P., 2003, *Une business school d'Ardon fait scandale en Chine : après s'être plaints de leur établissement, huit étudiants chinois ont été expulsés, révélant des pratiques douteuses : l'image de la Chine en Suisse en prend un coup : enquête*, L'Hebdo, Lausanne

¹³² L'ASEH est aussi intervenue.

¹³³ Cf. Bérout G., Sinoptic, op. cit. ; Cormon P., 7 avril 2006, op. cit.. Cf. Figures 8 & 10

¹³⁴ Cf. Ibid.

sont principalement des étudiants de certaines régions précises qui disparaissent¹³⁵. Cette mesure plus ciblée est certainement plus à même de lutter de manière juste contre l'immigration illégale, mais elle sera inévitablement chapeauté par la directive de l'ODM.

Au final, l'Office des Migrations a, au cours de deux premiers mois de 2006, désavoué des cantons déjà stricts, dans près d'un cas sur deux s'agissant des demandes pour étudier dans les écoles privées suisses¹³⁶.

III. - Géographie de la population chinoise en Suisse

A. Situation d'ensemble

La diaspora chinoise a tendance à se concentrer fortement dans les villes, en particulier dans les plus grands centres, et cela s'observe partout dans le monde. En France par exemple, les Chinois sont surtout présents autour de Paris et Lyon et cette logique est la seule à structurer leur répartition spatiale¹³⁷. Ce sont ces cités qui abritent des populations significatives de Chinois issus de l'ancienne immigration. Lorsque les frontières de l'Empire du Milieu se rouvrent, c'est naturellement en direction de ces centres que les flux se dirigent, d'autant qu'ils réunissent les établissements du secteur éducatif et les emplois. Nous verrons cependant que les caractéristiques de la répartition géographique de la minorité chinoise de Suisse sont particulières.

La carte 1, en 2005, permet d'observer la répartition des Chinois par commune. Il en ressort que les principales concentrations se trouvent, dans l'ordre décroissant : à Genève (728), Zurich (649), Sion (357), Lausanne (335), Montreux (330), et Bâle (299). Que quatre des cinq premières villes du pays apparaissent était attendu : ces centres urbains abritent tous des universités (et EPF pour Lausanne et Zurich) et de nombreuses écoles de langues. Or, l'on sait que l'immigration chinoise récente est principalement estudiantine. Ces centres concentrent aussi les restaurants chinois, et donc la majeure partie des anciennes populations chinoises, mais aussi les emplois les plus qualifiés du secteur tertiaire. Or, la population chinoise est particulièrement éduquée (fig. 20 et annexe. 4), notamment dans les secteurs commerciaux et scientifiques. A cet égard l'on pourrait comparer les Chinois aux Juifs de Suisse, dont la répartition géographique et la taille démographique sont d'ailleurs similaires¹³⁸.

On observe en outre que les principales grandes villes telles Zurich, Bâle, Genève, Lausanne mais aussi Lucerne possèdent des communes périphériques immédiates à forte

¹³⁵ Cf. Cormon P., 7 avril 2006, op. cit.

¹³⁶ Cf. Ibid.

¹³⁷ Guerassimoff C., 2003, op. cit., p. 138

¹³⁸ Haddad P., 2006, *Etre Juif ---En Suisse*, Tribune Juive, Paris

proportion de Chinois¹³⁹. Ce sont probablement des universitaires ou des gens qualifiés qui commutent avec les grands centres pour le travail ou les études universitaires. A Lucerne, ce sont principalement les écoles hôtelières qui sont en cause (notamment à Vitznau et Weggis à droite du lac, et à Horw, à gauche).

L'apparition des communes de Sion et de Montreux, des petites et moyennes villes, tandis que Lucerne ou Berne ne figurent pas ou plus au premier niveau, donne un aspect particulier au cas helvétique¹⁴⁰. Cela d'autant plus que Sion concentre uniquement des écoles de langue, tandis que Montreux n'abrite que des écoles privées (hôtelières et de français principalement). De plus, parmi les communes situées au second et au troisième niveau (76-154 et 25-75 personnes), l'on trouve à nouveau une prépondérance de « cité ou village-écoles hôtelières ». Notamment Randogne, Leysin et Neuchâtel, tandis que St Gall et sa réputation en terme d'études commerciales (HEC) attire aussi une importante population chinoise. Au 3^{ème} niveau figure Port Valais, mais aussi Brig, Chardonne, Bulle et Lugano (et Renens). Toutes des localités abritant une école hôtelière membres de l'ASEH (et pour Renens, proche de l'EPFL et de l'UNIL).

La population chinoise de Suisse est si faible qu'il suffit de la présence de 6 Chinois dans une commune, c'est à dire l'effectif de nombreuses petites écoles ou communes, pour atteindre l'avant dernier seuil. C'est ce que l'on constate par exemple un peu partout dans la périphérie zurichoise¹⁴¹.

Certains cantons sont quasiment dépourvus d'une présence chinoise, notamment le Tessin mais aussi Glaris, Nidwald et les demi-cantons d'Appenzell. Il est probable que l'absence de grande ville et donc d'école et de grande université ou d'EPF, combinée à la nécessité de l'apprentissage d'une langue souvent considérée comme peu utile (l'italien), est un frein dans le contexte suisse. Cependant la Péninsule abrite l'une des plus importantes communautés chinoises d'Europe (69'000 légaux en 2001)¹⁴². Le caractère étudiant qui caractérise l'immigration chinoise en Suisse explique cette apparente contradiction. Les Chinois sont attirés par l'Italie en raison des possibilités de travail au noir ainsi que des fréquentes régularisations massives : la langue est donc secondaire, d'autant que le travail est généralement cantonné au marché ethnique¹⁴³. En Suisse au contraire, le pays séduit les jeunes éduqués et issus de famille relativement aisées, qui privilégient donc une éducation réputée de qualité ainsi qu'une langue utile de retour en Chine pour un poste qualifié. Au contraire de l'italien, l'allemand et le français sont, derrière l'anglais et le japonais, les

¹³⁹ Pour cause de protection des données, les communes abritant de 7 à 24 Chinois n'apparaissent pas, mais ont été fusionnées avec l'échelon 0-6. Cf. Note de bas de page n° 143

¹⁴⁰ La croissance 2004-2005 est exceptionnelle, même anormale s'agissant de la ville de Sion. Cf. Figure 6.

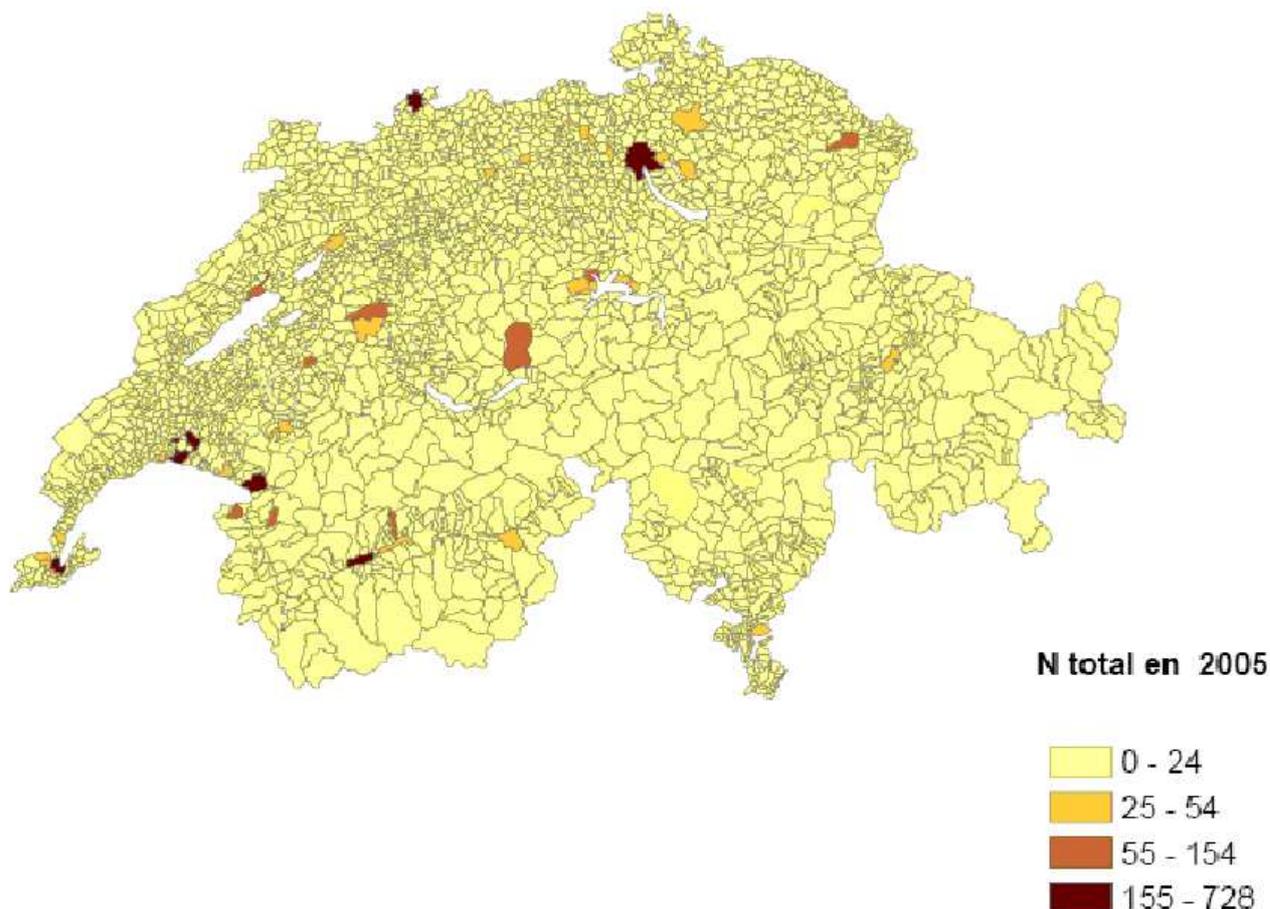
¹⁴¹ Cf. Note de bas de page n° 143

¹⁴² Cf. Ceccagno A., 2003, *New Chinese migrants in Italy, International migration*, op. cit., p. 196

¹⁴³ Ibid., p. 199 & passim

langues les plus prisées en Chine. En grande partie car ces pays franco/germanophones cumulent une part significative en terme d'investissements directs étrangers et de commerce avec l'Empire du Milieu. Les opportunités d'emploi pour ses locuteurs sont donc importantes.

Carte 1 : Population chinoise par commune¹⁴⁴



Source : OFS, RCE, 2005

B. Situation au niveau cantonal

L'évolution macro-géographique de la communauté chinoise a déjà été passée en revue, mais descendre au niveau cantonal permet de compléter le tableau spatial. En effet, l'on constate que les dynamiques des effectifs cantonaux de nationalité chinoise de 2000 à 2005 sont multiples. Les figures 8 et 9 représentent l'évolution relative des principaux cantons de Suisse¹⁴⁵.

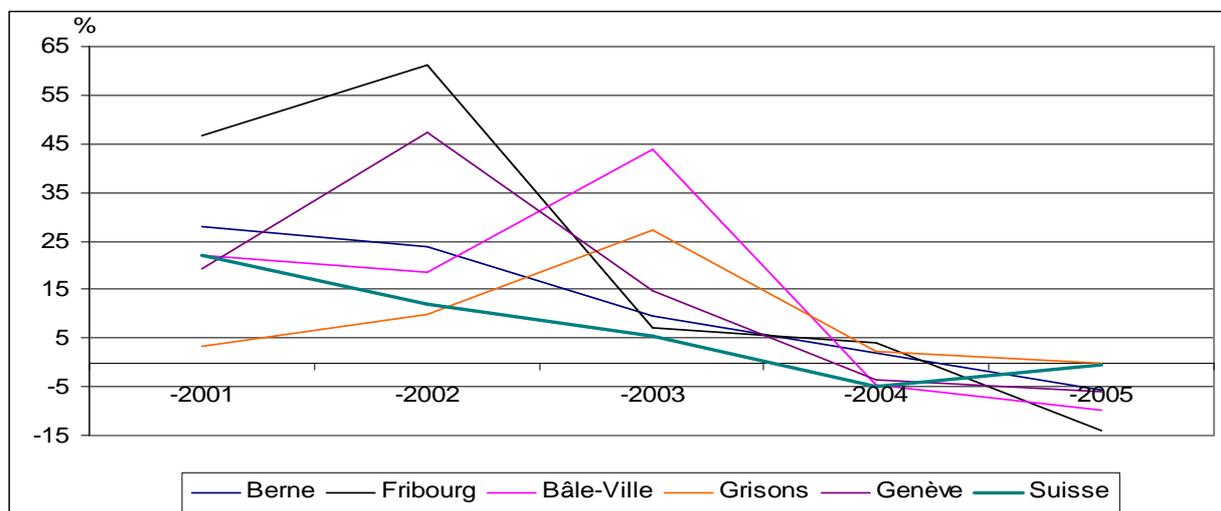
¹⁴⁴ Les échelons ont été décidés par le logiciel, en fonction de la meilleure répartition. Mais, en raison de questions de protection des données, les échelons 0-6 et 7-24 ont été fusionnés.

¹⁴⁵ Ces cantons concentrent 89% de la population de nationalité chinoise du pays en 2005.

Depuis 2000 et jusqu'en 2003, la tendance générale va vers une croissance en décélération. Certains cantons se démarquent par une dynamique plus rapide en début de période : il s'agit notamment du Valais, de Fribourg et d'Aarau. On ressent ici le boom des écoles privées qui déjà touche à sa fin. Lucerne fait cependant exception en décélérant fortement tôt, à partir de 2000-2001. L'année 2000 marque justement l'amorce d'une longue série de scandales dans les écoles hôtelières du canton. A cet égard, le parallèle avec la figure 6 (Horw, weggis et Vitznau) est sans équivoque. Le canton de Vaud, bien qu'abritant de nombreuses écoles privées, semble avoir maîtrisé la croissance par une politique relativement restrictive et précoce¹⁴⁶.

Plusieurs étudiants m'ont affirmé qu'ils avaient pris la décision de changer de canton de résidence après y avoir rencontré des difficultés de visa, notamment dans le canton de Vaud¹⁴⁷. Cette pratique est, à-priori, relativement courante. A cet égard, il apparaît que les cantons de Genève et Fribourg ont connu une accélération marquée de la croissance du nombre de Chinois entre 2000 et 2002 (près de 50% pour Genève en 2002 !). Cela au moment même où le canton de Vaud, qui concentre de nombreuses écoles privées, a crû à une vitesse inférieure à la moyenne suisse (fig. 9). La migration inter-cantonale, particulièrement importante en 2002 (600 personnes), soutient cette hypothèse.

Figure 8 : Evolution relative de la population chinoise des principaux cantons (en pourcentages par rapport à l'année précédente), 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

La période 2002-2003 marque le début du recul des effectifs des écoles hôtelières, qui se traduit par l'accélération du ralentissement démographique pour l'ensemble de la population

¹⁴⁶ Nicolet L., 7 mars 2006, op. cit.

¹⁴⁷ Cf. Entretiens n° 4, 6, 7, 11

chinoise de Suisse¹⁴⁸. Cela est particulièrement flagrant en Valais et à Lucerne (et à Fribourg, bien que les variations n'y représentent que quelques dizaines de personnes), qui passent sous la barre positive. La majorité des cantons suit le schéma national en restant dans les chiffres noirs, à des rythmes divergents.

S'agissant de la période s'étirant de 2003 à 2005, les courbes semblent converger vers une stagnation démographique, d'autant que les migrations inter-cantoniales diminuent nettement (fig. 7). Les chiffres indiquent à cet égard que l'effectif des étudiants est presque stable entre 2004 et 2005¹⁴⁹. Lucerne, dont seule une école hôtelière est membre de l'ASEH¹⁵⁰ et qui a cumulé les problèmes, se vide encore à un rythme effréné. La situation en Valais, où l'évolution repart nettement à la hausse en 2004-2005 est, de premier abord, étrange. Au même moment, la fonte des effectifs des écoles privées se poursuit un peu partout (fig. 6) et notamment dans d'autres municipalités du Valais. L'explosion de la population résidente à Sion explique cette apparente contradiction¹⁵¹. Par ailleurs, la poursuite de la décroissance du canton de Fribourg est clairement due à la situation des écoles privées.

Les données pour l'année 2006 ne sont malheureusement pas encore disponibles, mais on sait néanmoins que le nombre des étudiants a été divisé par deux entre 2005 et 2006¹⁵². Il est de toute évidence à attendre que la tendance baissière s'accroisse par rapport à 2005 et que l'on observe une certaine convergence des courbes en raison de l'uniformisation de la politique de l'immigration suite à la supervision de l'octroi de visas par l'ODM. Toutefois, en raison des importantes différences qui caractérisent la population chinoise d'un canton à l'autre, les évolutions démographiques demeureront plurielles. Il est en effet probable que la chute de 2006 se soit avant tout produite dans la branche des écoles privées de langue. En effet, le secteur linguistique a enregistré une septantaine de disparitions en 2005, tandis que la chute des effectifs n'a encore que peu touché le secteur (fig. 5). Un autre signe est sans équivoque : l'école de français Ardévaz, basée à Sion et qui abrite un nombre important de Chinois a dû, courant 2006, licencier du personnel en raison d'un refus systématique de Berne d'accorder les visas pour ses futurs étudiants chinois¹⁵³. En conséquence, des cantons abritant une population chinoise issue quasi exclusivement de la seconde vague et, à fortiori étudiant une langue nationale, seront les plus durement touchés. Le Valais sera en première ligne, tandis que des cantons « universitaires » et abritant d'importantes populations anciennes, comme Genève, Lausanne et Zurich, seront plus à l'abri.

¹⁴⁸ Cf. Annexe 1

¹⁴⁹ Cf. Bérout G., 2007, op. cit., Cf. <http://www.sinoptic.ch/population/ch/>

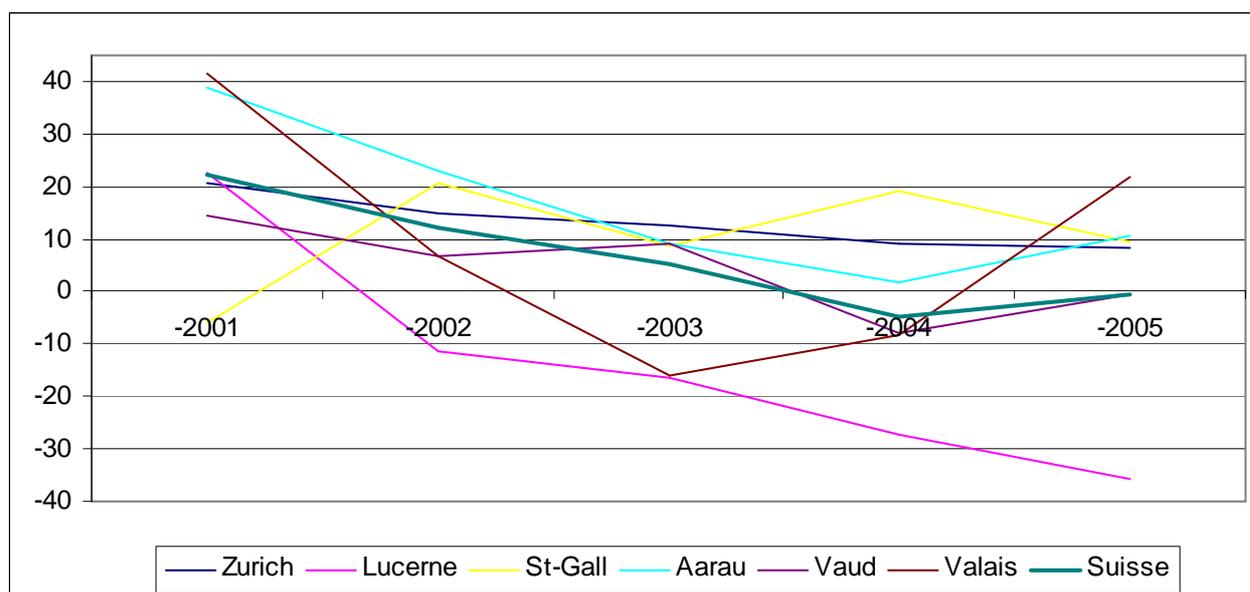
¹⁵⁰ Cf. ASEH, jan. 2006, *Swiss higher education system*, Chur

¹⁵¹ Cf. Figure 10

¹⁵² Cf. Bérout G., 2007, op. cit., Cf. <http://www.sinoptic.ch/population/ch/>

¹⁵³ Nicolet L., 7 mars 2006, op. cit.

Figure 9 : Evolution relative de la population chinoise des principaux cantons (en pourcentages par rapport à l'année précédente), 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

Les figures 8 et 9 se penchent sur les effectifs de personnes de nationalité chinoise uniquement. Ainsi le rôle des naturalisations, qui est différentiel d'un canton à l'autre biaise (faiblement) les figures en question. Selon les caractéristiques de chaque population chinoise (ancienneté de l'immigration) et la souplesse du canton concerné à l'égard des naturalisations, les proportions de naturalisations varient. Ainsi Zurich naturalise 4 à 5 % de la population chinoise du canton par an tandis que Genève se contente de 2 à 3 %. L'acquisition de la nationalité helvétique en Valais est extrêmement rare, confirmant le caractère récent de l'immigration¹⁵⁴.

C. Situation dans les principales villes helvétiques

Après avoir observé les dynamiques fédérales et cantonales, il reste à scruter les tendances des principales cités. Cela peut aider à distinguer l'impact d'éventuels facteurs locaux influant sur les flux migratoires. Les tendances générales sont les suivantes : une croissance relativement importante (2000-2003), suivie d'une stagnation voire une légère diminution. A cette règle, certaines villes font notablement exception.

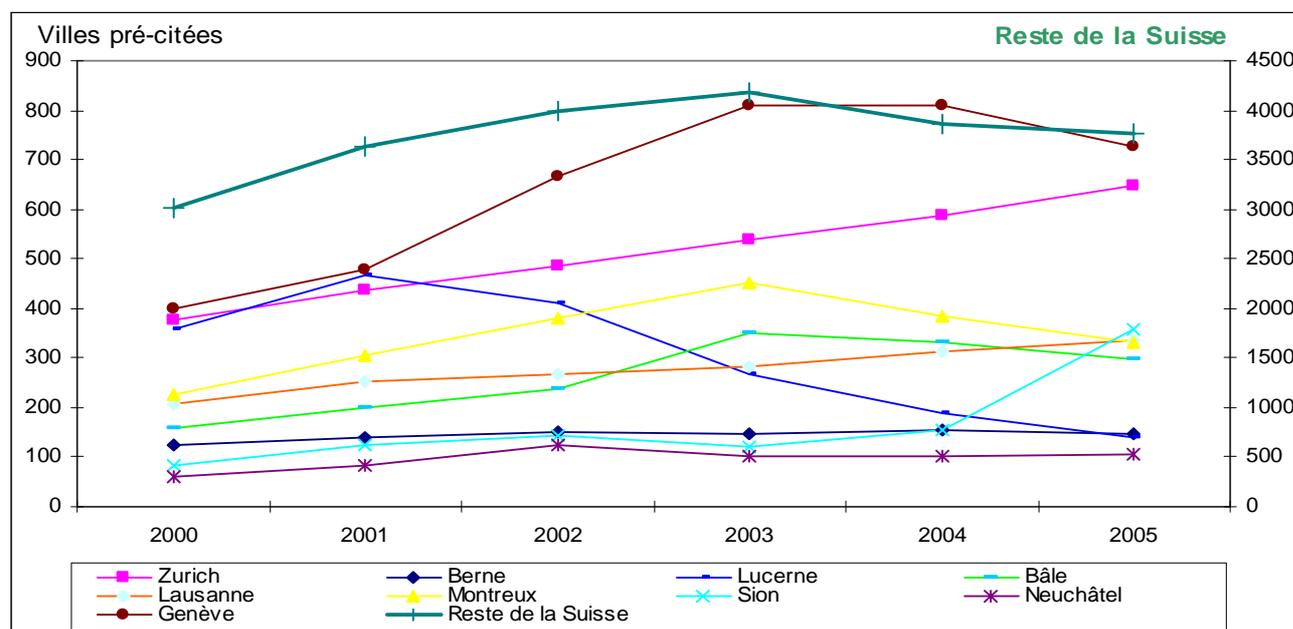
Lucerne suit la tendance cantonale et se vide de sa population chinoise, qui diminue des deux tiers entre 2001 et 2005. Les scandales des écoles hôtelières se paient encore aujourd'hui.

¹⁵⁴ Cf. Annexe 4

La ville de Genève se distingue, tout au long de la période, par une dynamique chaotée. Ce schéma contraste avec ceux de Zurich et de Lausanne, qui sont des villes comparables car concentrant une population importante de Chinois composée en majorité d'universitaires ainsi que de personnes de la première vague. Autrement dit, une population dont la fluctuation devrait être limitée, ce qui est le cas de Zurich et Lausanne, qui connaissent une expansion forte et sans à-coup. Au contraire, la Cité de Calvin connaît une croissance soutenue entre 2001 et 2003. En 2004 et 2005, Genève fait à nouveau cavalier seul avec un inversement de tendance marqué qui abouti à une décroissance forte en 2005.

Dans l'ensemble, la situation des principales villes du pays est proche de la tendance suisse. Hormis Lucerne, la seule localité qui diverge nettement est Sion, en 2005. Nous avons vu que les disparitions de cette année 2005 proviennent de visas délivrés pour des études dans une école de français de la ville¹⁵⁵. D'autant que, rappelons-le, la durée de résidence du premier quartile y est extrêmement faible à 1/4 d'année¹⁵⁶. Les dynamiques cantonales ne sont donc pas homogènes sur le territoire.

Figure 10 : Dynamique démographique des villes suisses à forte présence de Chinois, 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

Parfois les dynamiques des cités contrastent nettement avec les évolutions cantonales. Cela est patent dans s'agissant du canton de Vaud, qui décroît fortement en 2004 et encore en

¹⁵⁵ Cf. Cormon P., 7 avril 2006, op. cit.

¹⁵⁶ Cf. 2.2

2005 tandis que Lausanne poursuit sa progression. Cela montre une fois de plus l'importance du facteur des composantes socioprofessionnelles de la population chinoise.

IV. - Conclusion

La pression migratoire entre la Chine et la Suisse est toujours présente, mais les facteurs et acteurs influençant les flux de la population chinoise vers et depuis la Confédération sont nombreux et leurs poids respectifs varient fortement au cours du temps.

Durant la période 1978-1995, le gouvernement chinois a, sans conteste, représenté le vecteur principal dans ce façonnement des flux, car les candidats au départ sont nombreux et les lois des premières années de réformes, encore clairement restrictives. Cette empreinte se retrouve donc logiquement dans les dynamiques migratoires des étudiants chinois de part le monde. On observe également une démocratisation de l'émigration à partir du milieu de la décennie 1980. Cependant, au fur et à mesure que Pékin assouplit sa politique et crée, ce faisant, une nouvelle génération diasporale, son pouvoir sur les dynamiques des flux et des populations de *huaqiao* (华 侨) diminue¹⁵⁷. Cela s'observe dès le lendemain de Tiananmen : la population d'outre-mer augmente à un rythme formidable malgré, et en partie à cause des, restrictions croissantes.

Dès la seconde moitié des années 1995, les freins administratifs à l'émigration sont, pour l'essentiel, levés. A présent, ce sont principalement les désirs des étudiants chinois qui jouent à plein. Mais les cantons ont aussi la main généreuse lorsqu'il s'agit de délivrer des visas, car les écoles privées sont à la recherche d'étudiants. En conséquence, l'explosion de l'immigration « hôtelière » et d'apprentissage du français est provoquée par trois facteurs primordiaux. D'une part l'attractivité du label de qualité de l'éducation helvétique, mais aussi par le rôle de tremplin que jouent les écoles hôtelières suisses dans l'optique d'une immigration vers le monde anglo-saxon et par la volonté de recrutement du secteur de l'éducation privée.

D'autres populations résidants en Suisse ont connu une croissance comparable de leurs effectifs, notamment les Portugais ou les Yougoslaves au cours des années 1980 et 1990 respectivement¹⁵⁸. Toutefois, le contexte des Chinois est unique. En effet, la population originaire du Pays du Milieu n'est ni réfugiée, ni ne vient en Suisse pour de meilleures conditions de travail, mais est essentiellement composée d'étudiants.

En cela le flux entre la Chine et la Suisse n'est pas typique d'une migration Sud-Nord et d'une région de faible à une autre de fort système éducatif. Au contraire, l'accroissement de

¹⁵⁷ Ce terme s'oppose à *huaren* (华 人). Ces termes de *huaqiao* et de *huaren* désignent respectivement les personnes de nationalité chinoise et ethniquement chinoise.

¹⁵⁸ Cf. Piguet E., 2006, op. cit., p. 118

la pression migratoire reflète la hausse rapide du niveau de vie et, par-là, d'investissement éducatif, dans les cités côtières de République Populaire de Chine. Par ailleurs, le lien entre variation du PIB et solde migratoire (fig. 3) est moins puissant en l'espèce que s'agissant de l'ensemble de la migration à destination de la Suisse entre 1949 et 1999¹⁵⁹. La corrélation est néanmoins relativement importante, mais est largement le fruit du hasard dans la mesure où, précisément, la nature estudiantine du flux chinois le rend peu sensible aux humeurs de la conjoncture.

Dès 2001, le taux de croissance plonge pour diverses raisons, mais principalement sous l'impact de la dégradation fulgurante de l'image des écoles hôtelières helvétiques. En l'absence de réaction rapide et concertée de la branche et des autorités, la chute se poursuit. Les Chinois qui peuvent se permettre le coût d'écologie d'un établissement privé en Suisse, disposent en effet de nombreuses alternatives. Ils sont accueillis à bras ouverts ailleurs dans le reste du monde, notamment aux Etats-Unis et en Grande Bretagne¹⁶⁰.

L'année 2005 ouvre une nouvelle ère : la Confédération ferme ses frontières aux non-européens pour plusieurs raisons distinctes et restreint lourdement l'immigration chinoise. C'est donc la politique suisse qui constitue, depuis lors et jusqu'à présent, le principal acteur modulant les flux migratoires. Il est par conséquent probable que les flux chinois d'à partir de 2006 ressemblent avant tout à ceux des autres minorités étrangères touchées par la directive de l'ODM. En tout état de cause, la libre circulation constitue probablement l'élément primordial derrière cette mesure. A quoi viennent s'ajouter le volume des migrations inter-cantoniales, l'absence d'accréditation étatique et, peut être, la montée des disparitions. Cette mesure « globale » a des répercussions sensibles. De nombreux Chinois qui aimeraient soit venir étudier en Suisse, notamment à l'université, soit trouver un travail une fois diplômés, sont découragés de venir ou sommés de partir. La situation des écoles privées risque de se dégrader plus encore, à moins qu'elles ne trouvent une nouvelle clientèle, notamment européenne. Quoi qu'il en soit, le durcissement devrait avoir quand même un avantage : celui d'assainir quelque peu ce secteur.

Lorsque l'on se penche sur la répartition géographique des Chinois du pays, la spécificité helvétique où la domination du secteur éducatif dans les flux migratoires, que nous venons d'aborder, imprime sa marque dans l'espace. Au contraire des autres pays d'Europe, les concentrations de Chinois dans la Confédération sont largement dispersées sur le territoire, dans les grands centres urbains mais aussi dans des localités petites et moyennes. Les divergences cantonales de dynamiques illustrent en partie la pluralité des degrés de

¹⁵⁹ Cf. Ibid., p. 38 ; Le lien évolution du PIB et du solde global serait encore renforcé en décalant la courbe « solde » d'une année (car les conséquences d'une évolution du PIB se font ressentir avec un certain décalage). Procéder à une translation pour la figure 3 serait par contre dépourvu d'effet significatif.

¹⁶⁰ Cf. Rocci L., 28 mai 2006, op. cit.

souplesse des administrations s'agissant de l'octroi de visas, mais aussi les composantes socioprofessionnelles de leur minorité chinoise. On remarque en outre la désaffection récente des étudiants pour certains cantons, notamment Lucerne. Dans le même temps d'autres semblent attirer des Chinois en migration intra-cantonale, c'est notamment le cas de Genève.

Au niveau des villes, de manière cohérente, Genève contraste nettement avec les autres grands centres que sont Zurich et Lausanne, probablement en raison d'une plus grande souplesse administrative. La baisse genevoise de 2005 pourrait être la conséquence d'une directive interne à l'administration. Les oscillations importantes sont le fait des villes concentrant l'immigration récente et dans le secteur privé, notamment Lucerne, Montreux (et Sion jusqu'en 2004, car l'année 2005 est anormale), tandis que les populations des autres localités tendent à converger.

Le cas helvétique n'est malgré tout pas unique car en Italie, la petite ville de Prato (180'000 hab.) abrite la deuxième concentration de Chinois du pays après Milan, loin devant Rome ou Naples¹⁶¹. La Suisse demeure particulière, car Prato et Milan attirent des migrants de travail tandis que la Suisse est probablement l'un des rares pays où de petites localités concentrent les Chinois étudiants, qui plus est dans le privé. Les données de l'année 2006 permettront de mieux comprendre l'impact de la mesure de l'ODM car elles permettront de jauger la corrélation entre certaines caractéristiques, socioprofessionnelles notamment, et leur dynamique démographique.

Le prochain chapitre va s'atteler à approfondir la discussion autour de l'évolution démographique récente des Chinois de Suisse, en se penchant sur la pondération de ses composantes. Puis l'on s'intéressera à la durée de résidence et à l'évolution des structures par âge de la minorité chinoise, informations qui permettront d'enrichir la compréhension des flux. Enfin, afin de compléter le tableau, les caractéristiques socioprofessionnelles des ressortissants chinois de notre pays seront abordées.

¹⁶¹ Ceccagno A., 2003, op. cit., p. 195

2. Dynamiques et structures d'une population neuve

L'évolution de l'effectif d'une population étrangère d'une année à l'autre est déterminée par les soldes naturels, migratoire et par l'ampleur des naturalisations. Ce chapitre va donc, dans un premier temps, analyser chaque composante de la dynamique démographique des Chinois de Suisse afin de répondre à deux questions. Tout d'abord, quel est le poids relatif de chaque vecteur dans l'évolution démographique, et y a-t-il eu des changements à cet égard ? Il s'agira ensuite de comparer les observations avec d'autres populations chinoises de part le monde et avec certaines autres minorités de Suisse. L'analyse ira ensuite dans les détails structurels de la dynamique migratoire afin de mieux comprendre son impact sur la minorité chinoise du pays. Cela passera par une analyse en termes d'évolution de la durée de résidence en Suisse et de la structure par âge.

Dans un second temps, la question de l'intégration des Chinois en Suisse sera abordée. Une étude poussée de la question nécessiterait de compléter les chiffres par un éventail important d'entretiens, mais cela dépasse le cadre de la présente étude. Je me propose donc d'utiliser les variables du RCE et du RFP, qui offrent l'avantage de procurer une vue globale du phénomène. Finalement, la question des réfugiés sera succinctement abordée. En premier lieu car la Suisse est depuis longtemps un pays d'accueil des Tibétains et concentre la plus grande minorité tibétaine hors d'Asie. Ce peuple a en effet suscité une sympathie et une empathie toutes particulières en Suisse, depuis les années 1950. Non seulement en raison d'un sentiment anti-communiste dans l'ère de la Guerre Froide, mais aussi car les deux pays partagent des similitudes, notamment le caractère montagnard. De plus, ce sujet est aussi intéressant de part son caractère politiquement sensible, car il concentre les fantasmes.

Finalement, les caractéristiques socioprofessionnelles des Chinois de Suisse seront étudiées et mises en perspective. Celles-ci confirmeront des observations des observations posées dans le chapitre précédent, notamment l'importance des flux étudiants et l'existence de deux générations séparée par ce qu'il convient d'appeler un fossé.

I. - Quel est le moteur de la croissance démographique ?

L'évolution démographique naturelle (fig. 11) est particulièrement faible et semble s'orienter vers une stabilisation depuis 2001. La courbe noire oscille entre 40 et 50 personnes par années. S'agissant du volume des décès, il est si négligeable qu'une bonne partie doit être

accidentelle¹⁶². La population est particulièrement jeune tandis que les âgés ont immigré avant 1957 ou dans les années 1980 et 1990 pour les Hongkongais, et sont par conséquent probablement majoritairement décédés ou naturalisés.

Quant au volume des naissances, celui-ci fluctue entre 40 et 60 par année, soit l'équivalent d'un maigre 10‰ annuel de la population totale. Cela est néanmoins comparable au taux brut de natalité suisse pour 2005 (9.6‰)¹⁶³. Mais ce chiffre demeure faible sachant que près de 22% des Chinois de Suisse (contre 11% de l'ensemble de la population résidente en Suisse) ont entre 28 et 35 ans inclus, c'est à dire l'âge de devenir parents¹⁶⁴. L'intensité de la maternité est fortement concentrée à ces âges en Chine, en particulier s'agissant des femmes, notamment car il est particulièrement mal vu d'accoucher après 35 ans. La tendance parmi les universitaires est justement à la maternité vers 28-35 ans. Dans le même temps, il est peu probable de devenir mère avant 28 ans, étant donné que la majorité des Chinois sont des étudiants de niveau supérieur.

Le recensement, de même que le RCE, n'offrent qu'une dichotomie sommaire dans la variable « origine de l'époux » : Suisse ou « étranger ». Les entretiens indiquent cependant que la grande majorité des époux « étrangers » sont d'origine chinoise, et que la majorité des naissances d'un parent chinois sont le fait de couples mixtes (Chinois / Suisse ou Chinois / « étranger »)¹⁶⁵. La proportion presque égale de mariages à des « étrangers » s'ajoute au fait que les mariages mixtes semblent présenter une fécondité plus importante¹⁶⁶. Les enfants issus de ces couples ne figurent généralement pas au registre des étrangers, car ils possèdent la nationalité suisse ou européenne. En conséquence, le nombre d'enfants ayant au moins un parent chinois est probablement de l'ordre du double au triple des valeurs de la figure 11. Mais il n'est pas nécessairement justifié de considérer ces enfants, nés en Suisse et d'un parent suisse, comme des Chinois¹⁶⁷.

¹⁶² En 2001 par exemple, j'ai recensé 1 suicide, 1 meurtre, et 2 noyades. Cf. Wen Q., 17 août 2002, op. cit.

¹⁶³ Perspective Monde, *Taux de natalité brut (pour 1000 habitants)*, Université de Sherbrooke, Québec, Cf. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=CHE&codeStat=SP.DYN.CBRT.IN&codeStat2=x>

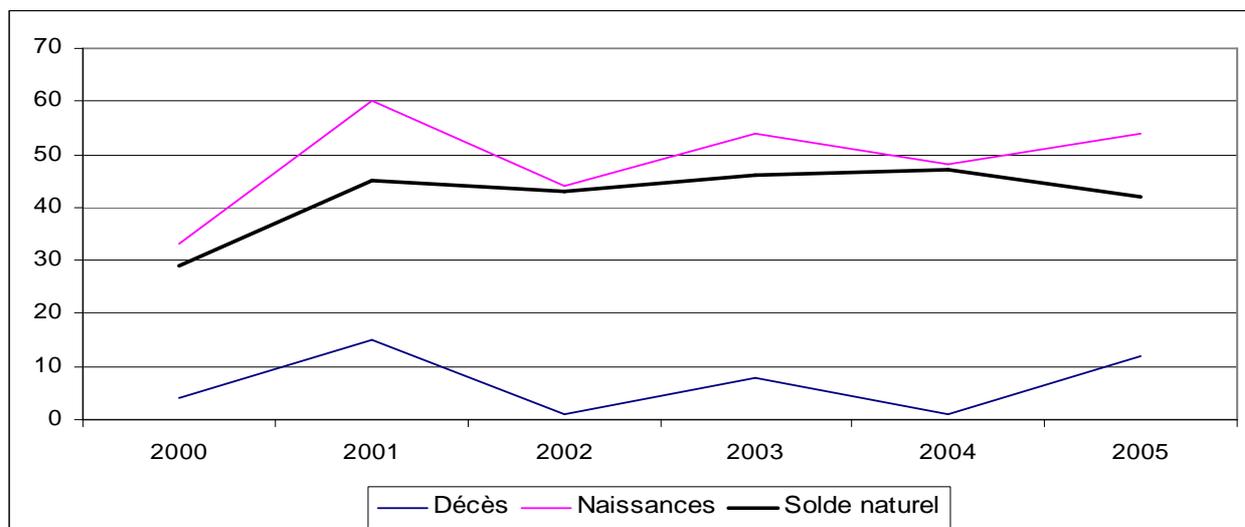
¹⁶⁴ Le calcul de l'ICF serait très intéressant dans cette optique comparative. Malheureusement, les données du RCE ne le permettent pas. ; En Chine, la fécondité est très concentrée aux âges autour de la trentaine. Environ 37% de la fécondité se produit entre les âges de 28 et 35 ans (pour les femmes) et probablement plus encore lorsque le niveau d'éducation est élevé. Données tirée de : Mélo X. & Rocha da Silva P., 2007, *Projection de la population en Chine, 2000-2050*, Université de Genève

¹⁶⁵ Cf. Entretiens n° 1-7 & 9-12

¹⁶⁶ Le RCE est malheureusement dépourvu d'une variable indiquant le nombre d'enfants. ; Cf. Entretiens n° 1-7 & 9-12.

¹⁶⁷ S'agissant des enfant chinois adoptés par un couple en Suisse, il serait encore moins justifiable de les considérer comme Chinois. D'autre part, les données ne permettent pas de les identifier et les entretiens n'apportent aucune information à ce sujet. C'est pourquoi cette question n'est pas abordée dans ce travail.

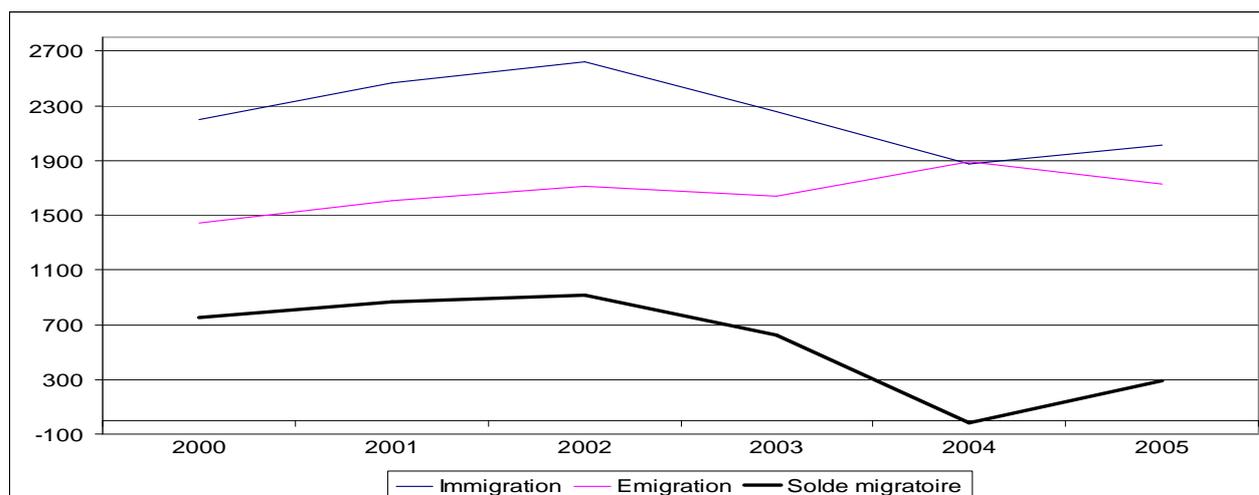
Figure 11 : Dynamique naturelle de la population résidente chinoise de Suisse, 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

Ce sont donc avant tout les flux migratoires qui déterminent la taille de la population chinoise de Suisse (fig. 12), ce qui caractérise une population d'immigration particulièrement récente et peu nombreuse. Par ailleurs, le volume d'immigration diminue une année avant que celui de l'émigration ne remonte, car il y a un effet d'inertie. L'émigration semble en outre être moins sensible aux politiques que l'immigration (la fluctuation est moindre). Car une fois en Suisse, il est plus aisé d'y prolonger son séjour et plus difficile d'en repartir. Après avoir vécu plusieurs années dans un pays, notamment une grande partie, voire la majorité de la période adulte, certains s'y plaisent et souhaitent s'y établir. A cet égard, le volume des naturalisations est relativement important et s'approche de 200 par année (fig. 12), soit plus de 4 fois le volume de la dynamique naturelle.

Figure 12 : Flux migratoires des Chinois de Suisse, 2000-2005¹⁶⁸



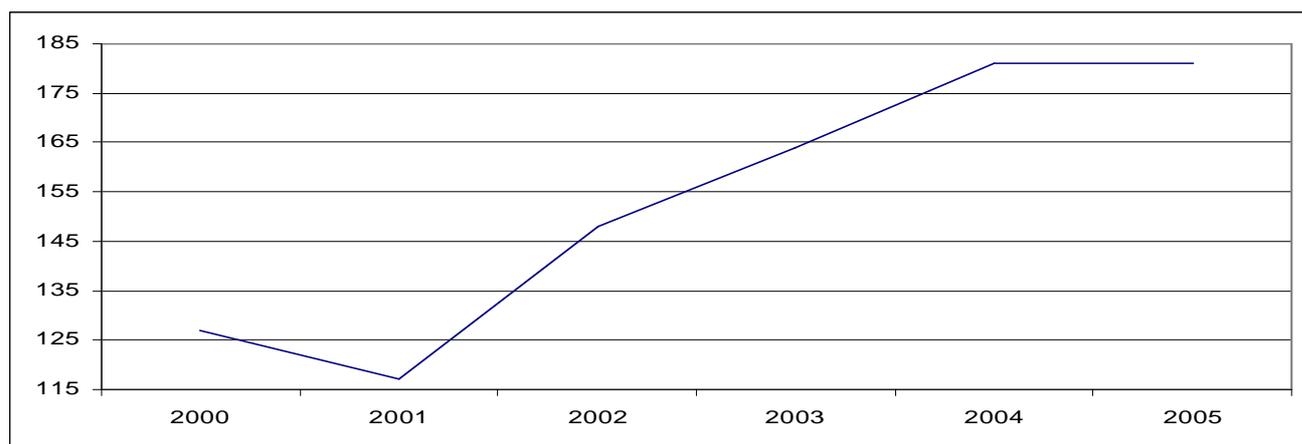
Source : OFS, RCE, 2000-2005

La croissance de 56% du volume des naturalisations de 2001 à 2005 (fig. 13) reflète l'intensité de l'immigration entre 1985 et 1999. La figure 14 ci-dessous permet en effet d'observer que la croissance du phénomène d'acquisition de la nationalité suisse entre 2000 et 2005 est à attribuer aux trois-quarts à deux groupes de Chinois restreints et bien distincts ayant séjourné soit 6-7, soit 15-16 ans sur le territoire suisse. En 2005, le premier groupe compte 43 personnes, dont 40 femmes. L'âge moyen des adultes naturalisés après une durée de 7 ans est de 29 ans. Ces individus semblent vouloir acquérir la nationalité suisse dès que possible. En effet, ils peuvent faire la demande d'une naturalisation facilitée à partir de 3 années de résidence continue en Suisse si elles sont mariées à un ressortissant suisse¹⁶⁹. Or c'est justement après environ 3 années que les effectifs grimpent exponentiellement. On remarque à cet égard que les femmes se naturalisent deux fois plus que les hommes (annexe 5). Cela s'explique par le fait que les femmes chinoises de Suisse sont beaucoup plus souvent mariées à des Suisses que les hommes (Cf. annexe 6).

¹⁶⁸ Cette figure est basée sur les données relatives aux permis. L'émigration est déterminée par la date de l'arrivée à échéance de celui-ci et non pas par la date du passage effectif de la frontière (qui ne figure dans aucun registre fédéral). En conséquence, la courbe a une « avance » sur la réalité d'une durée que j'estime à un mois environ. Toutefois la pratique de quitter le territoire quelques semaines après l'échéance du permis est relativement courante ce qui, dans une certaine mesure, compense le biais pré-cité. En fait, l'inconnue principale réside dans les changements de type de permis, qui sont considérés comme des immigrations et dopent ainsi la courbe correspondante.

¹⁶⁹ Confédération suisse, 2007, *Loi Fédérale sur l'acquisition et la perte de nationalité suisse*, Berne, Cf. http://www.admin.ch/ch/f/rs/141_0/index.html, art. 27

Figure 13 : Naturalisations des Chinois de Suisse, 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

Le second groupe présente un âge moyen des adultes de 46 ans¹⁷⁰ et une répartition des sexes équilibrée. C'est ici principalement l'ancienne génération, arrivée entre 1985 et 1990 qui se naturalise. Ces personnes doivent justifier de 12 années de présence continue en Suisse, car 83% d'entre-elles sont mariées à des « étrangers » (probablement à des Chinois). Le mode se situant à 16 ans, ces personnes semblent moins enclines à de se naturaliser, notamment car elles disposent nécessairement déjà d'un permis C ou d'un passeport de Hong Kong¹⁷¹.

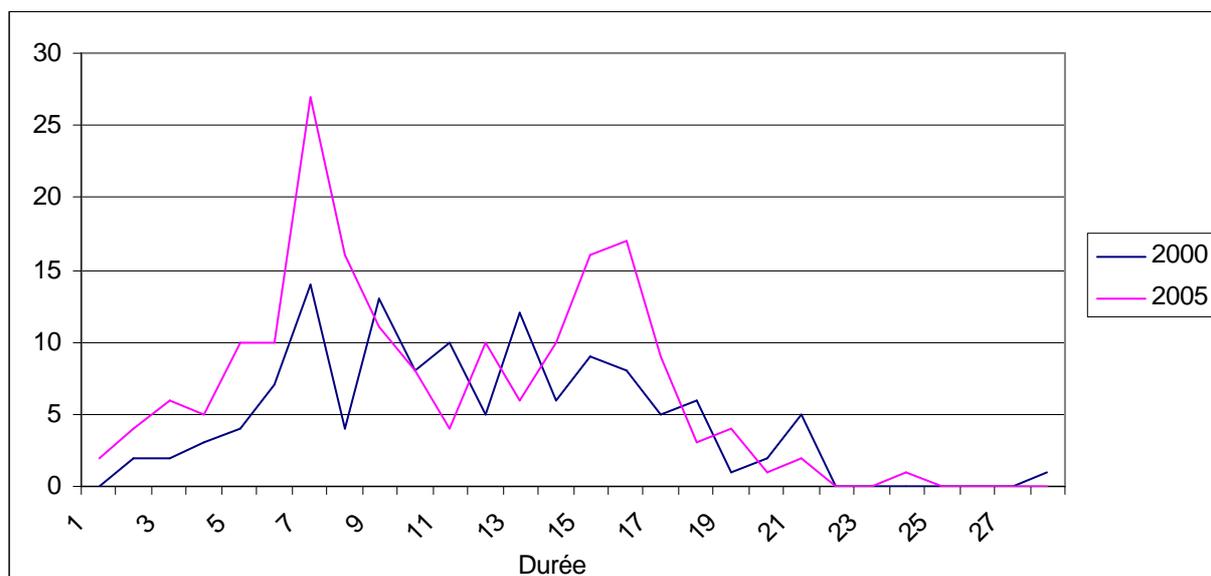
Il est fort à parier qu'à l'avenir le volume des acquisitions de la nationalité suisse augmentera encore de par la simple croissance de la communauté depuis 1998, combinée au doublement des couples exogames depuis 2001 et à une croissance des personnes mariées à des Suisses avant même leur arrivée sur le territoire helvétique¹⁷². L'importance des naturalisations facilitées semble indiquer que le mariage constitue parfois un moyen de demeurer en Suisse pour la population d'immigration récente, mais un moyen avant tout féminin.

¹⁷⁰ Trois enfants de 12 ans sont ici exclus.

¹⁷¹ Confédération suisse, 2007, op. cit., art. 15

¹⁷² Cf. figure 2, annexe 6 & 8

Figure 14 : Naturalisation des Chinois selon la durée de résidence en Suisse, 2000 et 2005 ¹⁷³



Source : OFS, RCE, 2000-2005

II. - Durée de résidence

La taille de la communauté chinoise en 1980 est si faible et le rythme de croissance d'une rapidité telle que, à défaut de posséder les données en question, la durée de résidence de la population peut être utilisée pour déterminer celle des immigrants récents¹⁷⁴. Cependant, les figures ci-dessous peuvent comporter certains biais. Tout d'abord il existe des erreurs d'enregistrement : la même personnes qui part puis revient en Suisse (lors d'un voyage par exemple) est comptée comme ayant immigré deux fois¹⁷⁵. Toutefois, ce cas de figure ne se produit que 44 fois sur les 6 années entre 2000 et 2005. Le biais est par conséquent minime, et ne change la moyenne de durée de résidence que d'une unité deux chiffres après la virgule¹⁷⁶. C'est pourquoi j'ai ignoré le phénomène. Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que, s'agissant principalement du dernier quartile, la durée de résidence n'est pas nécessairement à interpréter comme le temps durant lequel un Chinois demeure en Suisse.

¹⁷³ Une naturalisation à 49 ans en 2000 a été ignorée afin ne pas « écraser » la figure.

¹⁷⁴ Les durées de résidences doivent être estimées car les troncatures sont nombreuses (il s'agit de toutes les personnes de nationalité chinoise présentes en Suisse en fin 2005). En conséquence, j'ai fait l'hypothèse d'une répartition uniforme de la durée de résidence. J'ai donc opté pour doubler les durées observées à chaque instant t par deux.

¹⁷⁵ Cela arrive notamment lorsque une personne retourne en Chine temporairement, puis s'y marie et revient. Le changement d'état civil contribue probablement au risque de confusion. On remarque que ces erreurs sont étonnement concentrées sur quatre communes : Lucerne, Leysin et Montreux et Neuchâtel (18 sur 44 erreurs). Celles-ci n'ont en commun que de concentrer des étudiants des écoles hôtelières.

¹⁷⁶ Pour l'année 2005 par exemple, les moyennes brut et corrigées des 18-35 ans se montent à 2.2780 et 2.2801 années respectivement.

Plutôt, il faudrait considérer le chiffre comme représentant une survie dans un état donné, c'est à dire en tant que ressortissant chinois en Suisse. Car, et ceci en particulier dans le dernier quartile, une proportion conséquente de Chinois terminent cette survie, non pas en émigrant, mais en se naturalisant.

Les figures 15 et 16 ci-dessous permettent d'observer la durée de séjour de l'ensemble de la population, ainsi que celles des jeunes adultes. La comparaison des moyennes montre que la seconde courbe est bien plus sensible aux aléas migratoires, car nous verrons que les flux sont concentrés à ces âges.

Le pic de 1983, qui se retrouve clairement dans les deux figures et à tous les quartiles indique une chute du nombre d'immigrants récents (1-4 ans) assez massive (en termes relatifs, soit plusieurs dizaines de personnes) qui a eu comme conséquence de faire remonter les durée de séjour¹⁷⁷.

A partir de 1983, l'année où l'immigration chinoise démarre véritablement (fig. 3), et jusqu'en 1990, la durée moyenne diminue sans discontinuer : elle passe de 11 à 5.8 ans. Cette période marque l'arrivée d'étudiants dans leur majorité envoyés par leur gouvernement. Leur prévalence à s'établir en Suisse est proche de zéro. Quant à leur durée de résidence, compte tenu qu'ils étudient en 2^{ème} voire en 3^{ème} cycle et doivent apprendre la langue, elle est probablement de 2 à 4 années.

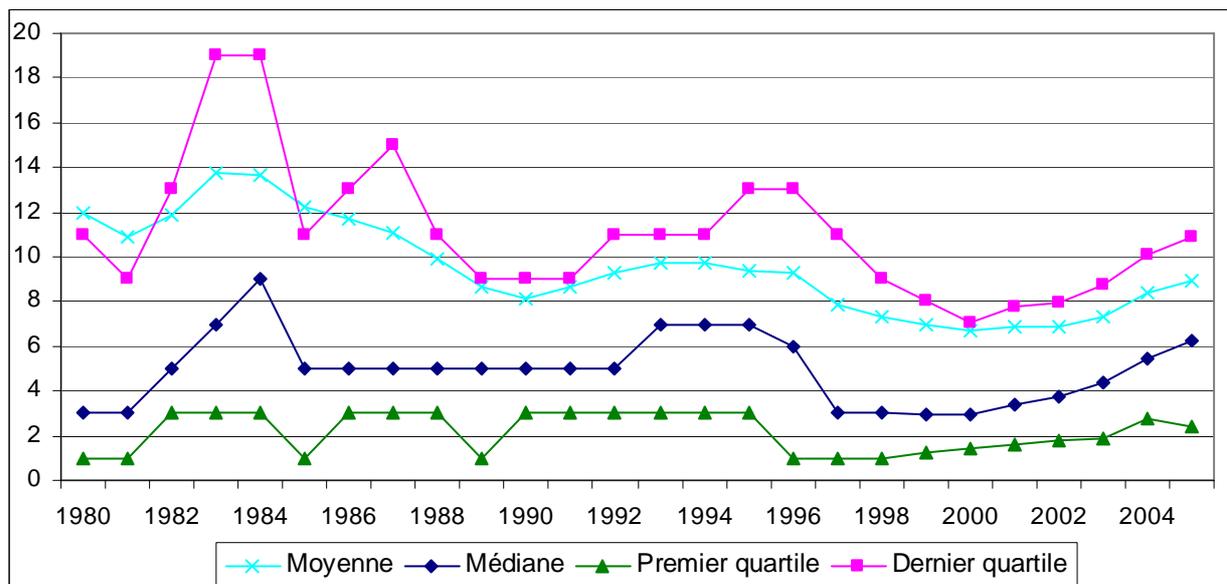
L'inversion de tendance de 1990-1993 est attribuable aux conséquences des événements de Tiananmen. Certains étudiants choisissent alors de demeurer en Suisse et les questions relatives aux visas ont été facilitées, nous l'avons vu, par les circonstances exceptionnelles¹⁷⁸. En conséquence, la durée de résidence moyenne des jeunes adultes en Suisse s'accroît de 15 mois (fig. 16) entre 1989 et 1993, alors même que le flux de l'immigration est massif (cf. fig. 3)¹⁷⁹. Lorsqu'en 1992, l'état chinois permet une reprise migratoire, la courbe moyenne (fig. 16) hésite l'espace d'une année puis repart à la baisse pour atteindre un plancher de 3.7 années en 2000. Le contexte est celui de l'explosion de l'immigration dans les écoles privées, qui provoque une croissance démographique annuelle de l'ordre de 20 à 30%.

¹⁷⁷ La comparaison des dates d'arrivée en 1982 et 1983 permet de constater une émigration massive en 1983 des personnes arrivées en 1982 et 1981, dont les effectifs passent de 89 à 58 et de 70 à 32 respectivement, tandis que le reste de la courbe est virtuellement identique (à l'exception près de quelques décès). Cf. Annexe 14

¹⁷⁸ Cf. 1.1.B.

¹⁷⁹ Il est tout de même étonnant de constater que la durée de résidence augmente plus nettement dans la population totale que parmi les 18-34 ans.

Figure 15 : Durée de résidence en Suisse des Chinois, 1980-2005¹⁸⁰



Source : OFS, RCE, 1980-2005

En 1999-2001, le premier quartile se situe aux environs de 11 mois tandis que la médiane dépasse à peine deux ans (2.4 années). Bien que la durée de résidence effective soit potentiellement plus élevée que ne le laisse transparaître la figure 16¹⁸¹, ces chiffres restent très faibles. Aucun programme d'étude de premier cycle n'étant si court, le niveau de ces courbes indique la présence de deux populations. D'une part, les personnes qui disparaissent, mais cette catégorie ne concerne que quelques dizaines de personnes par an tout au plus. D'autre part, les Chinois qui, une fois arrivés en Suisse, ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas, poursuivre leurs études. Probablement ces derniers comportent une proportion importante de personnes se considérant comme lésées, voire escroquées.

Cela se confirme lorsque l'on considère les durées de séjour dans des villes comme Sion, où le premier quartile se situe, en 2005, à 0.25 années¹⁸². La situation semble moins extrême dans les municipalités d'écoles hôtelières, dont le premier quartile se situe entre 2 et 3 années¹⁸³. Cela était attendu, car l'on gravit rapidement les degrés dans une école de langue et on peut passer d'une école à une autre, tandis qu'il faut 3 ans pour parvenir au premier diplôme dans une école hôtelière. De nombreux Chinois quittent ainsi les cours de français privés dès qu'il leur est possible de rentrer dans une université, où les cours de

¹⁸⁰ La valeur de l'année 1999 est basée sur une extrapolation linéaire (1998-2000) car les données manquent. Les données de 1980 à 1998 incluses ne sont précises qu'à l'année car la variable « mois d'arrivée » est indisponible. C'est pourquoi il arrive que les courbes de la moyenne et du dernier quartile se croisent.

¹⁸¹ La durée de résidence est estimée à partir des dates d'arrivée en Suisse et de limite d'échéance des permis. Mais ces permis peuvent être renouvelés, voir transformés.

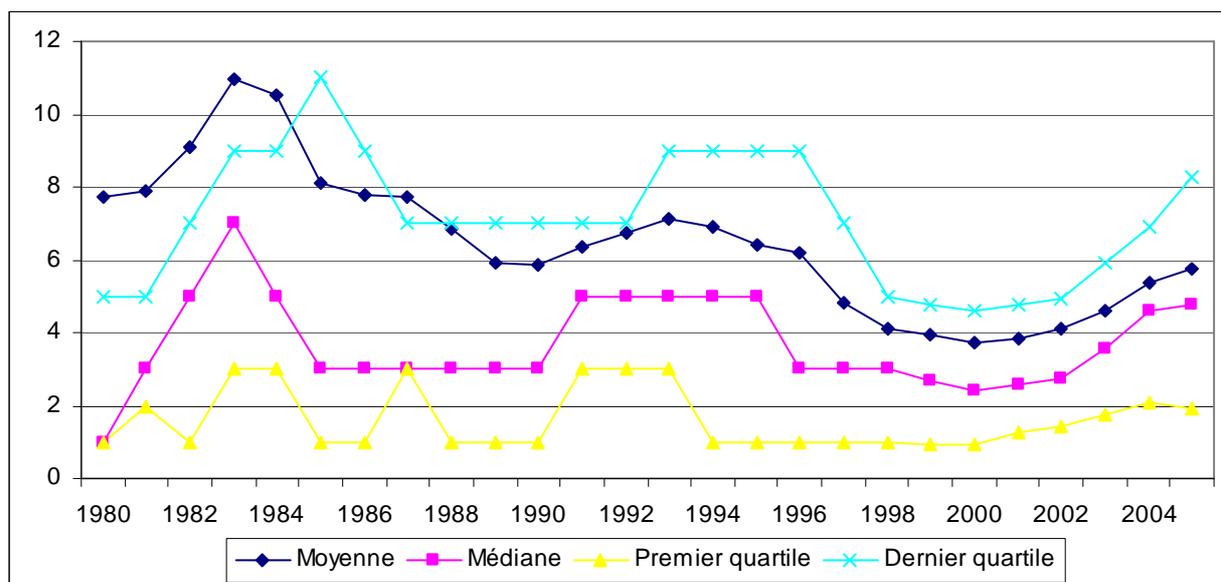
¹⁸² Il est probable que cette valeur ne soit pas représentative car cette année là, il y a eu 70 disparitions à Sion. Toutefois, la durée pour 2004 diffère peu, se montant 0.4 année.

¹⁸³ 1.9 à Horw et 2.9 à Weggis et Coire

français sont presque gratuits¹⁸⁴. Des villes principalement universitaires comme Genève présentent, elles, un premier quartile se situant à 5.1 années en 2005, ce qui confirme la stabilité temporelle des étudiants universitaires¹⁸⁵.

A partir de 2000, tous les indicateurs repartent à la hausse et cela s'accélère dès 2002. La durée moyenne de résidence gagne ainsi 55% en l'espace de 4 années tandis que la durée du premier quartile double durant la même période. L'explication quant au premier quartile réside du côté de l'immigration, qui diminue fortement à partir de 2002 (fig. 12). La sélection est donc plus importante. D'une part, l'information quant aux scandales circule, de sorte qu'il est probable que les personnes prévoyant une immigration pour études se renseignent mieux, notamment sur internet¹⁸⁶. Les désillusions et autres situations sans issue à l'arrivée devraient donc avoir drastiquement diminuées. Par ailleurs, nous avons vu que la Confédération est plus stricte dans l'octroi de visa à des écoles concentrant les Chinois, qui tendent à être de mauvaise qualité.

Figure 16 : Durée de résidence en Suisse des Chinois (de 18 à 34 ans inclus), 1980-2005¹⁸⁷



Source : OFS, RCE, 1980-2005

De plus, les délais d'attribution de visa se sont quelque peu rallongés, ce qui filtre les plus motivés des étudiants. Par ailleurs la lutte cantonale contre l'immigration à but clandestin s'est accentuée ces dernières années. Elle consiste à considérer le profil du candidat à

¹⁸⁴ Ce phénomène est fréquent, car ce ne sont évidemment pas agences qui risquent d'informer les étudiants de cette possibilité : leur marges sont fonction du coût de l'écolage.

¹⁸⁵ Etudes qui nécessitent 1 année de cours de français suivie de 4 années d'étude de licence.

¹⁸⁶ Le site « ruishi » (瑞士 : la Suisse) a été construit par des Chinois étudiant ou travaillant en Suisse.

Cf. www.ruishi.info

¹⁸⁷ Cf. La remarque concernant la figure 15 s'applique ici.

l'immigration, selon des caractéristiques en corrélation avec la probabilité de demeurer clandestinement en Suisse. Finalement, la baisse importante en terme d'effectifs, des étudiants, dont le nombre est divisé par deux entre 2002 et 2004¹⁸⁸, a probablement aussi joué un rôle. Lorsqu'il devient plus difficile d'immigrer et, par conséquent, de ré-immigrer, les résidents choisissent de prolonger leur séjour, qui risque d'être le dernier. Cette croissance tend à se stabiliser en 2005, comme en attestent la moyenne et le premier quartile (fig. 16).

La durée de résidence du dernier quartile progresse de près d'une année par an depuis 2002. C'est à ce moment là que la proportion de mariages exogames (par rapport à l'effectif de l'ensemble de la population) augmente rapidement parmi les jeunes adultes (cf. fig. 25). Cette tendance devrait donc normalement se poursuivre à l'avenir : moins d'arrivées, plus de stabilité. Une sorte de "normalisation" de l'immigration chinoise en Suisse.

III. - Evolution de la structure par âge de 1980 à 2005

La population chinoise de Suisse, sous l'effet conjugué des flux migratoires et naturels ainsi que des naturalisations, a considérablement évolué en terme de structures des âges au cours du dernier quart de siècle. La figure 17 recense les effectifs standardisés par âge par période quinquennale. On remarque l'étalement de la courbe 1980, à l'exception des enfants qui sont rares. La population chinoise est alors principalement composée d'adultes actifs de tous âges et d'une proportion non-négligeable de plus de 50 ans (19%). Les fluctuations importantes sont dues aux faibles effectifs (287 personnes).

A partir de 1985, l'amorce de l'immigration originaire de la République Populaire modifie déjà sensiblement le paysage des 18-22 ans et des 27-29 ans, qui voient leur proportion doubler. Les plus jeunes sont probablement les premiers étudiants « privés », qui peuvent étudier à l'étranger en 1^{er} cycle¹⁸⁹. Ce groupe ne représente alors qu'une immigration de 42 personnes (ayant de 18 à 22 ans en 1985) sur 5 ans¹⁹⁰. Le second groupe est constitué d'étudiants post-grades envoyés par Beijing.

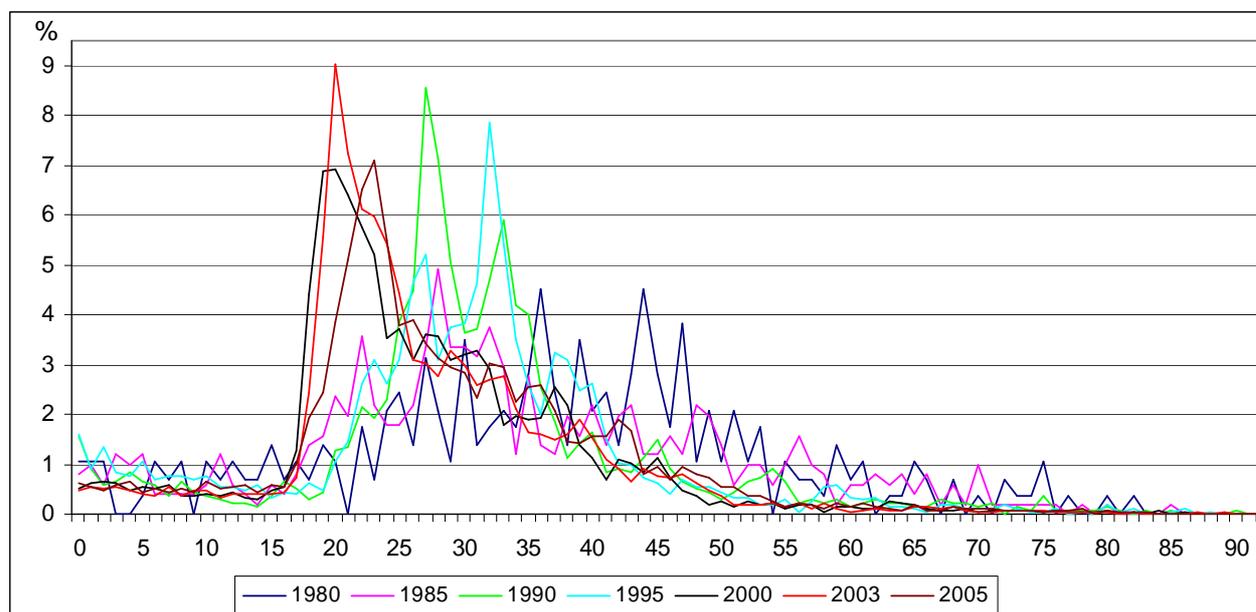
La courbe suivante (1990) permet d'apercevoir la diminution relative des effectifs des 18-22 ans, dont la population a néanmoins légèrement augmenté (35% sur 5 ans). Dans le même temps, l'explosion des 25-30 ans se poursuit, ainsi que la montée des 32-34 ans. L'immigration étudiante prend donc de l'ampleur, mais demeure essentiellement post-grade. La présence d'enfants est encore un phénomène rarissime, leur poids relatif tend même à diminuer tandis que les plus de 50 ans ne représentent que 8% des effectifs.

¹⁸⁸ Bérout G., 2007, op. cit.

¹⁸⁹ Cf. 1.1.A

¹⁹⁰ Il y a en effet 13 personnes de 13 à 17 ans en 1980 tandis qu'il y a 55 personnes de 18 à 22 ans en 1985. Cf. OFS, RCE, 1980 & 1985

Figure 17 : Comparaison des structures par âge standardisées de la minorité chinoise de Suisse, 1980-2005 (en pourcentages par rapport à la population de l'année y relative)



Source : OFS, RCE 1980 ; 1985 ; 1990 ; 1995 ; 2000 ; 2003 ; 2005

Le quinquennat suivant (1990-1995), est marqué par une diminution de l'importance relative, mais aussi en terme d'effectifs (d'un quart environ), des 26-27 ans. Dans le même temps, le nombre des 32-33 ans double. Une proportion conséquente d'étudiants arrivés aux alentours des événements de Tiananmen semble avoir prolongé leur séjour en Suisse. Pour la première fois depuis 1980, l'importance de la tranche d'âge 37-40 ans s'accroît, signe d'une légère amorce d'un mouvement d'établissement durable en Suisse de certains Chinois ayant immigré en tant qu'étudiants. L'immigration de premier cycle est encore un phénomène rare, comme en atteste la quasi absence de Chinois dans la tranche d'âge 18-22 ans.

La fin du siècle est caractérisée par le rajeunissement des immigrants chinois, qui commencent à arriver massivement pour suivre des études de niveau bachelier (notamment des écoles hôtelières et de français, cf. fig. 5 et 6). Le pic d'âge chute d'une dizaine d'années pour se situer entre 18 et 22-23 ans. La proportion de 50 ans et plus est à son plus bas : 3.5%, bien que l'effectif des «seniors ait augmenté de 43% sur la période.

Le dernier quinquennat est sub-divisé en deux sections afin d'épouser l'inversion de la tendance migratoire de l'année 2002. On remarque d'emblée sur la courbe rouge (2003) que la part des 19-22 ans s'est encore accrue, ce qui témoigne de l'engouement pour les écoles privées. L'effectif de cette classe d'âge se hisse à 28% de la population totale, tandis que les autres tranches d'âges fondent sous la rapidité de cette dynamique. La croissance de 20%

par an de l'effectif total s'est donc quasi exclusivement concentrée sur les élèves du privé¹⁹¹. Cela alors même que les effectifs hongkongais, plus âgés, sont à présents inclus.

L'ultime période se distingue par un décalage de 3 années du pic des effectifs par âge de 2003. Le nouveau mode se situe à présent à 23 ans. On remarque que l'effectif relatif des 18-19 ans a été divisé par deux. Cette évolution est d'autant plus massive que l'effectif des personnes de 13-14 ans présentes 5 années auparavant a doublé (lorsque l'on compare les années 2000 et 2005). La détérioration de la situation dans le secteur des écoles privées a causé une perte conséquente d'étudiants et une hausse de l'âge à l'immigration¹⁹². Ce déclin est même absolu entre 18 et 21 ans. La tranche d'âge 22-29 ans affiche par contre une croissance des effectifs de l'ordre de dix pourcents. Cela confirme une nouvelle fois que la situation au niveau des universités est tout autre que la tendance qui prévaut dans le secteur hôtelier. Ainsi des villes principalement universitaires connaissent une croissance en 2003, voire en 2004 et 2005 (fig. 10). Il reste toutefois à voir si cette tendance se confirme avec les chiffres de 2006. Quant aux poids des seniors (50 ans et plus), il remonte légèrement, à 5% du total environ.

IV. - Une minorité féminine

La figure 18 représente la pyramide des âges de la population chinoise de Suisse en 2005. Elle confirme le caractère particulièrement récent de l'immigration en provenance de République Populaire. L'effectif des 18-35 ans est disproportionné par rapport à une population « standard », tandis que les âgés sont rarissimes et les enfants encore peu nombreux. Cette pyramide, bien qu'atténuée par rapport à la situation de 2003, est encore plus « extrême » que celle de l'ensemble des immigrés récents en Suisse (moins de 5 années). Alors même alors que cette dernière date de 2000¹⁹³. La figure ci-dessous ressemble fortement à la pyramide des étrangers de Suisse pour 1960 au détail près que les 0-4 ans Chinois sont plus rares encore¹⁹⁴. Des pyramides de populations immigrées chinoises très proches se retrouvent dans les pays voisins, par exemple parmi les Chinois d'Allemagne¹⁹⁵.

Par ailleurs, la population chinoise en Suisse présente la caractéristique d'être majoritairement féminine, ce qui étonne au premier abord. En effet, cela contraste non

¹⁹¹ En effet, des étudiants de 18-22 ans sont trop jeunes pour être des universitaires. Ces derniers doivent avoir étudié au minimum deux ans dans une université chinoise avant de déposer leur candidature en Suisse. D'autre part, les diplômés durent un minimum de trois ans en Chine, de sorte que les universitaires qui entrent en Suisse sont généralement âgés de 21 à 22 ans au moins.

¹⁹² Cf. annexe 2

¹⁹³ Cf. Wanner P., juin 2004, Migration et intégration, *Population étrangères en Suisse*, OFS, Neuchâtel, p. 22

¹⁹⁴ Piguet E., 2006, op. cit., p. 163

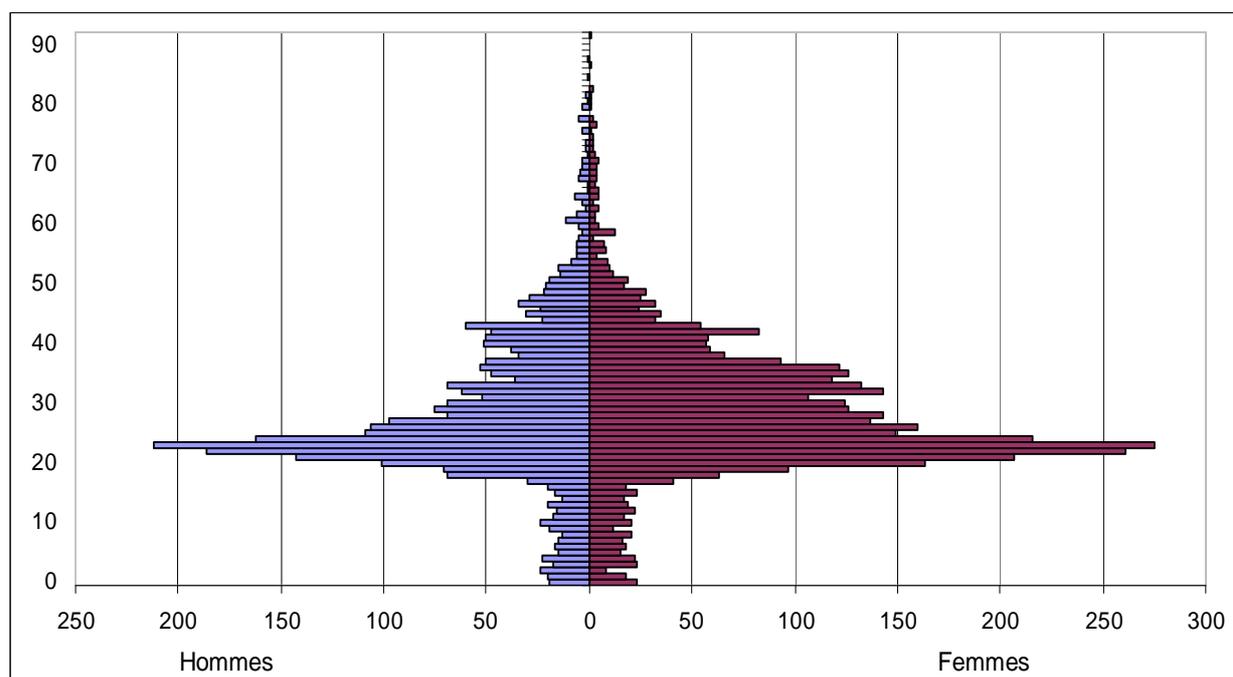
¹⁹⁵ Giese K., 2003, *New Chinese immigration to Germany, Historical consistencies and new patterns of diversification within a globalized migration regime*, International Migration, op. cit., p. 162

seulement avec l'ensemble des communautés originaires d'Asie, qui présentent un rapport de masculinité d'environ 110 en 2000¹⁹⁶, mais aussi en comparaison internationale : les minorités chinoises de la diaspora sont principalement masculines.

La différence entre la minorité chinoise et le reste de la population asiatique est déjà présente au niveau des jeunes adultes, à partir de 18 ans. Cette caractéristique est partiellement imputable au fait que l'immense majorité des flux migratoires depuis 1980 soit composée d'étudiants et non de personnes actives. En effet, les entretiens indiquent que la décision de partir à l'étranger est généralement prise au niveau des familles, en particulier lorsqu'il est question d'un jeune adulte. Ce sont donc elles qui choisissent plus souvent la Suisse pour leur fille, car ce pays est considéré comme particulièrement sûr. Depuis le début de la décennie 1980, les enfants des grandes villes de Chine sont « uniques » et leurs parents sont d'autant plus soucieux lorsqu'ils les envoient à l'étranger, notamment s'agissant des filles. Les parents, ayant vécu l'essentiel de leur vie d'adulte dans une période où la République Populaire était fermée, n'ont aucune connaissance de l'extérieur et, comme nous l'avons vu, il en va à peu près de même pour leur progéniture. Ils se basent donc beaucoup sur des impressions et des stéréotypes. Un second facteur significatif motivant la décision de migrer en Suisse est la présence de membres de la famille ou d'amis. Ceux-ci permettent au futur migrant d'avoir, en amont, une aide en terme d'informations et en aval, l'assurance de bénéficier de soutien en cas de difficulté. Cette situation est cependant encore rare en Suisse, compte tenu de la taille et des structures de la minorité chinoise dans la Confédération.

¹⁹⁶ Ibid., p. 19. Le taux de masculinité serait évidemment encore un peu plus élevé encore en excluant les chinois.

Figure 18 : Pyramide des âges et sexes des Chinois de Suisse, 2005



Source : OFS, RCE, 2005

Ce caractère étudiantin des flux explique aussi partiellement que la Suisse est particulière s'agissant de cette sur-représentation structurelle féminine dans l'immigration. Dans les principaux pays d'Europe, la population chinoise est encore actuellement principalement masculine. C'est le cas en Espagne et en Italie notamment, bien que le différentiel tende à diminuer¹⁹⁷. Tel n'est cependant pas le cas en France, où les femmes là aussi sont majoritaires depuis les années 1990¹⁹⁸. Il semble de premier abord que l'explication se trouve dans le fait que l'Espagne et l'Italie concentrent les migrants ayant immigré sans-papiers. Ces Chinois clandestins sont principalement originaires du Fujian. C'est l'une des rares provinces d'où les femmes émigrent moins que les hommes¹⁹⁹. Mais l'explication ne tient pas car l'émigration depuis la Chine Populaire dans les années 1990 est quand même majoritairement masculine, même en ignorant les provinces du Zhejiang et du Fujian²⁰⁰. En fait la population chinoise d'ancienne immigration de Suisse est, tout comme en France, elle-aussi majoritairement masculine avant le milieu des années 1990, et ceci d'autant plus que

¹⁹⁷ Cf. Ceccagno A., 2003, op. cit., p. 197 & Nieto G., 2003, *The Chinese in Spain*, International migration, op. cit., p. 227

¹⁹⁸ Guerassimoff C., 2003, op. cit., p. 197

¹⁹⁹ Cf. Idid., p. 143. ; Liang Z. & Morooka H., 2004, *Recent trends of emigration from China : 1982-2000*, International migration, vol. 42, n° 3, tbl. 3, p. 155

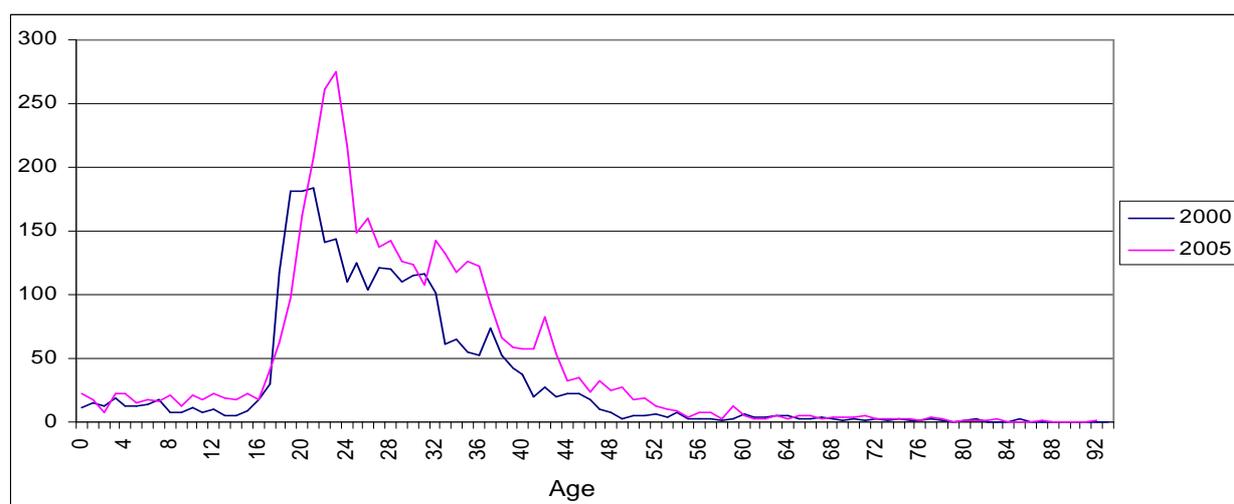
²⁰⁰ Données issues de l'échantillon à 1% de la population chinoise de 1995 (soit plus de dix millions de personnes). Le flux de l'émigration est composé à 62% d'hommes dans la première moitié des années 1990. Toutefois, un quart des émigrants proviennent des seules provinces du Fujian et du Zhejiang. En excluant ces provinces, l'écart des genres se resserre mais demeure, même en supposant une émigration de 100% masculine depuis ces provinces. Cf. Liang Z. & Morooka H., 2004, op. cit., p. 153

l'on remonte dans le temps²⁰¹. Puis le ratio s'inverse sous le poids des énormes flux d'étudiants depuis une vingtaine d'années qui, eux, sont nettement féminins.

Cette différence genrée s'accroît lorsque l'on considère les 30-34 ans. Dans cette tranche d'âge, les femmes sont deux fois plus nombreuses, ce qui implique qu'elles restent en Suisse bien plus longtemps que les hommes. En effet, lorsque l'on se penche sur le volume d'immigration par sexe (annexe 8), l'on s'aperçoit que l'immigration féminine n'est « que » de 140% du volume masculin entre 2000 et 2005²⁰². Or, en 2005, les femmes sont plus de deux fois plus nombreuses que les hommes à être arrivées en Suisse entre 1997 et 2001²⁰³.

En creusant la différence entre genres, il en ressort que l'importante féminité dans la classe d'âge 30-34 ans en 2005 est, tout comme s'agissant des différences au niveau des naturalisations, due à une exogamie par sexe différentielle. La figure 19 permet d'observer l'évolution des effectifs de femmes entre 2000 et 2005. La situation contraste nettement avec la courbe des hommes, qui chute à partir de l'âge « plafond » de 22-23 ans pour descendre en deçà de 50 personnes dès lors que l'on atteint 30-34 ans (cf. annexe 9). A l'inverse, s'agissant de la courbe féminine, la chute à partir du mode ne représente que 100 à 150 personnes. De plus, dans la tranche d'âge allant de 25 ans à 37 ans (2000), l'on retrouve presque la courbe de 2005 en faisant une translation de 5 années. A partir de cet âge, la probabilité d'être ou de s'établir en Suisse est importante pour les femmes. Cela n'est clairement pas le cas pour les hommes.

Figure 19 : Comparaison des effectifs par âge parmi les Chinoises de Suisse, 2000 & 2005



Source : OFS, RCE, 2000 & 2005

²⁰¹ OFS, RFP, 1970, 1980, 1990 & 2000

²⁰² Je ne dispose malheureusement pas de données antérieures par sexe.

²⁰³ Cf. Tableau 41 (dans les annexes).

V. - Profil socioprofessionnel de la minorité

Les caractéristiques socioprofessionnelles d'une population dépendent avant tout du niveau de formation de celle-ci, ainsi que des spécialisations professionnelles. C'est pourquoi ce point se concentre tout d'abord sur les comparaisons Suisses-Chinois en terme de niveau de formation, de proportion d'actifs et de statut sur le marché de l'emploi. Cela permettra dans un second temps de mieux éclairer l'observation des particularités chinoises en terme de secteur d'activité et de catégorie socioprofessionnelle. On remarquera que les Chinois de Suisse sont loin de constituer une population homogène.

Cette partie est placée avant les questions d'intégration, car les caractéristiques socioprofessionnelles représentent un facteur déterminant de l'intégration, ou non, de toute minorité. En effet, un groupe dont l'activité socioprofessionnelle est concentrée dans le secteur ethnique risque le repli sur soi, et inversement. Ces variables nécessitent de recourir au recensement de 2000, qui est quelque peu daté. Environ 60% des arrivées entre 1980 et 2005 se sont produites entre 2001 et 2005. Les graphiques ci-dessous ne sont donc pas nécessairement représentatifs de la situation actuelle. Ils méritent d'être réévalués au regard de certaines données du RCE, cependant moins riches, et d'entretiens.

A. Formations en cours et achevée selon l'âge

Confirmant les informations des points précédents, la figure 20 permet d'observer que plus de 50% des Chinois âgés de 20 à 24 ans suivent une formation tertiaire qu'en 2000, ce qui n'est le cas que de 19% du reste de la population suisse. Cela confirme la spécificité helvétique : la communauté chinoise est principalement estudiantine, d'autant qu'il convient de rajouter des effectifs d'étudiants au niveau secondaire 1 et 2. Inversement, la proportion de Chinois sans formation en cours, n'atteint pas la moitié de celle des Suisses à 20-24 ans.

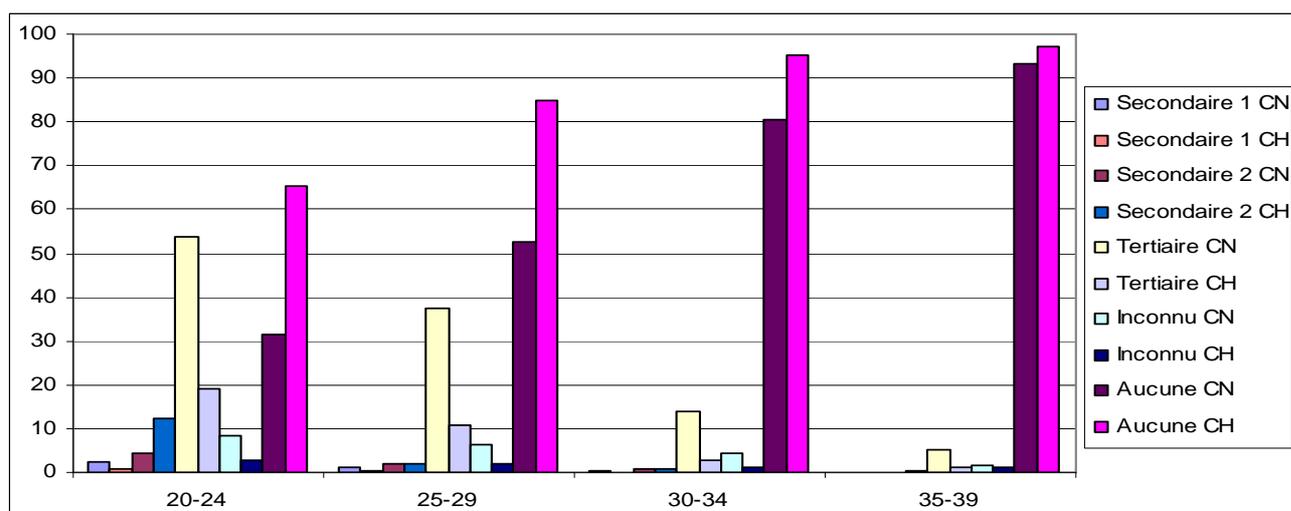
Au fur et à mesure que l'on avance en âge, les deux groupes convergent, mais les différences demeurent importantes jusqu'à 30-34 ans inclus. Ce mouvement est d'abord dû à la chute du nombre d'étudiants dans les écoles privées, qui se produit entre 22 et 26 ans environ, âge auquel ils terminent. Dans un second temps, la baisse du nombre d'étudiants universitaires domine. En effet, ceux-ci obtiennent leur diplôme final à un âge un peu plus avancé, généralement entre 28 et 35 ans. Il est malheureusement impossible d'en avoir la certitude, mais il est probable que la forte proportion d'étudiants chinois du tertiaire dans cette tranche d'âge (13.7%) cache un nombre important de doctorants. Il en demeure encore quelques-uns à 35-39 ans, sinon la convergence avec les Suisses est quasi totale : quasi toute la population résidente est active.

Toutefois, la figure ci-dessous est limitée au sens où elle ne permet pas de voir la divergence au niveau des types de formations tertiaires en cours. Or les Chinois se dirigent

majoritairement vers les formations universitaires et des écoles supérieures, qui concentrent 50 et 25% des étudiants du tertiaire respectivement. Cela n'est le cas que de 12 et 48% de leurs « homologues » helvétiques, que l'on retrouve plus souvent dans les écoles (9%) et, surtout, les formations, professionnelles supérieures (31%). D'autre part, une spécificité apparaît au sein même des filières du tertiaire suivies par les étudiants chinois. Outre les écoles hôtelières, les étudiants sont attirés vers les formations de type scientifiques (EPF, informatique, sciences exactes) et commerciales (HEC, économie). Il est particulièrement rare de trouver des Chinois suivant des études en sciences humaines (sauf le français) et sociales.

S'agissant de la formation achevée, les données (annexe 3) comportent un biais important au niveau des données manquantes, en particulier parmi la population chinoise²⁰⁴. On peut toutefois noter que les Chinois sont plus qualifiés que les Suisses à tous les âges, mais que la différence s'amointrit rapidement pour devenir minimale à 50-54 ans. La comparaison des 35-39 et des 50-54 montre le fossé générationnel au sein de la communauté chinoise en termes de niveau d'éducation, qui va du simple au double : les plus jeunes sont 54% à avoir atteint le niveau tertiaire, ce qui n'est le cas que de 24% de leurs aînés²⁰⁵. La différence entre Suisses est bien moins importante, de l'ordre de 25%. La taille de l'écart est dû au fait que, nous le verrons, l'ancienne immigration chinoise est composée de personnes actives dans la restauration, tandis que la nouvelle est essentiellement étudiante.

Figure 20 : Comparaison de la formation en cours, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000



Source : OFS, RFP, 2000

²⁰⁴ Ce sont souvent les écoles qui remplissent les formulaires du recensement, d'où ce manque.

²⁰⁵ Cette comparaison pourrait être biaisée si les naturalisations sont dépendantes du niveau d'éducation. Cela n'est semble-t-il pas le cas. Cf. Entretiens 1, 3 & 7.

B. Actifs et inactifs

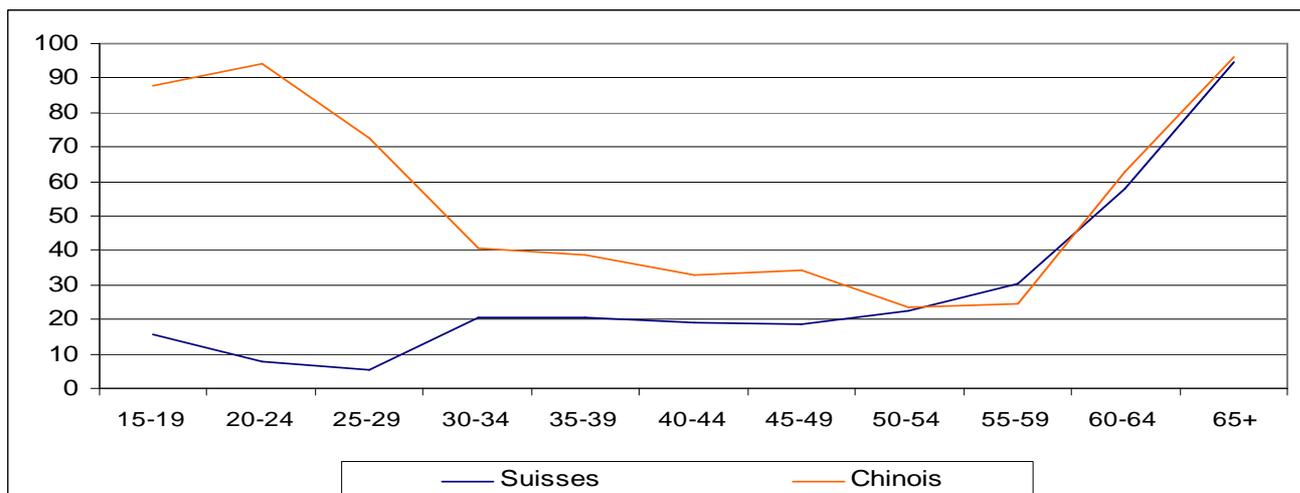
Sans surprise, les Chinois de Suisse sont majoritairement « inactifs » avant 40 ans environ, autrement dit, étudiants (fig. 21). La différence par rapport aux Suisses est extrême entre 15 et 24 ans, puis diminue progressivement jusqu'à 30-34 ans. Les Chinois de 15-19 ans sont en effet quasi exclusivement des immigrés²⁰⁶, de sorte que les 18-19 ans sont sur-représentés dans cette classe d'âge, car rares sont les mineurs qui immigrent. Ce sont donc des étudiants majoritairement adultes, contrairement au reste de la population suisse. La figure 21 laisse entendre que les Suisses de cette classe d'âge sont majoritairement actifs, mais ce n'est pas le cas. Simplement, du fait qu'ils sont encore largement mineurs, ils rentrent principalement dans une autre catégorie (inconnue). L'ampleur de l'apprentissage en Suisse fausse la comparaison dans ce groupe d'âge.

Au niveau des deux tranches d'âge de la vingtaine, la courbe chinoise montre clairement que nous sommes, au moment du recensement en 2000, en période de boom des écoles hôtelières : le pic des inactifs se situe vers 20-24 ans avant de chuter rapidement, de 94 à 40% sur deux classes d'âge. Il est probable qu'en 2007, alors que l'importance relative des effectifs des universitaires augmente, le mode se situe à 25-29 ans. La stagnation depuis 30-34 ans souligne le centre de la vie professionnelle, en particulier s'agissant des Suisses. Les Chinois eux, présentent une courbe qui baisse encore jusqu'à 40-44 ans. On voit ici les doctorants, qui sont nombreux en termes relatifs. Les courbes se croisent à 50-54 ans, mais cela n'est certainement dû qu'à la qualité des données. A partir de cette tranche d'âge, près d'un Chinois sur deux n'indique pas sa profession, et la tendance est la même pour les deux sexes. Cela n'est le cas que de 8-10% des Suisses²⁰⁷. A partir de 60 ans, en raison d'une montée forte de l'inactivité, les courbes convergent rapidement.

²⁰⁶ Il faut en effet justifier de 12 années de présence continue sur le territoire suisse en tant que mineur pour bénéficier de la naturalisation. Cf. Confédération suisse, 2007, op. cit., art. 15

²⁰⁷ Cf. annexe 10

Figure 21 : Comparaison du niveau d'inactivité des 15 ans et plus, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000



Source : OFS, RFP, 2000

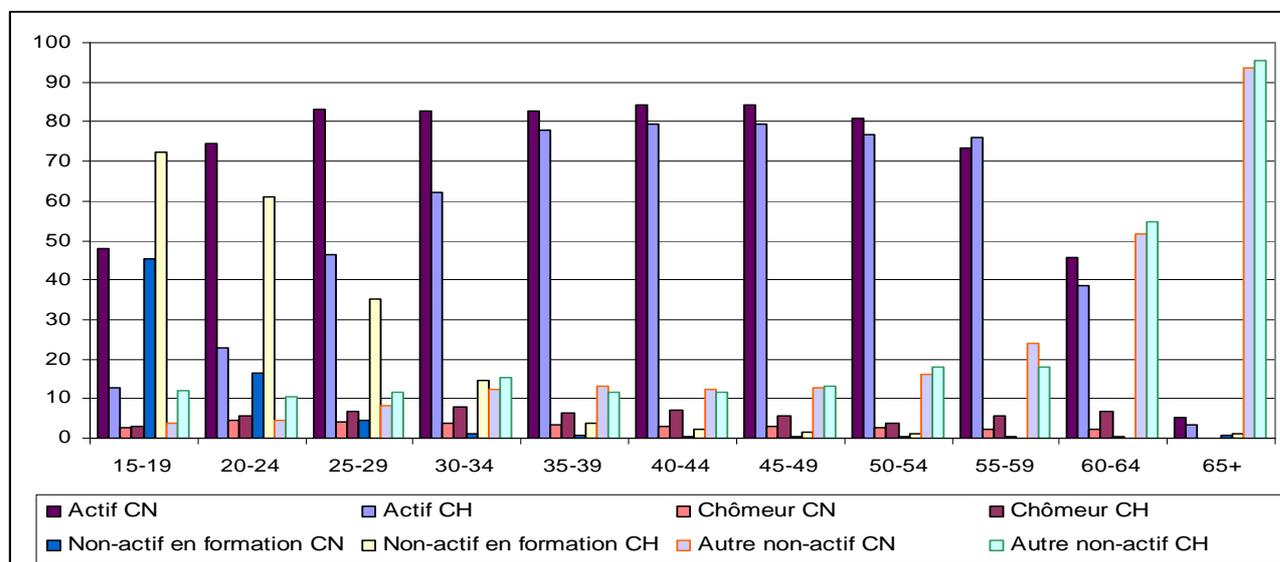
C. Statut sur le marché de l'emploi

Les jeunes Chinois sont sur-représentés dans la catégorie inactive, certes, mais la réalité du quotidien de ces étudiants est toute autre. La figure 22 permet de constater que ces derniers sont en réalité plus fréquemment actifs que le reste de la population suisse du même âge, et ceci jusqu'à la tranche d'âge 50-54 ans. La présente nomenclature diffère en effet de la figure ci-dessus : ce n'est plus uniquement l'activité principale qui est concernée. Il suffit qu'une personne occupe un emploi à temps partiel pour qu'elle soit considérée comme active. Cela est clairement le cas de la grande majorité des étudiants de l'Empire du Milieu et d'une minorité des autres Suisses en formation. Car en effet, les comparaisons des effectifs relatifs des actifs et des non-actifs en formation convergent. A 20-24 ans, 17% des Chinois sont des inactifs en formation, contre 61% du reste de la population (fig. 22). La situation financière des étudiants chinois est en effet souvent précaire. Leurs parents ne parviennent pas à subvenir à l'intégrité de leurs besoins financiers en Suisse, pays particulièrement onéreux, en raison du coût du logement et de l'écolage notamment. Cela est moins le cas des étudiants suisses.

A partir de 35 ans, les statuts d'activité convergent, car les effectifs relatifs des étudiants se réduisent. En outre, le chômage des Chinois est plus faible que celui des Suisses et ceci à tous les âges. Cependant, au vu de l'immensité de l'effectif étudiant, et sachant que rares sont les jeunes Chinois qui peuvent bénéficier du chômage, cette situation était attendue.

Mais elle surprend s'agissant des personnes de 45 ans et plus car les étrangers sont plus touchés par le chômage, dans l'ensemble, que les Suisses²⁰⁸.

Figure 22 : Comparaison des statuts d'activité, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000



Source : OFS, RFP, 2000

D. Secteur d'activité

En comparant les deux populations à deux tranches d'âge de forte intensité actives, les différences inter-ethniques et inter-générationnelles apparaissent nettement au niveau des secteurs (fig. 23). Sans surprise, les Chinois sont virtuellement absents de l'agriculture, qui n'emploie officiellement que très peu d'étrangers. Le secteur de l'administration au sens large est aussi sous-représenté puisqu'il exige en général la citoyenneté suisse. Concernant les autres types de professions exercées, la communauté est trop hétérogène pour être considérée comme un bloc.

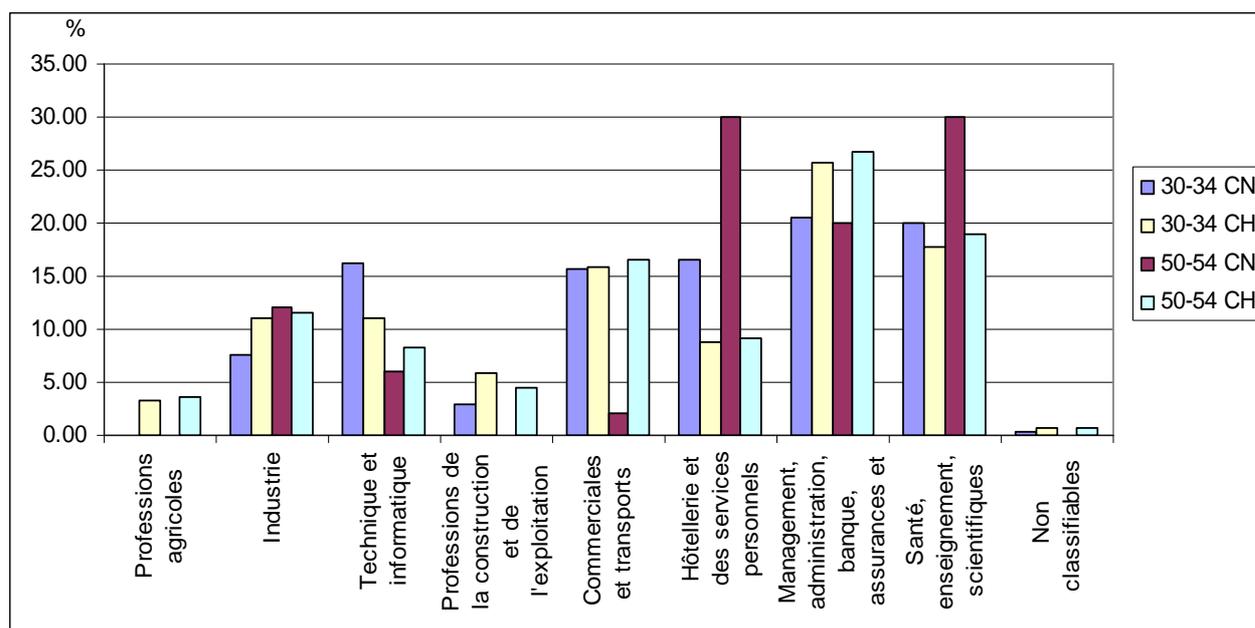
Dans le domaine technique et informatique, les jeunes Chinois sont proportionnellement 50% plus nombreux que le reste de la population suisse du même âge, ce qui confirme leur formation élevée et spécialisée. L'inverse est vrai pour les Chinois d'ancienne immigration, qui sont sous-représentés. Le même contraste inter-générationnel s'observe dans le commerce et les transports, qui occupent néanmoins autant de jeunes Chinois que de jeunes Suisses tandis que les aînés chinois sont quasiment absents du secteur. Au contraire, l'hôtellerie et les services personnels, concentrent près d'un tiers des Chinois d'ancienne immigration, ce qui est proportionnellement le double des jeunes Chinois et le triple des aînés Suisses. En réalité, le contraste est bien plus important encore, car 46% des

²⁰⁸ OFS, 2006, *La population étrangère en Suisse*, Département de l'intérieur, Berne, p. 45

chinois déclarent une profession inconnue contre moins de 10% pour les autres classes d'âges. Ce sont ici des personnes qui « donnent un coup de main » dans un restaurant familial, notamment à leur(s) enfant(s), et il ne s'agit que de 165 personnes de 50 ans et plus.

Lorsque l'on se penche plus en détail sur les métiers qui concentrent les Chinois (cf. Annexe. 12a), le secteur de la restauration est dominant. Chez les plus jeunes, certains métiers hautement qualifiés sortent également du lot, notamment les ingénieurs, les informaticiens et les assistants universitaires. Cela était attendu étant donné que travailler dans un restaurant chinois ou en ouvrir un a longtemps été le moyen par excellence d'obtenir un permis de travail et ainsi de venir en Suisse. Car en effet, ce type d'établissement est, en Suisse, aux $\frac{3}{4}$ destiné aux autochtones²⁰⁹. La demande est forte et seuls des Chinois sont spécialisés dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas pour d'autres métiers potentiellement « ethniques »²¹⁰. Par exemple, en Suisse, la médecine traditionnelle chinoise est pratiquée principalement par des européens de souche.

Figure 23 : Comparaison de la profession exercée, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000²¹¹



Source : OFS, RFP, 2000

²⁰⁹ La situation a évolué des dernières années, avec la croissance rapide de la communauté. Le ratio est probablement plus proche de 2/3. Cf. Entretiens n° 1, 2, 3, 4, 9, 10.

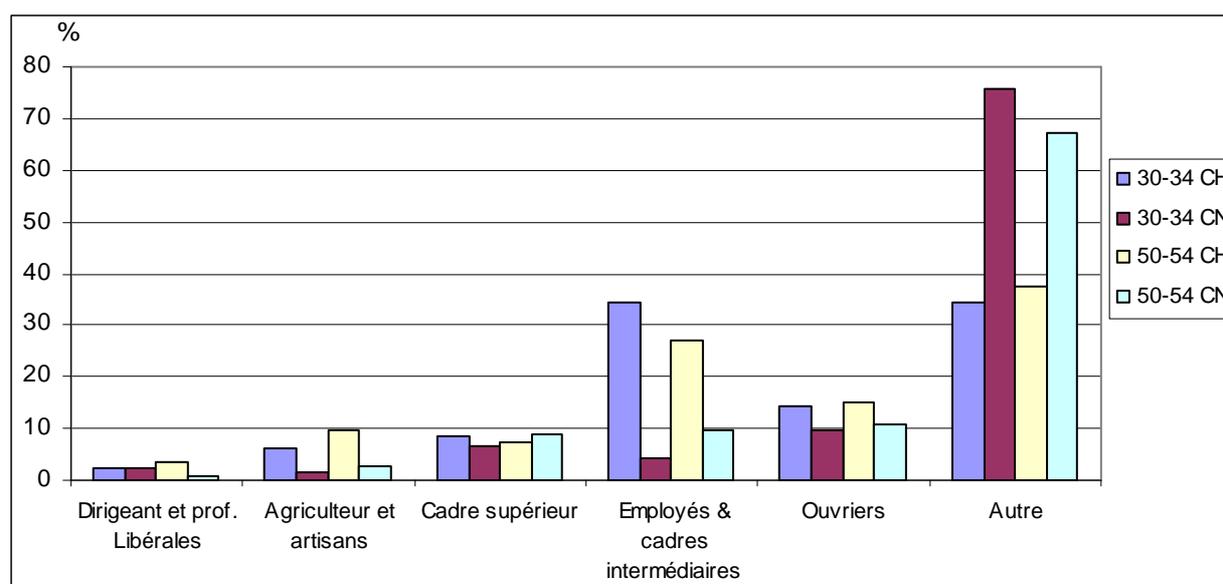
²¹⁰ Au vu des effectifs dans les autres secteurs que la restauration, les chiffres sont cependant à interpréter avec une certaine prudence. Cf. annexe 11a & 11b. ; Cf. Directories, *pages jaunes*, Berne, cf. <http://www.directories.ch/pagesjaunes/index.aspx?language=fr>.

²¹¹ Les catégories « Inconnu » et « inactif ou sans emploi » ont été supprimées afin de diminuer tant que faire se peut, les biais de comparaison.

E. Catégorie socioprofessionnelle

La figure 24 permet de constater que les principales différences inter-générationnelles se situent au niveau des dirigeants et autres professions libérales. Les jeunes chinois y sont 5 fois plus nombreux que les anciens, alors même que la logique voudrait que le ratio soit en faveur de ces derniers. Cela est entre autres le cas pour les Suisses. Cette figure comporte des limites, en premier lieu de par la taille des effectifs relatifs qui se déclarent « autre » : près de 70% des Chinois contre 35% des Suisses. Les premiers sont soit étudiants soit, nous l'avons vu, des personnes qui travaillent dans la restauration, généralement en famille. S'agissant des Suisses au contraire, ce sont principalement des indépendants ou des personnes au foyer.

Figure 24 : Comparaison de la catégorie socioprofessionnelle, en pourcentages par classe d'âge (30-34 et 50-54 ans), Chinois et Suisses, 2000



Source : OFS, RFP, 2000

VI. - Intégration

Quand bien même il est difficile de mesurer le niveau d'intégration d'une population donnée, et cela en particulier en se basant sur des statistiques, l'exercice en vaut la peine. Il apporte des informations complémentaires à celles récoltées par le biais d'entretiens. Les bases de données sont cependant limitées en termes de variables et me dictent les indicateurs suivants : la mixité des mariages, les naturalisations, les types de permis de séjour et le profil socio-professionnel. Cette dernière variable a déjà été abordée au point précédant, où nous avons vu que la tendance est celle d'une diminution du facteur ethnique. Il va de soi que ces

indicateurs sont éminemment sujets à interprétation, car ils ne constituent pas nécessairement des témoins fiables du degré d'intégration d'une population. Cette question nécessitera par conséquent une discussion.

A. Le mariage

Parmi les Chinois, près d'une femme mariée sur deux l'est à un Suisse, tandis que l'exogamie ne concerne qu'un homme marié sur dix²¹². Cependant ces chiffres comportent un biais substantiel. Etant donné que le mariage mixte augmente fortement le risque et diminue le délai avant naturalisation, la proportion réelle de Chinois (et de personnes originaires de RPC) mariées à un Suisse est certainement plus élevée²¹³. Ces chiffres évoluent à la hausse si l'on ne considère que la population âgée de moins de 40 ans (fig. 25), mais uniquement parmi la population féminine. La baisse de la mixité entre 2000 et 2001 est due à la fusion de Hongkong et de la Chine Populaire dans le RCE. Ainsi les couples Chinois/Hongkongais ou Chinois/Macanais sont, du jour au lendemain, devenus endogames, statistiquement parlant. Malgré cela, le nombre de Chinoises mariées à des Suisses augmente constamment pour atteindre un niveau presque égal à celui des mariées à des « étrangers », en 2005. Pour les hommes âgés de 18-40 ans au contraire, le différentiel est de 1 pour 7 en 2005 et va s'accroissant. S'agissant des femmes, cette croissance est principalement due à l'évolution de l'état civil lors de l'arrivée en Suisse, où la proportion de mariages exogames double entre 2001 et 2005. Quant au poids relatif des mariages célébrés en Suisse, par rapport au nombre de couples exogames impliquant une Chinoise, il diminue faiblement en termes relatifs (cf. annexe. 8 & fig. 25).

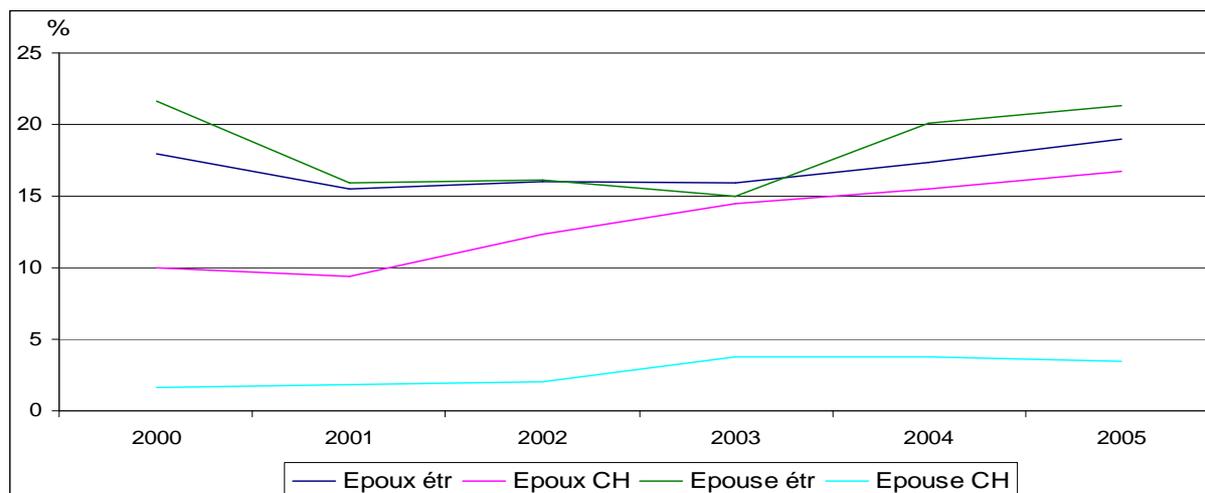
Les couples endogames connaissent parallèlement aussi une croissance relative importante entre 2003 et 2005. Cette concomitance est rendue possible par une augmentation constante de la proportion de mariés depuis 2001 (cf. ann. 13). Cela est particulièrement patent s'agissant des hommes chinois mariés à des « étrangères », dont la proportion augmente d'un tiers en l'espace de deux ans (2003-2005). Cette évolution est due pour l'essentiel à un bond du pourcentage d'homme marié à une « étrangère » lors de l'arrivée en Suisse, entre 2003 et 2004. On observe ce phénomène également pour les femmes, mais dans une moindre mesure²¹⁴.

²¹² Cf. Annexe 6

²¹³ La base de donnée du RCE est disponible sur une période trop courte pour estimer ce phénomène.

²¹⁴ La figure de l'annexe 7 retrace plus précisément le statut matrimonial au cours de la première année de présence en Suisse. Elle utilise cet indicateur comme *proxy* du statut matrimonial lors de l'arrivée sur le territoire helvétique.

Figure 25 : Origine du conjoint parmi les Chinois de Suisse âgés de 18 à 34 ans, (en pourcentages par sexe), 2000-2005²¹⁵



Source : OFS, RCE, 2000-2005

L'origine de cette croissance relative importante des couples exogames à l'arrivée en Suisse est vraisemblablement à chercher dans un recul de l'âge à l'immigration. En effet, l'âge moyen à l'arrivée en Suisse augmente à partir de 2002 et cette dynamique s'accélère en 2003 et 2004 pour atteindre un gain cumulé de 2 ans²¹⁶. Les non-mariés constituent toutefois encore l'essentiel de la population chinoise de Suisse (annexe 12), bien leur proportion baisse depuis 2003. Cela s'explique notamment par la chute des effectifs dans les écoles hôtelières. Il est probable que les courbes des états civils se croisent à l'horizon 2010, si l'on poursuit les tendances de la figure de l'annexe 12.

Le degré de mixité des mariages de la population étrangère résidente en Suisse dépasse le niveau des mariages endogames de vingt à trente pourcents²¹⁷. Cela alors même que la fréquence des mariages intra-ethiques est inversement proportionnelle à la taille d'une minorité²¹⁸. Or, la population chinoise est faible en comparaison avec la situation de nombre de communautés étrangères en Suisse. Environ 81% des étrangers du pays appartiennent à des groupes de 57'000 personnes et plus, tandis que les citoyens de Chine Populaire ne sont qu'environ 4000 en 1999 et 7000 en 2004-2005²¹⁹. La population chinoise présente donc une mixité plus faible que la moyenne helvétique, en particulier s'agissant des hommes.

²¹⁵ Les courbes de personnes célibataires sont invisibles, afin de ne pas déformer le graphique, elles sont toutefois incluses

²¹⁶ Cf. Annexe 2

²¹⁷ Cf. Piguet E., 2006, op. cit., p. 182

²¹⁸ En effet, les mariages constituent alors souvent le motif de la venue en Suisse. Cf. Wanner P., 2007

²¹⁹ Calculs basés sur les données de : Piguet E., 2006, op. cit., p. 117.

Cette observation était attendue et ne signifie aucunement que la tendance à l'intégration soit moindre parmi la minorité chinoise. En effet, la comparaison de degrés de mixité doit être relativisée, car cet indicateur dépend de deux facteurs supplémentaires. D'une part de l'ancienneté de l'immigration, qui est très récente en l'espèce. Mais aussi de la « distance » culturelle entre les deux populations (ou les stigmates racistes). Cette dernière est importante s'agissant des Chinois, tandis que la grande majorité des étrangers en Suisse sont européens ou occidentaux.

L'exogamie observée est donc, au vu des circonstances, relativement importante pour une population d'immigration aussi récente. Bien qu'en l'espèce, il est difficile de tracer la frontière entre l'endo et l'exogamie de sorte que tout ratio de mixité peut être remis en question. Les nombreux mariages entre Chinois « continentaux » et Hongkongais doivent-ils vraiment être considérés comme endogames ? A l'inverse, les unions avec des « étrangers » ne peuvent-elles pas, dans certains cas, s'interpréter comme des mariages endogames (Chinois/Taiwanais ou Chinois/Chinois d'Outre-Mer) ? Néanmoins, ces derniers cas de figure sont peu nombreux par rapport aux mariages Chinois/Hong Kong, de sorte que retracer la séparation ne peut qu'accroître l'exogamie. En outre, au rythme où la mixité croît (fig. 25), la minorité chinoise présentera, d'ici une dizaine d'années, un profil matrimonial aussi mixte que la moyenne des étrangers de Suisse.

Le fossé de genre vis-à-vis du mariage exogame est observé par toute la communauté. Les explications sont variées mais certaines vont dans le même sens. Culturellement, les hommes chinois sont traditionnellement plus enclins à rentrer au pays. J'ai connaissance de plusieurs cas de couples mixtes où l'homme est Chinois, qui rentrent vivre en Chine. L'inverse est extrêmement rare. Cela a surtout trait à la tradition, qui perdure en République Populaire encore actuellement, et qui stipule que c'est au fils qu'il revient de s'occuper des parents âgé²²⁰. Ces derniers acceptent ainsi plus facilement que leur fille s'établisse durablement à l'étranger plutôt que leur fils. Plusieurs personnes affirment qu'un second facteur a trait à la plus grande flexibilité des femmes chinoises par rapport aux hommes. Elles sont plus facilement prêtes à s'adapter à une culture et à un environnement différents du leur. Notamment car la culture européenne est plus libérale s'agissant des rôles des genres.

Par ailleurs, les personnalités chinoises sont d'une nature relativement réservée. Ce type de caractère peut être séduisant pour une femme, mais représente un handicap certain pour un homme, en particulier dans une société qui se veut ouverte. De plus, il est particulièrement important pour les Chinois d'attendre que leur situation professionnelle le

²²⁰ Pour une analyse en profondeur de l'origine de cette « tradition » confucéenne ainsi qu'un bilan de la situation actuelle, Cf. Rocha da Silva P., août 2006, *La politique de l'enfant unique en République Populaire de Chine*, Université de Genève, p. 22 ; 69 & *passim*

permette avant de se marier. En effet, l'homme se doit généralement d'avoir le principal revenu du couple, pour une question d'image. Or, cela est difficile pour un étudiant-immigrant qui n'a le plus souvent pas ou peu de contacts ni d'expérience en Suisse. Une femme chinoise est bien moins confrontée à ce problème et, de fait, il est peu courant qu'elle fournisse le principal revenu du couple²²¹. Les personnes interrogées ont souvent fourni l'explication suivante lorsqu'il s'agissait d'expliquer la différentiel genré d'attraction, au profit des Chinoises : « elles mettent la famille au premier plan »²²². Cela compte d'autant plus que ces dernières sont généralement mariées à des hommes plus âgés qu'elles, souvent d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années et qui ont fréquemment des enfants d'un précédent mariage. Je n'ai connaissance d'aucun couple où l'homme est Chinois qui se trouve dans cette situation qu'il ne pourrait, accepter. Les Chinoises sont donc à priori plus intégrées que les Chinois.

Toutefois, le mariage n'est pas nécessairement synonyme d'intégration. En effet, l'union constitue souvent l'unique moyen de demeurer en Suisse et cela d'autant plus que la loi est stricte. Plusieurs personnes précipitent des mariages d'unions déjà anciennes ou trouvent rapidement un partenaire dans ce but. Ce type d'unions induit une dépendance et je pense que les hommes chinois n'y ont que peu recours pour cette raison²²³. Il serait intéressant de disposer des données de 2006 à cet égard, car il est plus que probable que le nombre de mariages mixtes augmentent nettement suite au tour de visse de l'ODM. Néanmoins, la comparaison avec les autres minorités de Suisse n'est pas invalidée pour autant, car toute minorité dont le statut est souvent précaire connaît nécessairement ce phénomène. En conséquence, les chiffres ne sont pas suffisants pour conclure avec certitude sur la question d'une éventuelle différence genrée ni sur le degré d'intégration des Chinois de Suisse.

B. Les naturalisations

L'acquisition de la nationalité suisse (fig. 13) concerne 2 à 3 % de la population chinoise chaque année. Ce chiffre est relativement conséquent, sachant que la durée de résidence du dernier quartile des immigrés oscille entre 13 et 7 années (fig. 15)²²⁴. En Suisse, entre un quart et un tiers des personnes arrivées et qui restent au moins 16 ans se naturalisent²²⁵.

²²¹ Cf. Entretiens n° 1-7 & 10-14

²²² Cf. Entretien n° 7, confirmé par les entretiens n° 1, 10, 12

²²³ J'ai aussi connaissance du cas d'un couple de jeunes étudiants chinois, non-mariés mais vivant ensemble depuis plusieurs années. La femme est parvenue à obtenir un visa de travail et a proposé le mariage à son ami qui venait de terminer une maîtrise à l'EPFL. Celui-ci, bien que ne parvenant pas à acquérir un permis de travail pour une question de visa, a refusé, préférant terminer l'union concubinaire et rentrer en Chine.

²²⁴ A partir de 1990.

²²⁵ Piguet E., 206, op. cit., p. 57

Peu de Chinois sont présents depuis 1990 ou avant sur notre territoire²²⁶ et, au vu de l'évolution particulièrement rapide des effectifs et des structures, ainsi que la faible population de départ, ils ne sont clairement pas représentatifs de l'ensemble de la population chinoise actuelle. Notamment car ce sont en grande partie des Chinois de l'ancienne génération, qui se distinguent nettement des étudiants²²⁷. Cependant, l'on sait que sur les 1252 Chinois présents en 2005 et ayant immigré en, ou avant, l'année 2000, 15,3 % se sont naturalisés entre 2000 et 2005 inclus²²⁸. En poursuivant la tendance, légèrement baissière, l'on atteindrait les 20 % en 2007²²⁹. Ce chiffre sous-estime toutefois le phénomène, étant donné qu'un certain nombre de personnes (plusieurs centaines) arrivées avant 2000 se sont naturalisées avant cette année et que plusieurs centaines se naturaliseront à l'avenir. A terme, la proportion de naturalisés sera certainement supérieure à 33%.

Il apparaît donc que les Chinois qui s'établissent en Suisse se naturalisent plus volontiers que les étrangers dans leur ensemble. Cela alors même que c'est un choix plus difficile dans la mesure où cela implique la perte de leur nationalité de naissance. Mais, ce faisant, ils peuvent voyager bien plus librement en Europe. Contrairement à un Européen (soit la majorité des étrangers de Suisse), un ressortissant chinois a besoin d'un visa pour la quasi-totalité des pays du monde. De plus, de nombreux Chinois qui se marient et deviennent parents font le choix de partager le même passeport que leurs enfants et époux, pour des raisons de commodité²³⁰. Finalement, la naturalisation donne le droit de demeurer en Suisse même en cas de divorce, car un certain nombre de personnes (nettement minoritaires toutefois²³¹) se marient avant tout pour la nationalité. A cet égard, il existe même au moins une agence de voyage chinoise en Suisse qui organise ce type de mariage, mais uniquement pour des personnes connues, directement ou non, des employés. Car évidemment toute trace écrite étant exclue, la réalisation des engagements repose entièrement sur la confiance²³². En conclusion, lier naturalisation et intégration est, en l'espèce, périlleux.

²²⁶ Ce n'est le cas que de seulement 3,54% des Chinois présents en 2005. Pour un aperçu de la répartition de l'immigration dans le temps, cf. Annexe 13.

²²⁷ Ce sont principalement des hommes et, qui plus est, concentrés dans le secteur de la restauration. Cf. 2.4 & 2.6.E

²²⁸ Cf. RCE 2005

²²⁹ Chiffres bruts de naturalisations : 2000 (128) ; 2001 (115) ; 2002 (145) ; 2003 (158) ; 2004 (169) ; 2005 (155).

²³⁰ En effet, la Chine ne reconnaît pas la double nationalité.

²³¹ Cf. Entretiens n° 1-5 9-12 & 14

²³² Cf. Entretien n° 14

C. Type de permis

Lorsque l'on part de l'observation sous l'angle des permis d'établissement, le processus d'intégration semble n'en être encore qu'à ses balbutiements (fig. 26). Les permis B (qui incluent des périodes allant de trois mois à un an renouvelable) sont nettement dominants. Même en fin de période, leur proportion se hisse encore à 75 et 80% pour chacun des sexes. Les permis C, qui permettent notamment l'établissement de longue durée, bien qu'en augmentation constante, n'atteignent pas les 20% en 2005. Cette précarité des statuts contraste fortement avec la situation des autres minorités de Suisse. En 2000, les moins bien lotis des grandes catégories sont les Asiatiques, avec néanmoins 25% de détenteurs de permis C²³³.

En outre, l'évolution est sensible à partir de 2002, c'est à dire au moment où le flux de l'immigration s'inverse (fig. 12) tandis que les mariages avec des Suisses augmentent rapidement (fig. 25). Entre 2004 et 2005, la proportion de permis B diminue substantiellement en faveur des permis C. Mais, à nouveau, cela ne va pas forcément de pair avec une intégration accrue. En effet, l'évolution est simplement due à une baisse nette du nombre de permis B en raison du solde migratoire négatif. Ce sont évidemment ces personnes qui constituent le principal flux d'émigration. Dans le même temps, le nombre absolu de permis C n'augmente significativement que chez les femmes (faiblement), en raison d'une exogamie matrimoniale nettement sexuée.

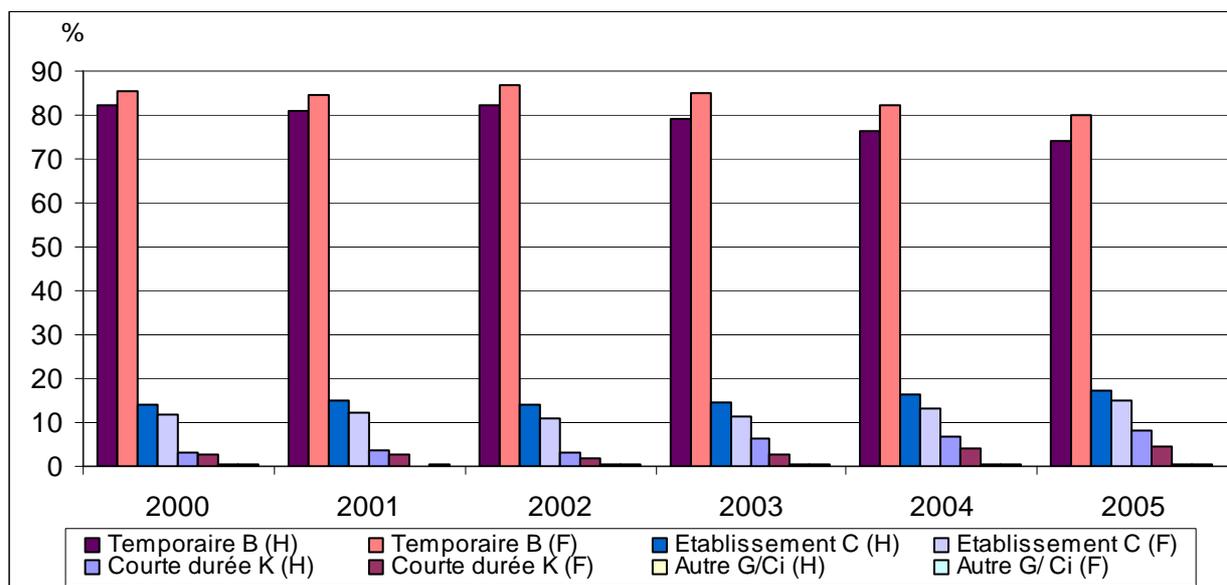
La différence entre les sexes est peu prononcée, justement du fait que les personnes ayant terminé leurs études doivent posséder un permis C ou B « conjoint » pour demeurer en Suisse²³⁴. Les femmes dominent dans l'immigration estudiantine (permis B) tandis que les hommes sont plus nombreux au niveau des permis d'établissement. Cela était attendu, car nous avons vu que l'ancienne génération est principalement masculine. Toutefois, ces différences tendent à se lisser au niveau des permis C et à s'accroître s'agissant des permis B. On ressent ici l'impact de l'exogamie et de l'immigration différentielles (cf. annexe 8 & fig. 25)²³⁵.

²³³ Cf. Wanner P., juin 2004, op. cit., p. 25

²³⁴ Les permis de type B sont de plusieurs types : 1) Permis B « étudiant » (renouvelable chaque année et d'une durée limitée), 2) permis B de « travail » (renouvelable tous les deux ans et peut se transformer en permis C), 3) permis B « conjoint » (renouvelable chaque année, sans limite de temps).

²³⁵ Le mariage donne dans un premier temps l'accès à un permis B renouvelable tous les ans. Puis, après 6 ans, à un permis C. Cf. Confédération suisse, 2007, op. cit.,

Figure 26 : Répartition de la population chinoise par type de permis (en pourcentages), 2000-2005



Source : OFS, RCE, 2000-2005

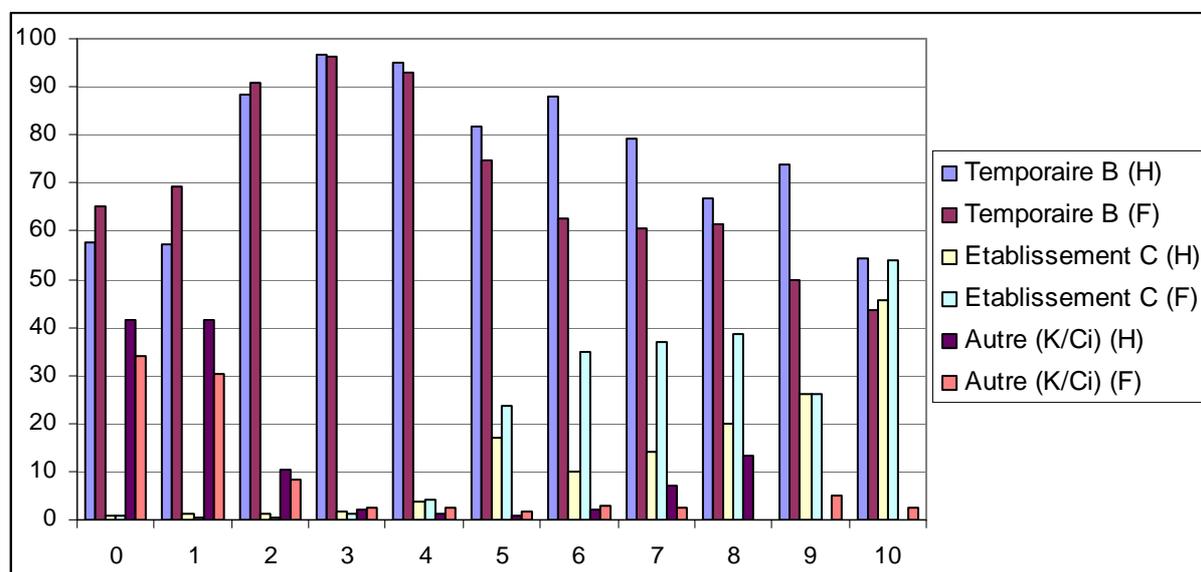
Toutefois, ces comparaisons sont trompeuses dans la mesure où les Chinois de Suisse sont majoritairement une population composée d'étudiants, dont le but (affiché du moins) est précisément le retour à terme. D'autre part, nous avons affaire à une population d'immigration particulièrement récente. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse en menant l'étude longitudinale des personnes ayant 35-40 ans aujourd'hui et ayant vécu en Suisse par le passé (ou y vivant encore actuellement). Puis de considérer dans quelle mesure ces personnes sont demeurées dans notre pays²³⁶. Dans le cas des étudiants, il serait toutefois nécessaire de patienter quelques années pour ce faire car le recul de l'immigration étudiante est encore trop récent.

Par contre, il est possible de contourner le biais des flux migratoires en suivant une population « longitudinalement », sur une courte durée. C'est ce que fait la figure 27, qui compare les deux sexes au niveau des types de permis de séjour, en tenant compte de la durée de résidence sur le territoire helvétique. On s'aperçoit que la précarité des statuts est très nette et invariable durant les quatre premières années du séjour sur le territoire fédéral : les permis C sont quasi absents. La cinquième année connaît un bond de changement de permis B en permis C, qui touche « d'un coup » 20% de la population chinoise. Les années suivantes l'évolution se poursuit. Après dix années de résidence en Suisse, parmi les Chinois non naturalisés, environ une personne sur deux possède un permis C et une sur deux un permis B. Le différentiel sexué est faible, (car l'émigration est supérieure chez les

²³⁶ Cela nécessiterait un accès à l'intégrité des données du RCE pour 1980 et 1990 au minimum.

hommes) mais en faveur des femmes : 46 versus 54% des hommes et femmes respectivement possède un permis d'établissement.

Figure 27 : Type de permis de la population chinoise résidente en Suisse en 2005, en fonction du sexe et de la durée de séjour



Source : OFS, RCE, 2005

VII. - Les réfugiés « chinois » en Suisse

Les demandes d'asile politique en provenance de République Populaire de Chine ont été peu nombreuses au cours des années 1990 et s'avèrent stables (fig. 28). Les données ne permettent pas un détail des origines, mais il s'agit principalement de personnes d'ethnie tibétaine. Cette immigration est déjà ancienne de sorte que la Suisse est un lieu de refuge reconnu des Tibétains. La Confédération abrite en effet la seconde communauté tibétaine hors d'Asie, ce qui implique que l'immigration des Tibétains s'est déjà produite. La figure 28, qui recense les demandes d'asile par année, montre que les flux routiniers de 1992 jusqu'en 2000 sont de faible ampleur : une cinquantaine par an. En effet, la population tibétaine de Suisse diminue depuis 1990 jusqu'à 2005 au moins, pour passer de 3300 à 600 personnes²³⁷. Les naturalisations l'emportent donc largement sur le solde migratoire.

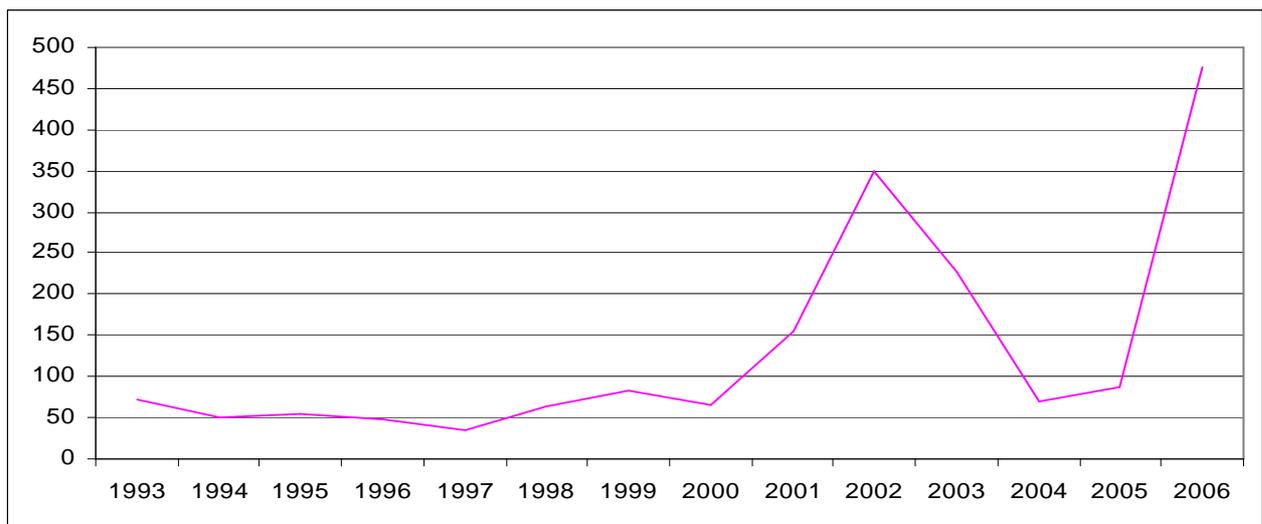
Toutefois, les demandes d'asile se sont multipliées à partir de 2000 pour une raison inconnue pour ensuite retomber en 2003 et 2004. Il est probable qu'à l'instar de la situation dans d'autres pays européens, l'asile ait été utilisé par certains ressortissants chinois, d'ethnie autre que tibétaine, afin d'éviter une expulsion du territoire helvétique. Les demandes furent particulièrement nombreuses en Allemagne et dans l'ensemble de l'Europe

²³⁷ Cf. RCE, 1990-2005

de l'Ouest en 2000²³⁸. Il est possible que des Chinois déboutés soient allés en Suisse, un pays hors UE, pour retenter leur chance en 2002. Or, c'est précisément cette année là que les demandes d'asile « abusives » ont été multipliées par deux, sans que l'on sache de quelles nationalités il s'agit²³⁹. En tout état de cause, la pression depuis la Chine vers la Suisse est importante. En 2004, les Chinois constituent encore le premier groupe national en terme de refoulement à l'aéroport de Zurich²⁴⁰.

En 2006, le nombre de demandes d'asile explose à nouveau. Tout-à-coup la République Populaire représente le cinquième pays en terme de nombre de ressortissants demandant l'asile politique. Cette fois-ci, ce sont principalement des Tibétains. Cette multiplication par un facteur de 5.5 en l'espace d'une année des demandes résulte d'un jugement de principe rendu en décembre 2005, qui stipule que les Tibétains doivent avoir droit au statut de réfugié²⁴¹.

Figure 28 : Demandes d'asile déposées par des ressortissants de République Populaire de Chine, 1993-2006



Source : Bérout G., 2007, op. cit.

VIII. - Conclusions

Les dynamiques de taille, de structure et de durée de résidence de la population chinoise de Suisse sont avant tout déterminées par les flux migratoires, en raison de la faible taille démographique de la communauté. S'agissant de la croissance naturelle, le caractère

²³⁸ Giese K., 2003, op. cit., p. 173

²³⁹ Je cite le terme employé. Cf. IMES ORD & Corps des gardes-frontières, 2004, *Rapport sur la migration illégale*, Berne, p. 74

²⁴⁰ Cf. Ibid., p. 65

²⁴¹ Office Fédéral des Migrations, 10 janvier 2007, *Statistique en matière d'asile-2006*, Berne, p. 3

particulièrement récent de l'immigration et le poids des mariages mixtes sont des facteurs dont le rôle est aussi significatif.

Ces observations valent aussi pour les autres diasporas chinoises d'Europe, qui sont toutes composée majoritairement d'immigrants récents. Toutefois, la situation de la Confédération est plus sensible aux flux migratoires car la communauté présente en 1980 était minuscule, ce qui n'était pas le cas de pays voisins, comme la France. C'est pourquoi, dans l'Hexagone, une proportion importante de l'immigration récente s'est faite par voie de réunification familiale²⁴². La particularité helvétique devrait se tarir à l'avenir, comme l'on peut l'observer parmi les minorités d'immigration plus ancienne. Ainsi, parmi les Portugais de Suisse par exemple, lorsque l'on considère la période 1990-1999, le solde naturel a pratiquement rattrapé l'influence du solde migratoire²⁴³. Cela sera d'autant plus rapidement le cas s'agissant des Chinois, que le resserrement frappant l'immigration est important et semble se poursuivre en 2006.

La comparaison de 2000 et 2005 montre une particularité de la minorité chinoise de Suisse : les femmes sont majoritaires. Cela contraste non seulement avec les autres minorités étrangères de la Confédération et notamment celles originaires d'Asie, mais aussi avec les autres membres de la diaspora chinoise en Europe. La prépondérance des étudiantes explique ce phénomène. Par ailleurs, on remarque que la féminité augmente avec l'âge car les Chinoises ont une probabilité plus forte de s'établir dans le pays que les hommes en raison d'une exogamie fortement genrée.

La minorité chinoise de Suisse est, du point de vue éducatif et professionnel, composée de deux groupes. D'une part, il y a les Chinois plus âgés, qui présentent un niveau d'études comparable au reste de la population suisse du même âge. Ce groupe se concentre dans le secteur de la restauration principalement. On observe le même phénomène partout ailleurs en Europe, hormis en Italie²⁴⁴. A l'opposé, les jeunes Chinois en Suisse sont issus d'une immigration de formation. Ils étudient plus et plus longtemps que les Suisses, tout en travaillant davantage à côté des études. Vers la trentaine, ils sont évidemment particulièrement qualifiés par rapport aux Suisses du même âge ou aux « anciens » Chinois. Par conséquent, ils exercent des professions plus qualifiées que ces derniers et à un niveau socioprofessionnel supérieur, comparable aux Suisses. Le plus souvent, leur activités se situent en dehors du commerce ethnique. Il est probable qu'à présent, sept années plus tard, la situation ait nettement évolué. Les « anciens » Chinois encore actifs sont peu nombreux, tandis que les premières vagues d'étudiants post-maoïstes atteignent la quarantaine. Le

²⁴² Cf. Guerassimoff C., 2003, op. cit., p. 140. Ma base de données ne permet pas l'accès à cette variable. ; La France est un pays au passé colonial, dont les liens avec le Vietnam notamment sont anciens.

²⁴³ Piguet E, 2006, op. cit., p. 119

²⁴⁴ Ceccagno A., 2003, op. cit., p. 188

fossé générationnel diminue donc mécaniquement de lui-même, tandis que la minorité chinoise (enregistrée) de Suisse s'oriente vers la généralisation de l'éducation tertiaire et vers un profil socioprofessionnel qui se confond presque avec celui des Suisses.

Cependant, on remarque que, depuis une dizaine d'années, les opportunités de travail en lien avec la Chine et sa culture vont croissantes, tant dans qu'en dehors de la sphère ethnique. Les Chinois ont un esprit entrepreneurial particulièrement développé et nombreux sont ceux qui cherchent des opportunités de démarrer une activité d'indépendante. Cette attitude se retrouve bien sûre ailleurs en Europe, notamment en Italie²⁴⁵.

S'agissant des opportunités en dehors du commerce ethnique, celles-ci croissent encore plus rapidement, en rapport avec la dynamique économique de l'Empire du Milieu. De plus en plus d'ex-étudiants dénichent des emplois à temps partiel comme guides pour touristes chinois, interprètes pour des personnalités ou encore enseignants de mandarin. Par ailleurs, une proportion croissante de jeunes Chinois se lancent dans des business en lien avec l'import-export ou le tourisme (agence de voyage). Rien qu'à Genève, il y a à présent 5 agences de voyage et plus d'une cinquantaine de restaurants chinois.

Quant au degré d'intégration des Chinois « helvétiques » justement, le profil suggère, de premier abord, un niveau élevé. Qui plus est, l'intégration de la population chinoise semble progresser à un rythme soutenu. Les mariages mixtes augmentent et sont déjà nombreux en termes relatifs parmi les Chinoises. Les données s'agissant des naturalisations convergent sur le même constat et à nouveau le différentiel est genré. On observe par ailleurs nettement, au niveau des durées de résidence avant naturalisation, la fracture entre les deux générations de Chinois présents en Suisse. Lorsque l'on oriente le regard sur les types de permis, au vu des circonstances, la situation suggère à nouveau un désir de s'établir.

Néanmoins, dans la mesure où ces variables peuvent au contraire indiquer une volonté de simplement demeurer en Suisse, dans un contexte politique qui se durcit, la prudence est de mise dans leur interprétation. Il serait intéressant de comparer les Chinois avec d'autres minorités de Suisse au statut précaire afin de diminuer ce biais important.

Concernant les demandes d'asile, les effectifs tibétains étaient attendus. L'impact de l'évolution du point de vue juridique à moyen terme est périlleux. On voit mal comment un afflux important de Tibétains pourrait se conjuguer avec une politique migratoire toujours plus restrictive envers les non-Européens. S'agissant des Chinois non-tibétains, les demandes d'asile ont massivement augmenté en 2002, ce qui est plus étonnant. Depuis, leur nombre a diminué, mais cela ne constitue probablement pas un indicateur fiable de

²⁴⁵ Ibid., p. 189

l'évolution du volume des tentatives d'entrées clandestines sur le territoire helvétique. Voyant que la voie de l'asile est infructueuse, les personnes en question ont changé de moyens²⁴⁶.

Mais les Chinois de Suisse s'interagissent-ils entre-eux uniquement pour des questions de socioprofessionnelles ou de nécessité ? Ou les relations sociales sont-elles plus développées au sens d'une communauté ? C'est la question que pose le prochain et ultime chapitre de ce travail.

²⁴⁶ Cf. 1.2.D

3. Les différentes populations chinoises de Suisses

Ce chapitre se propose de compléter les discussions précédentes, principalement basées sur des données statistiques, par des informations issues d'entretiens. Cela afin d'enrichir le portrait des Chinois de Suisse en apportant des éléments que les bases de données ne peuvent fournir. Il s'agit d'une part d'investiguer les multiples populations chinoises de notre pays et le type de relations éventuelles qui les unissent afin de comprendre pourquoi la naissance d'une « communauté » est ardue. Puis, je vais considérer les relations entre le « pays » natal et les Chinois de la diaspora en général, et de la Suisse en particulier. Enfin, il s'agira d'aborder la problématique de ceux que les Chinois appellent les 黑人 (les personnes noires), parce qu'elles se font invisibles : les sans-papiers.

Tableau 1 : Présentation succincte des personnes interrogées

N° d'entretien	Origine	En Suisse depuis	Activité en Suisse	Age	Sexe
1	Shanghai	2001	Université	26 ans	F
2	Hong Kong	1984	Dirige un restaurant chinois	45 ans	H
3	Shanghai	1995	Arrivé à 15 ans Apprentissage puis travail	27 ans	F
4	Shanghai	2000	Echoue ses études puis travail	31 ans	F
5	Hangzhou	2005 (partie en 2007)	Université niveau maîtrise	29 ans	F
6	Shanghai	2002 (parti en 2007)	Ecole de français	26 ans	H
7	Guangxi	1998	Ecole hôtelière puis maîtrise	32 ans	H
8	Suisse	-----	Etudes du monde chinois	50 ans	H
9	Shanghai	1998	Université puis travail dans une banque	35 ans	F
10	Suisse	-----	Intégré dans le milieu chinois	50 ans	H
11	Jilin	2000 (partie en 2006)	Ecoles de français puis G.B.I.	32 ans	F
12	Shanghai	2002	Maîtrise à l'EPFL	29 ans	F
13	Pays Bas (Chinoise d'Outre-Mer)	1984	Bénévole pour la CCGE	55 ans	F
14	Shanghai	2001	Ecole hôtelière puis travail	28 ans	F

Le tableau ci-dessus permet de passer en revue les personnes interrogées, qui sont au nombre de 14. Plus de la moitié maîtrise difficilement le français de sorte qu'il a souvent été nécessaire de recourir à l'usage de l'anglais et du mandarin. Par conséquent, le contenu des entretiens ne peut généralement être cité tel-quel. Je procède à certains « lissages » dans les citations qui parsèment ce travail, mais cela sera indiqué.

I. - Peut-on parler d'une communauté chinoise en Suisse ? Le cas de Genève

La Cité de Calvin est la première ville « chinoise » du pays. La population originaire de République Populaire s'y monte à 750 personnes environ en 2005. Mais il convient d'ajouter à ce chiffre les communes périphériques, les Taiwanais, les naturalisés, les clandestins et le personnel du gouvernement (les officiels). Au final, la figure des personnes ethniquement chinoises tourne plutôt autour de 1500 à 2000 individus, *huaqiao* et *huaren* confondus. Malgré cela, il reste difficile de parler de communauté chinoise « formelle » à Genève.

Tout d'abord en raison de sa taille démographique, car il en faut bien plus pour atteindre le seuil critique à partir duquel les services peuvent se spécialiser sur une base ethnique et ainsi créer un réseau économique autonome. L'émergence d'un *chinatown* suppose une population chinoise de plusieurs dizaines de milliers de personnes (ainsi qu'une immigration plus ancienne), ce que seulement des villes comme Paris, Londres voir Milan peuvent rassembler. A titre d'exemple, il n'existe aucune assurance, cabinet comptable ou journal en langue chinoise dans notre pays. Cependant, au grès de la progression de la communauté (avant 2004), les opportunités de commerces ethniques ont augmenté. Ainsi, les restaurants et autres épiceries chinoises se sont multipliées ces dernières années. Ils servent la minorité, mais aussi un nombre important de touristes de l'Empire du Milieu²⁴⁷ et d'habitants du coin, dont l'attrait pour les « chinoiseries » va grandissant. Ainsi les médecins traditionnels, les librairies, le thé ou encore la calligraphie font leur apparition. Sans surprise, on observe cette tendance partout ailleurs où les communautés chinoises croissent rapidement, notamment des certaines cités d'Italie²⁴⁸. Toutefois, ce sont encore souvent des occidentaux qui sont allés apprendre l'art en Chine continentale ou à Taiwan plutôt que des Chinois de souche.

D'autre part, l'émergence d'une communauté est difficile en raison précisément de la pluralité des origines et des statuts. Alors qu'en France entre 2/3 et ¾ des Chinois sont originaires de l'ancienne Indochine²⁴⁹, à Genève le premier groupe en terme de taille, qui est

²⁴⁷ En matière gastronomique, les touristes chinois se limitent malheureusement le plus souvent à « visiter » les variantes culinaires des restaurants chinois de part le monde.

²⁴⁸ Ceccagno A., 2003, op. cit., p. 199

²⁴⁹ Ma Mung E., 2000, op. cit., p. 110

issu de la migration estudiantine, ne constitue qu'un tiers des effectifs environ. Ces personnes sont majoritairement encore étudiantes et n'ont donc guère le temps et peu l'intérêt de s'investir dans une vie communautaire. Voici comment une étudiante résume son quotidien en Suisse : « Mes deux premières années d'études me prenaient énormément de temps, parce que je parlais mal le français et surtout je ne parvenais pas à saisir le contenu des cours à l'université. Durant ces deux ans, j'ai passé plusieurs heures par jours à relire mes notes, à en emprunter d'autres et à chercher des mots dans le dictionnaire, pour refaire le cours à la maison. Tous les soirs et le samedi, je travaillai afin de payer mes études. Alors, lorsque j'avais du temps libre, je le passais le plus souvent à dormir »²⁵⁰.

Les étudiants travaillent en effet généralement à côté de leurs cursus et étudient énormément car l'échec n'est pas concevable et la connaissance du français, souvent encore lacunaire. De plus une proportion non négligeable d'entre eux ne compte résider que temporairement sur le territoire helvétique et n'a donc pas d'incitation à s'intégrer, même parmi les « siens ». Au sein de la population des ex-étudiants, c'est à dire des personnes possédant un permis leur permettant de travailler en Suisse, l'investissement est également faible bien que le séjour helvétique s'annonce prolongé. En partie parce que les « anciens » chinois, moins éduqués et généralement originaires du Sud du pays sont mal considérés par ces gens hautement qualifiés et originaires du Nord. Comme le révèle clairement un étudiant, « Ce sont des vieux Chinois »²⁵¹, c'est à dire qu'ils représentent pour lui la Chine du passé.

De fait, les contacts entre les différentes composantes de la mosaïque chinoise sont rares et se limitent souvent à des repas pris aux restaurants ethniques. Contrairement à d'autre pays dont la France, seuls les Chinois des écoles hôtelières ou de français travaillent dans le secteur de la restauration, notamment lors de stages, et se trouvent alors confrontés à un patron originaire du Sud, ce qui permet l'émergence d'une certaine compréhension mutuelle²⁵². Le reste des étudiants, notamment les universitaires, qui manifestent la plus nette tendance à demeurer en Suisse, évitent tout travail dans un commerce ethnique et en particulier dans un restaurant. Non seulement en raison d'a priori, mais aussi car les salaires y sont particulièrement faibles, les clandestins étant nombreux à y travailler.

Par ailleurs, les dialectes sont multiples aux seins des Chinois de Suisse (cantonais et mandarin notamment, mais aussi vietnamien) et l'écriture varie²⁵³. A cela s'ajoute que les vécus sont par trop distincts. Les jeunes ex-étudiants n'ont connu que la Chine des réformes

²⁵⁰ Cf. Entretien n° 1. Le contenu a été retravaillé, sans en altérer le sens.

²⁵¹ Cf. Entretien n° 6

²⁵² Lieber M., Cattelain C. et al., 2002, *Les modalités d'entrée des ressortissants chinois en France*, Paris, DPM

²⁵³ La diaspora n'a jamais (à l'exception de Singapour) simplifié les caractères, comme l'a fait la République Populaire principalement dans les années 1950.

et sont en Suisse depuis peu. Au contraire, le monde de la restauration vient surtout de Hongkong, vit en Suisse depuis au minimum une dizaine d'années, souvent bien plus, et ne partage donc pas les mêmes valeurs. Selon un membre de l'ancienne génération, « Les jeunes Chinois qui viennent d'arriver ne s'intéressent qu'à l'Asie, la discussion devient dès lors difficile »²⁵⁴. Effectivement, la première génération arriva lorsque les non-européens étaient peu présents. Ils ont donc dû faire un effort d'intégration supplémentaire. A présent, la population chinoise et, à fortiori asiatique, est importante à Genève. Il est devenu possible d'y vivre en demeurant le plus clair de son temps dans la sphère chinoise. Il en va de même pour les Sino-vietnamiens, qui se sont enfuis du Vietnam dans les années 1980, lorsqu'ils furent attaqués par les mouvements nationalistes: les fameux boat-people²⁵⁵. Ceux-ci ne maintiennent quasi plus de liens avec l'Asie et ne s'identifient souvent pas non plus aux Chinois de République Populaire. La réciprocité est souvent aussi vraie. Pour un étudiant du Continent par exemple, « Hong Kong est presque un pays étranger pour nous, il est plus difficile d'y aller pour un Chinois que pour un Suisse »²⁵⁶.

Les clandestins, quant à eux, bien que probablement plus d'une centaine dans chacune des principales villes du pays, évitent de se montrer et ne sortent généralement qu'entre eux. Ils ont d'ailleurs mauvaise réputation parmi les Chinois de République Populaire. Un étudiant précise : nous les évitons car ils n'ont pas d'éducation et ne pensent qu'à faire de l'argent²⁵⁷. Quant aux Taiwanais, les tensions peuvent être importantes avec leurs frères « continentaux » en raison de la question politique. Enfin, les « officiels », qui sont tout de même plusieurs centaines à habiter Genève, tendent aussi à rester dans leur propre groupe. Ils ne sont tout d'abord pas censés trop interagir avec des gens hors de leur milieu et, de plus, n'appartiennent à une toute autre génération que les (ex) étudiants. On pourrait même dire qu'il existe une différence générationnelle au sein même du monde étudiantin. Les jeunes trentenaires, qui ont grandi dans des conditions encore relativement difficiles et pauvres, tendent à regarder de haut les tout jeunes Chinois. C'est vrai reconnaît une étudiante d'une trentaine d'années, car « leurs parents leurs ont répondu à tous leurs caprices, alors certains d'entre eux ils ne sont pas conscients que la réussite suppose des efforts importants et des sacrifices »²⁵⁸. Ils manqueraient en outre de persévérance face à l'adversité et de valeurs « traditionnelles »²⁵⁹. On le voit, cette situation, ainsi que le faible nombre de Chinois explique qu'il n'y a pas de *Chinatown* à Genève, comme en atteste la

²⁵⁴ Cf. Bussard S., 17 avril 2000, *Chez les Chinois de Genève, qui ont transporté la Chine sur leur dos*, Le Temps

²⁵⁵ Ma Mung E., 2000, op. cit., p. 110

²⁵⁶ Cf. Entretien n° 11

²⁵⁷ Cf. Entretien n° 7

²⁵⁸ Cf. Entretien n° 14

²⁵⁹ Cf. Entretiens n° 1, 2, 4, 7, 9, 11

carte 2, ci-dessous. Cette dernière recense les commerces tenus par au moins un Chinois dans la cité de Calvin. La répartition pourrait difficilement être plus aléatoire.

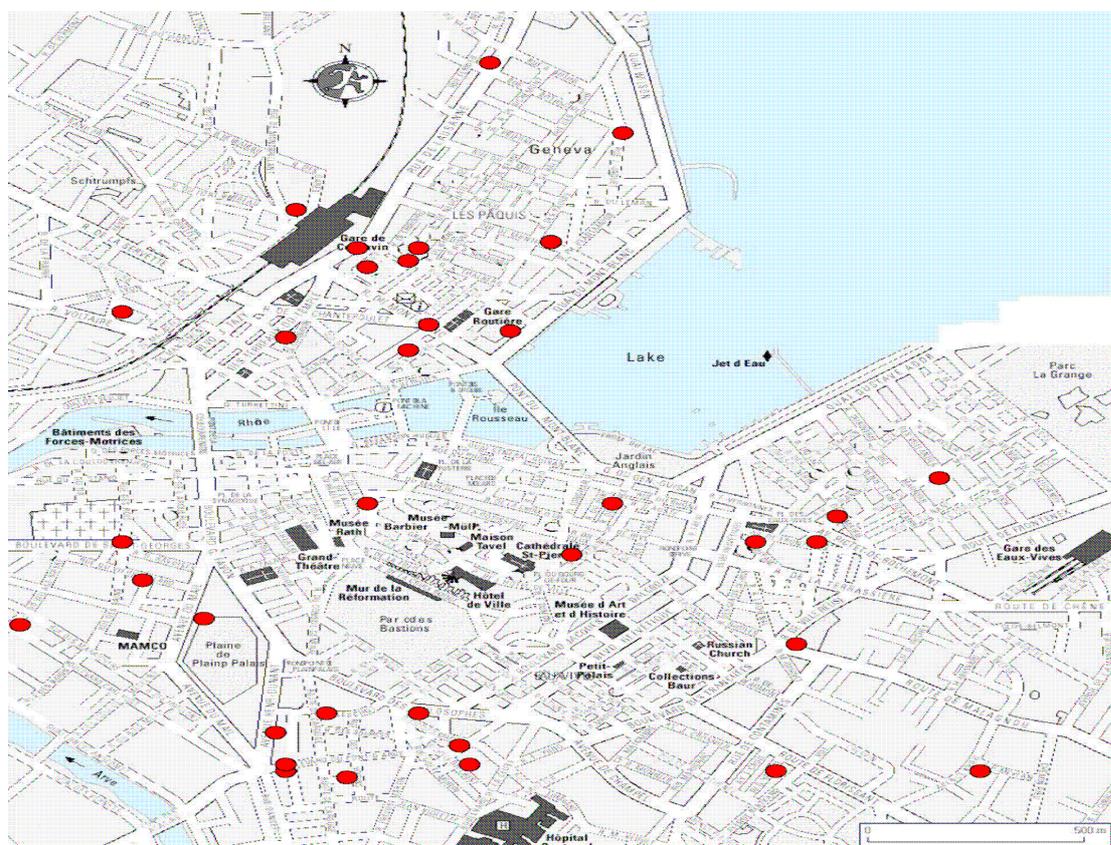
Néanmoins, plusieurs communautés relativement restreintes existent dans les grandes villes helvétiques. Ainsi, en 2003 a été créé la Communauté Chinoise de Genève (CCGE), dont le but est précisément de fédérer les Chinois de tous horizons, notamment par delà les générations et le détroit. L'association est apolitique et avant tout culturelle. Elle organise des activités autour de certaines dates festives traditionnelles du calendrier lunaire et célébrées dans l'ensemble de la diaspora, donc susceptibles de rassembler. Notamment la fête de la lune (octobre) ou le nouvel-an (février-mars). L'objectif est louable, mais la route vers l'unité est encore longue. La nouvelle vague fréquente rarement les réunions, où l'on parle d'ailleurs surtout cantonais. La barrière linguistique constitue manifestement le principal obstacle. Ce fossé générationnel s'observe partout en Europe, notamment là où les étudiants sont en nombre significatif²⁶⁰. Les Taiwanais parlent généralement le mandarin, mais ils interagissent peu avec les Chinois du Continent. Aux activités communautaires, les deux rives du détroit se mélangent peu et s'asseyent selon leur régions respectives, lors de banquets. A ces réunions, des délégations de représentants de l'île de Taiwan ainsi que du gouvernement chinois, sont tous deux présentes et assises parmi les leurs: la politique n'est donc jamais loin²⁶¹.

Lorsque l'on élargit la notion de communauté pour inclure tous les groupes ethniques, on aperçoit tout de même que les Chinois de Suisse interagissent entre-eux au sein d'un certain nombre de structures.

²⁶⁰ Thunø M., 2003, *Conclusion*, International Migration, op. cit., p. 168

²⁶¹ Cf. Observations de l'auteur présent lors de la fête du Nouvel An chinois, 2007, Genève

Carte 2 : Commerces tenus par des Chinois dans le centre de Genève, 2007



Source : Directories, op. cit. &

Un groupe à moins grande échelle que la CCGE, est constitué par les chrétiens (protestants). Ces groupes, présents dans toutes les principales villes-chinoises de Suisse²⁶², rassemblent des Chinois de tous horizons. Ils sont composés de plusieurs dizaines de personnes. L'on y trouve aussi bien des Vietnamiens que des Taiwanais, etc.. C'est probablement l'un des seuls endroits qui réunissent les deux générations de Chinois et les deux rives du Détroit²⁶³. Ainsi à Genève, le pasteur est de nationalité taiwanaise mais vit en France voisine. La chrétienté constitue leur principal, voire unique, point commun, mais cela semble suffire car ces Chinois sont profondément croyants et très pratiquants. Ces groupes, qui se réunissent une fois par semaine, généralement pour le culte du dimanche, sont le plus souvent organisés par des Hongkongais ou des Cantonais (de la restauration) établis durablement en Suisse. Au départ bien sûr, l'ancienne génération est absolument majoritaire. A cet égard, on remarque que les propriétaires de restaurants chinois appartiennent souvent à l'un ou l'autre communauté chrétienne, en particulier à Lausanne. A partir des années 1990, les étudiants arrivent massivement et intègrent la communauté.

²⁶² Notamment à Sion, Berne, Lausanne, Renens, Zurich et Genève.

²⁶³ Les pasteurs sont souvent des Taiwanais, car la République Populaire n'en forme guère.

Parfois ils sont chrétiens avant leur arrivée en Suisse mais ils se convertissent le plus souvent par la suite.

Lorsque les jeunes Chinois arrivent en Suisse, les circonstances sont souvent particulièrement difficiles. C'est généralement la première sortie de la famille et, à fortiori, du pays. Le sentiment de solitude est renforcé par la difficulté de communication en raison d'une faible maîtrise du français ou de l'allemand, et parfois aussi de l'anglais, ainsi que des importantes différences culturelles. D'autre part, les difficultés, notamment administratives ou d'argent, sont souvent importantes et sont cachées aux parents²⁶⁴. Qui plus est, l'impératif de réussite tout en combinant un emploi à 50% voire plus, ou le travail clandestin, sont vraiment prenants. C'est dans ce contexte que s'est suicidé un jeune Chinois en 2001 qui ne supportait plus la pression²⁶⁵. En 2004, une personne interrogée s'est effondrée inconsciente et a terminé à l'hôpital, où les médecins ont diagnostiqué un état d'épuisement avancé. Ces jeunes Chinois peuvent trouver en l'église une communauté de compatriotes qui constitue souvent le seul réseau social dont ils disposent. Ainsi « l'église devient [leur] famille »²⁶⁶. En outre, les personnes de l'église sont perçues comme dignes de confiance, ce qui évidemment compte beaucoup dans de telles circonstances. C'est souvent là qu'on vient demander de l'aide pour un logement, ou des informations diverses.

Les « anciens » ont souvent fait des efforts pour s'adapter à l'arrivée importante et récente d'étudiants de Chine Populaire (depuis fin 1990's) en acceptant notamment de pratiquer des cultes en mandarin, ce qui est notamment le cas à Renens et à Lausanne.

Les tensions sont toutefois parfois présentes, notamment car les chrétiens chinois de Suisse sont issus de plusieurs mouvements bien distincts. Ainsi les villes de Lausanne et de Renens ont chacune leur groupe de chrétiens chinois, l'un se revendiquant de la mouvance « évangélique » (Renens) tandis que l'autre « a des louanges plus vivantes »²⁶⁷. Les deux communautés ont malgré tout maintenu de bonnes relations et même des activités communes (retraites). Pour des raisons complexes qui dépassent le cadre de ce présent travail, des tensions sont apparues en 2004, lorsque des membres du premier groupe ont pensé que le second cherchait à les diviser. Depuis lors, l'ensemble des activités communes a cessé. Néanmoins, ces groupes chrétiens sont en contact avec d'autres un peu partout sur

²⁶⁴ Nous avons en effet vu que les parents, qui s'imaginent l'occident comme un Eldorado, ne pourraient croire leur enfants. Ces derniers n'ont pas le droit d'échouer.

²⁶⁵ Cf. Wen. Q., 2002, op. cit.

²⁶⁶ A l'origine : « L'église devient notre famille ». Cf. Entretien n° 13

²⁶⁷ Cf. Entretien n° 1. Le premier groupe a accusé le second d'avoir des louanges trop vivantes. Le mouvement évangélique est « conforme aux préceptes de l'Évangile », tandis que le mouvement charismatique est « un courant spirituel qui met l'accent sur la prière, les dons de l'Esprit (ou charisme), et partage des biens ». Cf. Le Petit Larousse (illustré), 2001, Larousse HER, p. 201 & 407

le continent européen. Des rencontres ont lieu au moins une fois par année, notamment à Paris, et elles rassemblent des centaines de personnes de l'Europe entière²⁶⁸.

Un dernier groupe significatif est constitué par les étudiants envoyés par le Gouvernement, qui sont nombreux notamment à Genève, Lausanne et surtout à Zurich (EPFZ). Mais « ces étudiants officiels sont un peu hautains et interagissent peu avec les autres Chinois »²⁶⁹. Ils composent en effet une communauté à nouveau relativement exclusive et dont la majorité est de passage.

L'hétérogénéité des personnes d'origine chinoise vivant en Suisse n'empêche cependant nullement les autochtones de les considérer comme formant une communauté à part entière. Ces derniers en ont conscience et en tirent même parfois profit. On ne compte plus les restaurants à l'apparence typiquement pékinoise ou encore shanghaiïaise tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, mais tenus par des *huaren*. Inversement, lorsqu'un Chinois commet un crime, comme le meurtre de 2000 aux Pâquis²⁷⁰, l'incident a aussi tendance à rejaillir sur tous les Chinois de la ville. En fait, même la distinction entre les différents peuples d'Asie extrême orientale est rarement faite par les occidentaux. Ainsi nombreux sont les restaurants chinois qui proposent aussi des sushis et autres cuisines vietnamiennes ou koréennes. Il est d'ailleurs rare d'entendre parler japonais dans les magasins de sushis, car les employés sont quasi exclusivement chinois.

En conclusion, il existe un certain nombre de structures rassemblant les Fils de l'Empereur Jaune dans les grandes villes du pays. Toutefois, la majorité d'entre-elles sont relativement étanches et ne participent donc pas à l'établissement d'une réelle communauté qui aurait la capacité de fusionner tous ces groupes entre-eux. Par contre, les Suisses perçoivent encore les personnes d'origines chinoise vivant en Suisse comme formant une communauté soudée.

II. - Les liens avec la Mère Patrie

Les Chinois de Suisse se sentent profondément Chinois et revendiquent cette identité, ceci de manière croissante. On observe par exemple un renouveau d'intérêt pour la Chine et, peut être, une nouvelle revendication de l'origine chinoise parmi les Chinois de deuxième génération, qu'il soient à 100% Chinois ou issus de couples mixtes. J'ai connaissance de plusieurs enfants aux racines chinoise qui sont récemment mis, à l'âge adulte, à l'apprentissage du mandarin et de la culture de leurs ancêtres. Il semble que l'on voit

²⁶⁸ Cf. Entretien n° 1

²⁶⁹ Cf. Entretien n° 12

²⁷⁰ Bussard S., 17 avril 2000, op. cit.

émerger, au gré du développement explosif du Sous-Continent dans tous les domaines, une nouvelle fierté d'être Chinois.

Parmi les (ex) étudiants, même s'ils ne fréquentent pas de communauté « formelle », ceux-ci tendent néanmoins à avoir un réseau social principalement ethnique. Même une fois établis en Suisse depuis une dizaine d'année et marié(e)s à un(e) Suisse(esse), voire naturalisé(e)s, les Chinois(es) maintiennent ces connections, en particulier lorsque la langue est commune. Je connais personnellement un groupe d'une dizaine d'ex-étudiantes universitaires qui se rencontrent régulièrement et forment ce que l'on pourrait appeler un réseau. En effet, les différences culturelles, de vécu et linguistique avec les Suisses mais aussi avec les « anciens » Chinois » expliquent que les étudiants de République Populaire pensent mieux se comprendre entre-eux (entre-elles surtout). Elles discutent des difficultés rencontrées, notamment en matière de communication avec les époux et amis suisses et partagent leurs expériences à ce sujet. Le lien communautaire se retrouve aussi dans certaines activités de consommation. Ces Chinoises ont des amis compatriotes travaillant dans des commerces ethniques. C'est là qu'elles réservent leurs billets de voyage, mangent au restaurant ou encore sortent le soir au karaoké. On observe aussi que, parmi les couples endogames et parfois aussi mixtes, les enfants sont envoyés dans une école chinoise le samedi, afin d'apprendre la langue de leurs ancêtres.

Ces jeunes (ex) étudiants chinois dont l'avenir à moyen terme du moins, est manifestement en Suisse, maintiennent aussi des liens particulièrement étroits avec les familles restées au pays. Ils font donc partie intégrante de la diaspora chinoise. Les voyages sont fréquents, et dans les deux sens. Cette pratique est non seulement motivée par la nécessité de se montrer filial, mais également par un autre type d'intérêt. « La Chine est en plein développement et les opportunités croissances de jour en jour. C'est un terrain d'opportunités futures, car la croissance crée une forte demande de travailleurs qualifiés et le gouvernement encourage le retour. Maintenir le *guanxi* [关系, soit une relation, un lien social] avec des gens au pays est donc un investissement presque comme un autre »²⁷¹. Cela d'autant plus que la grande majorité des Chinois sont arrivés comme étudiants. Ils sont par conséquent originaires des grandes villes et issus de famille qui disposent d'une certaine influence. A nouveau la Suisse est atypique car, alors qu'environ 65% des Chinois « helvétiques » réguliers sont originaires de Pékin et de Shanghai en 2005, ce n'est le cas que d'à peine 11% des émigrants de Chine Populaire en 2000²⁷².

En face, le gouvernement de Beijing cherche depuis ces dernières années à encourager le retour de ces jeunes Chinois hautement formés. Nous avons vu qu'il a, depuis 1992 environ, favorisé l'émigration, afin de former un réservoir dans lequel puiser plus tard. Les

²⁷¹ Entretiens n° 9 (confirmé par les entretiens 1 et 7)

²⁷² Cf. Entretiens n° 1-12 ; Liang Z. & Morooka H., 2004, op. cit., tbl 3, p. 155

étudiants d'outre-mer qui reviennent en Chine sont d'ailleurs surnommés les *haigui* (海龟) : les tortues de mer afin d'insister sur le parallèle qui les lie : tous deux partent au large pour mûrir puis retournent à l'endroit qui les a vus naître. Il semble justement que le niveau de développement du Pays du Milieu ait atteint un stade où la poursuite de l'expansion passe par une force de travail qualifiée conséquente. Les incitations au retour vont donc croissantes depuis ces dernières années. Elles ont fait l'objet d'un plan en 2007 qui consiste, entre autres, en une taxation modeste et un salaire élevé²⁷³. Ces efforts, soutenus par une croissance à deux chiffres, portent leur fruit. Une récente étude de l'Organisation International du Travail (OIT) a indiqué que le flux de retour croît plus rapidement qu'estimé jusqu'à présent. De 6000 en 1995, le chiffre a progressé pour atteindre 35000 en 2005, et plus encore actuellement²⁷⁴.

Il est difficile d'estimer l'évolution du phénomène parmi les Chinois de Suisse, mais probablement que les flux de retour seront-ils, à défaut d'être massifs, significatifs dans les années à venir, notamment car la jeune génération est particulièrement éduquée. Toutefois, il est peu probable que les couples mixtes décident massivement de s'installer en Chine eu égard notamment aux barrières linguistiques et culturelles pour le conjoint helvète et les éventuels enfants. A cela s'ajoute que la réadaptation est difficile lorsque l'on a passé plusieurs années, voire l'essentiel de sa vie d'adulte, en occident.

III. - Les clandestins : cette population transparente

Il est périlleux d'estimer la présence des sans-papier en Suisse, d'autant plus lorsqu'il s'agit de Chinois, qui sont réputés peu visibles. Le chiffre généralement évoqué par des personnes au contact du milieu, est de 1000 au maximum, dont près de la moitié en Suisse romande. Cela représente donc 15% de la population chinoise, soit une proportion qui mérite qu'on y prête attention. Ce plafond de 1000 personnes est néanmoins peu élevé dans l'absolu.

Contrairement à la situation qui prévaut dans d'autres pays d'Europe et en Amérique de Nord²⁷⁵, l'entrée sur le sol helvétique se fait généralement en toute légalité, par le biais d'écoles de langues. Il n'y a en effet pas de raison qu'ils ne profitent pas de la facilité qu'il y a (avant décembre 2005) à obtenir un visa étudiant²⁷⁶.

La motivation de leur voyage est le plus souvent de travailler 10-15 ans en Europe (entre 20 et 35 ans environ), puis de rentrer en Chine pour construire une maison avec l'argent ainsi économisé et démarrer un commerce. Ils sont le plus souvent chrétiens pratiquants

²⁷³ Cf. Eimer D., 7 mai 2007, *China launches plan to lure back brains*, Sunday Telegraph, Londres

²⁷⁴ OIT, 18 décembre 2006, *The return of the "sea turtles" : reversing the brain drain in China*, Genève

²⁷⁵ La situation européenne évolue cependant vers une hausse de la proportion d'entrée « légales », notamment en Allemagne, Cf. Giese K., 2003, op. cit., p. 172

²⁷⁶ Cf. Entretiens n° 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11

avant d'arriver en Suisse. Les régions de départ, soit les provinces du Fujian et, dans une moindre mesure, du Zhejiang, sont en effet particulièrement christianisées. Certains villages le sont même entièrement²⁷⁷. Ces provinces ont toujours bénéficié d'une certaine autonomie par rapport au pouvoir central, ce qui explique probablement l'importance du travail de missionariat qui s'y est pratiqué. Ainsi des bus viennent ramasser les ouvriers qui le souhaitent sur leur lieu de travail pour les emmener lire la Bible, avant de les reconduire à leur domicile²⁷⁸. De plus, la clandestinité implique de dépendre entièrement de leur réseau chinois pour leur survie en Suisse, que ce soit pour trouver un travail ou encore un logement. L'église amène une aide qui se veut spirituelle mais qui est aussi sociale, ce qui est d'autant plus nécessaire que leurs conditions de vie sont dures.

La précarité de leur statut implique en effet qu'ils sont corvéables presque à merci. En d'autres termes, « ils travaillent bien, et de plus ne sont jamais malades car ils n'ont pas de protection »²⁷⁹. Ils sont donc généralement appréciés, notamment des patrons de restaurants. Pour parvenir à leur objectif, tous les sacrifices sont acceptables. Voici, à titre d'illustration, le quotidien d'un sans-papiers qui vit depuis plusieurs années dans une petite ville de Suisse. Il travaille 6 jours sur 7, et de longs horaires, dans la cuisine d'un restaurant (non-chinois), vivant dans une petite chambre fournie par l'établissement. Sa seule activité journalière consiste à se promener seul dans le quartier, car tout le reste nécessite soit des amis soit est payant. Le soir venu, il lit la Bible, qu'il connaît en détail. La semaine, tous les repas sont fournis au restaurant et donc gratuits. Le dimanche, il va au culte et, ne mange qu'une plaque de chocolat M-Budget (la moins chère). Il parvient ainsi à économiser 98% de son maigre salaire, qu'il envoie intégralement à sa famille en Chine. Cette dernière peut ainsi rembourser ses dettes²⁸⁰ puis elle envisage de construire un nouveau logement et d'améliorer son niveau de vie. L'Etat, pragmatique, a par ailleurs, comme cela s'observe un peu partout en Europe²⁸¹, longtemps fermé les yeux, sachant que ces gens sont nécessaires au bon fonctionnement du secteur de la restauration.

De nombreux clandestins chinois vivant en Suisse se sont un jour fait « attraper », mais les méthodes d'expulsion ne sont pas efficaces. Elles consistent à amener le clandestin au poste de police pour lui donner une carte qu'il devra ensuite faire tamponner lorsqu'il traversera la frontière. La stratégie est alors simple : traverser à pied ou en bus, puis revenir quelques instants plus tard par une petite route²⁸². Quitter le territoire pour de bon est aisé, il

²⁷⁷ Cf. Entretien n° 1

²⁷⁸ Entretiens n° 2 & 6

²⁷⁹ Cf. Entretien n°

²⁸⁰ Les *shetou* (蛇头) ou passeurs sont des créanciers redoutables.

²⁸¹ Cf. Nyíri P., 2003, *Introduction*, International Migration, op. cit., p. 16

²⁸² Il semblerait toutefois qu'actuellement le tamponnage doive se faire dans un aéroport.

suffit de réserver un vol et d'avoir un passeport chinois valable, car l'aéroport de départ ne contrôle pas les visas d'entrée²⁸³.

Cependant, le secteur de la restauration semble saturé et les opportunités de travail cachées sont rares en Suisse. En conséquence de quoi les clandestins chinois tendent encore davantage à uniquement transiter par la Suisse pour ensuite s'établir dans les pays européens du Sud²⁸⁴. Parmi les sans-papiers, l'information passe rapidement. Les vagues de régularisations, qui se sont succédées en Italie et en Espagne (jusqu'en 2002 et 2005 respectivement), ont créé une sorte de course à la régularisation²⁸⁵. Le relâchement des frontières intra-européennes a grandement facilité cette pratique. Le but étant le communément d'aller travailler dans les pays pré-cités. Mais il arrive aussi que ces amnisties soient exploitées dans l'optique de revenir en Suisse après avoir obtenu un permis de travail d'un pays de l'UE²⁸⁶.

²⁸³ Cf. Entretiens n° 3, 4, 6

²⁸⁴ Tous les Chinois clandestins de ma connaissance (6) travaillent dans des restaurants, tant ethniques qu'étrangers. Les entretiens confirment cela. Cf. Entretiens n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 10, 11.

²⁸⁵ Cf. Ceccagno A., 2003, op. cit., p. 189. & Nieto G., 2003, op. cit., p. 222

²⁸⁶ Cf. Entretien n° 1

Conclusion

La minorité chinoise de notre pays est atypique, et ceci à plusieurs titres. Tout d'abord s'agissant des motivations à immigrer. La nouvelle génération, issue du dégel politique amorcé à la fin des années 1970, fut attirée par la Suisse en raison de la réputation internationale de qualité de son secteur éducatif privé ainsi que de la possibilité de poursuivre des études supérieures dans le monde anglo-saxon. Ces jeunes Chinois viennent donc en masse dans des écoles dont le coût, rapporté au niveau de vie de la Chine, est vertigineux, notamment dans le secteur hôtelier. L'immigration chinoise en Suisse est donc aux antipodes des caractéristiques des flux migratoires Nord-Sud de part le monde. C'est de là que naissent toutes les autres spécificités de la minorité chinoise de Suisse, tant par rapport aux autres composantes de la diaspora résidant sur le continent européen, qu'aux autres minorités étrangères d'Helvétie. En effet, les flux migratoires en temps de paix sont le plus souvent économiques, c'est à dire, de personnes actives professionnellement.

Entre 1995 et 2004, les portes de la Confédération sont grandes ouvertes pour les Chinois, et ceci au moment même où elles se referment pour l'ensemble des populations extra-européennes. Les minorités originaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine diminuent logiquement tandis que la population chinoise, estudiantine, explose (jusqu'en 2002-2003). La période 2003-2007 est moins glorieuse : la tendance s'inverse brutalement. En effet, la libre circulation finit par rattraper les Chinois en 2005, dans le sens où le terme de « libre » signifie en fait « plus restrictif » pour la population en dehors de la forteresse Europe. Cela d'autant plus que la proportion des flux pour raison de regroupement familial est probablement négligeable dans leur cas. Ce renversement de tendance est d'autant plus étonnant que les Chinois dépensaient des fortunes dans les écoles privées et qu'ils étaient nombreux à étudier dans les secteurs de pointe (informatique, physique...). La Suisse risque donc de perdre beaucoup par ce durcissement aussi soudain qu'excessif. Les pertes seront économiques sur le court terme, mais se transformeront plutôt en une perte de cerveaux à plus long terme. D'autant que ces Chinois sont plus chaudement accueillis dans d'autres pays du monde.

Au niveau géographique, la décentralisation de notre pays combinée à la vague d'immigration estudiantine récente provoque une forte dispersion spatiale de la minorité, qui culmine vers 2002-2003. A l'avenir, au gré de la baisse des flux de premier cycle, il est probable que la nouvelle génération se re-centralise. Elle convergera donc avec la répartition géographique de la première couche d'immigration, concentrée dans les grandes villes du pays et s'approchera par conséquent des répartitions observées ailleurs sur le continent européen.

La faible taille du groupe implique que les flux migratoires se répercutent sensiblement sur les caractéristiques de la population résidente. Ainsi la durée de séjour et la structure par âge reflètent tant le fossé générationnel, que l'impact des mesures politiques ou encore les conséquences migratoires des scandales. On observe par ailleurs la féminisation rapide des flux, qui est accélérée en Suisse en raison du caractère étudiant des immigrants et du volume des flux par rapport aux effectifs de 1980. La population chinoise s'est ainsi vue multipliée par un facteur de 25 entre 1980 et 2005 ! A l'avenir néanmoins, les variables de la population résidente seront de moins en moins pertinentes comme proxy des caractéristiques des flux en raison de la chute en volume de ces derniers.

Les bases de données sont d'une aide plus aléatoire lorsque l'on en vient aux questions d'intégrations, car l'interprétation des résultats est mal-aisée et les données pour 2006 (cruciales) me sont indisponibles. Une étude qualitative est clairement nécessaire afin de permettre un décryptage plus assuré des graphiques générés ici. Car au final l'intégration est un concept glissant que l'on étreint le mieux, je pense, en demandant simplement à une personne son opinion par rapport à son propre niveau d'intégration. Il en va de même pour les réfugiés : les bases de données disponibles montrent leurs limites. D'une part il serait nécessaire d'avoir recours au registre des demandeurs d'asile (AUPER), afin de déterminer si l'anormalité de 2003 est effectivement due à des demandes « abusives » de personnes non-tibétaines. En outre, il est essentiel de savoir d'où viennent les Tibétains qui tout-à-coup demandent massivement l'asile en 2005, et pourquoi.

Au niveau socioprofessionnel, la minorité chinoise de Suisse se distingue également des autres groupes ethniques helvétiques, par le caractère prédominant des « inactifs », c'est à dire des étudiants. En outre, l'on distingue nettement l'existence de deux groupes. La première génération, est peu éduquée et concentrée dans le secteur ethnique, notamment les restaurants. Celle-ci s'oppose à la seconde, plus diplômée que la moyenne suisse et tendant à travailler en dehors du commerce ethnique.

Les profils distincts des deux couches de Chinois ainsi que la multiplicité des langues et des vécus, associée à la petitesse démographique de la minorité, empêche l'émergence d'une communauté « pan-chinoise ». La distance culturelle avec les Européens et la précarité des situations favorise toutefois le regroupement de certains Chinois partageant des caractéristiques communes, en particulier l'origine et la langue, ou l'intensité de la croyance religieuse. Les groupes de chrétiens remplissent d'ailleurs aussi une fonction d'aide et de pont pour les immigrants récents. En dehors de l'aide « chrétienne », l'ancienne

génération soutient peu les étudiants²⁸⁷. Il est aussi probable que ces derniers ne pensent pas à aller demander de l'aide à des personnes qu'ils considèrent comme éloignées²⁸⁸.

On observe en outre que les immigrés récents maintiennent un lien étroit avec la terre de leurs ancêtres : la République Populaire. Cela les différencie à nouveau des « anciens » chinois, plus intégrés et ayant coupé une bonne partie de leurs liens avec l'Asie. Certains ont, ou font partie de familles (ayant), justement fuit l'arrivée des Communistes tandis que d'autres sont originaires de pays qu'ils ont dû quitter en raison de leurs origines (Vietnam et Indonésie notamment). L'impact de ces ponts sur l'avenir de la communauté est incertain, tant que les facteurs sont contradictoires. D'une part, la Chine se développe et tente de rapatrier ses cerveaux tandis que, d'autre part, les Chinois de Suisse seront de plus en plus souvent mariés à des Helvètes et, qui plus est, ayant des enfants ne connaissant que la Suisse.

Finalement, nous avons vu que les clandestins chinois forment, comme partout ailleurs, une population particulièrement homogène et dépendante de leurs « compatriotes » légaux et, par conséquent, hautement sujette à exploitation. Les groupes de chrétiens leurs assurent parfois un minimum de relations auxquelles ils peuvent se fier et un réconfort spirituel.

Au final, je pense toutefois que l'intégration de la communauté à moyen terme (20 ans) est particulièrement probable. En effet, à supposer que Berne poursuive sur la voie du durcissement de sa politique migratoire vis-à-vis des Extra-Européens, la population chinoise de Suisse va évoluer d'une manière prévisible dans les prochaines décennies. D'une part, l'ancienne vague s'intégrera davantage et atteindra en masse l'âge de la retraite. D'autre part, les personnes d'immigration récente qui se sont déjà établies, ou vont s'établir en Suisse, seront principalement mariées à des ressortissants du pays (des femmes chinoises pour la plupart). En effet, la proportion de personnes unies à des Suisses augmente de manière ininterrompue et la tendance se poursuivra certainement avec le durcissement de Berne²⁸⁹. Les enfants mixtes seront, quant à eux, particulièrement intégrés. Non seulement un de leur parents, généralement le père, est Suisse mais de plus ils sont (seront) quasi exclusivement nés et ont (auront) vécu l'intégralité de leur vie dans l'environnement helvétique. Les descendants de l'Empereur Jaune vivant en Suisse formeront par conséquent une population mi-vieillissante, mi-assimilée, donc sur la voie du déclin.

²⁸⁷ Cf. Entretiens n° 1, 2, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12

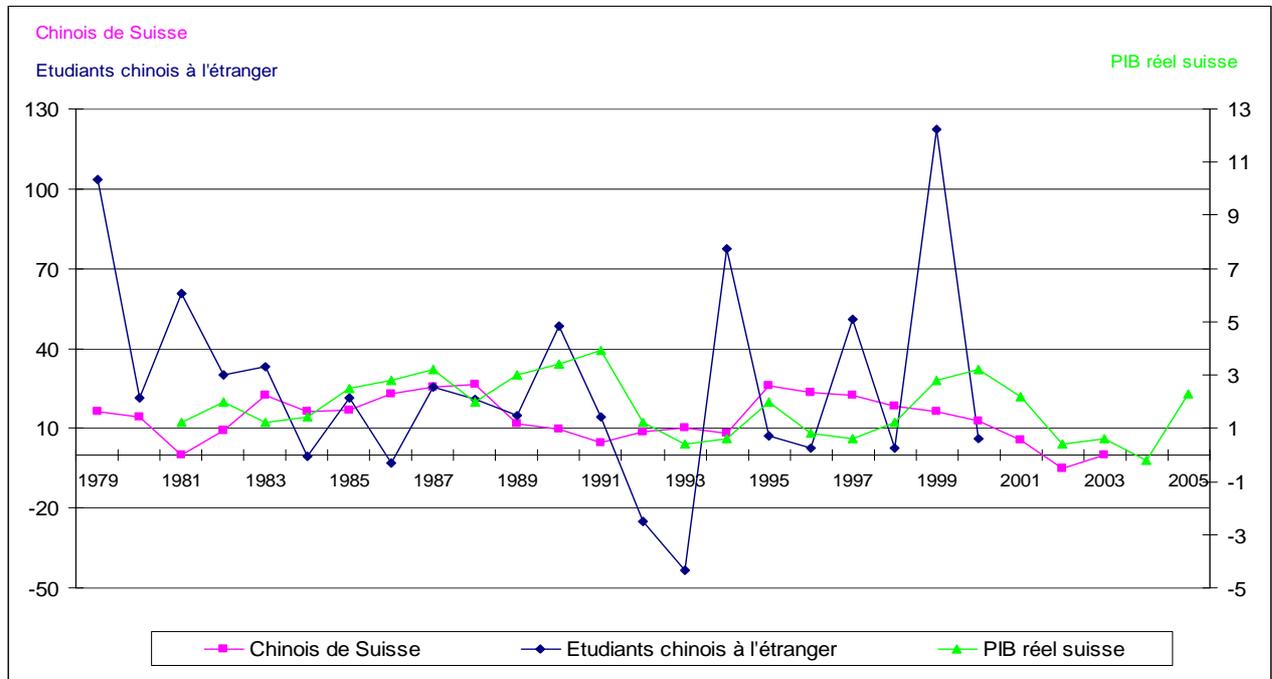
²⁸⁸ La situation va changer prochainement. En effet, la CCGE va mettre en place un service d'assistance juridique destinés aux Chinois. Cf. Entretien n° 13

²⁸⁹ Cf. Annexe 6 & fig. 25

Annexes

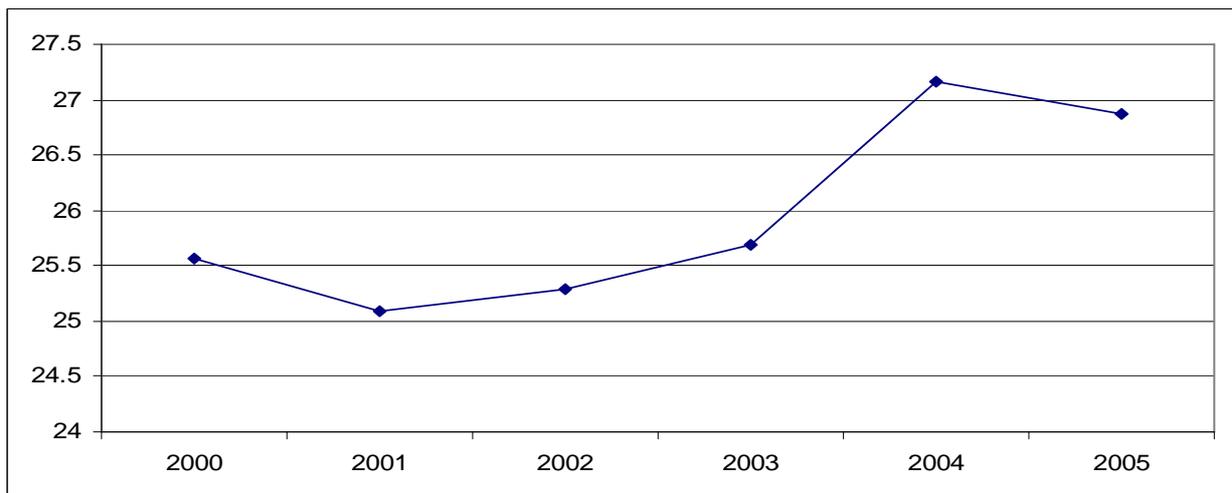
I. - Figures et cartes

Annexe 1: Variation du PIB réel, de la population chinoise (sans Hongkong) en Suisse et du nombre d'étudiants chinois à l'étranger (en pourcentages), 1978-2005



Source : OFS, RFP, 1970 ; 1980, 1990 & 2000 ; OFS, RCE, 2000-2005 ; 1980-2005 ; Zhang G., 2003, op. cit., p. 79 ; Lambelet J. C. & Sfreddo C., 2004, op. cit.

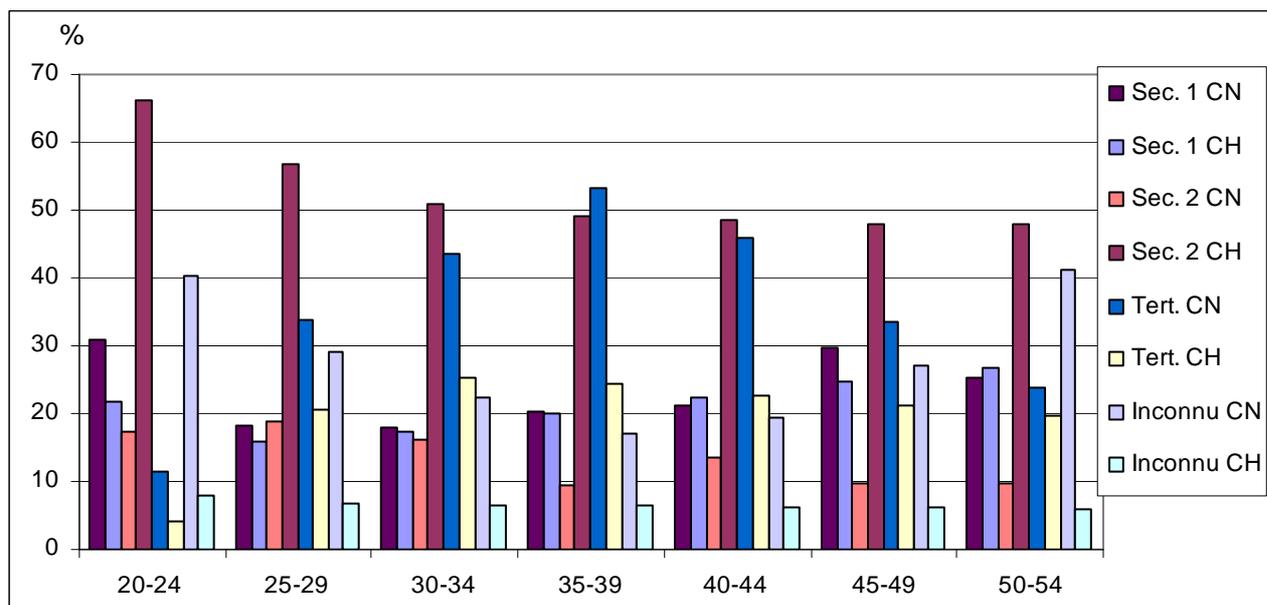
Annexe 2: Moyenne d'âge des Chinois lors de l'arrivée en Suisse²⁹⁰



Source : OFS, RCE, 2000-2005

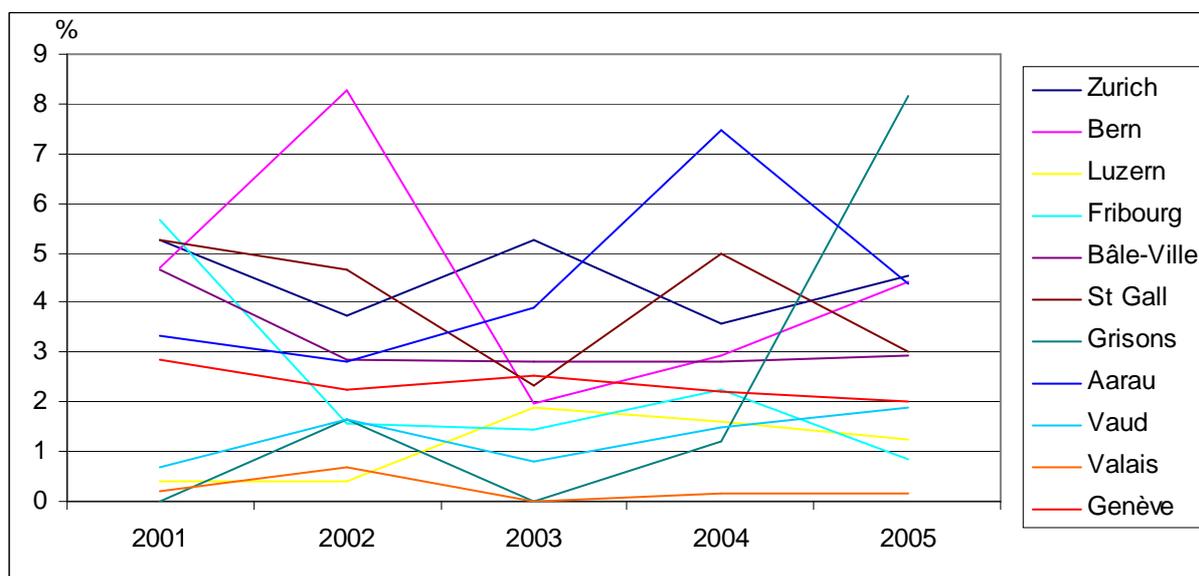
²⁹⁰ Les enfants de moins d'un an sont ici exclus, car leur nombre est trop importants pour être exact. En effet, les enfants de 0 ans sont entre 30 et 50 à immigrer chaque année entre 2000 et 2005. Dans le même temps il n'y a que 2 à 5 enfants de 1 à 5 ans qui immigrer. Il est probable que bon nombre de naissances en Suisse soient enregistrées comme des immigrations.

Annexe 3: Comparaison de la formation achevée, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000



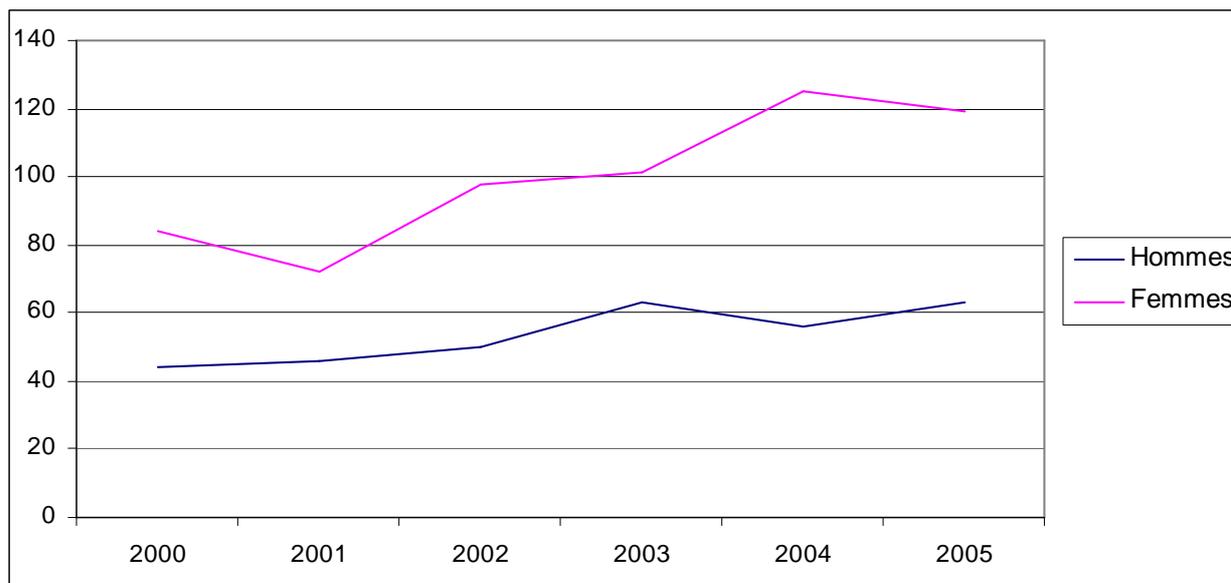
Source : OFS, RFP, 2000

Annexe 4: Pourcentage de la population chinoise naturalisée par an, 2000-2005



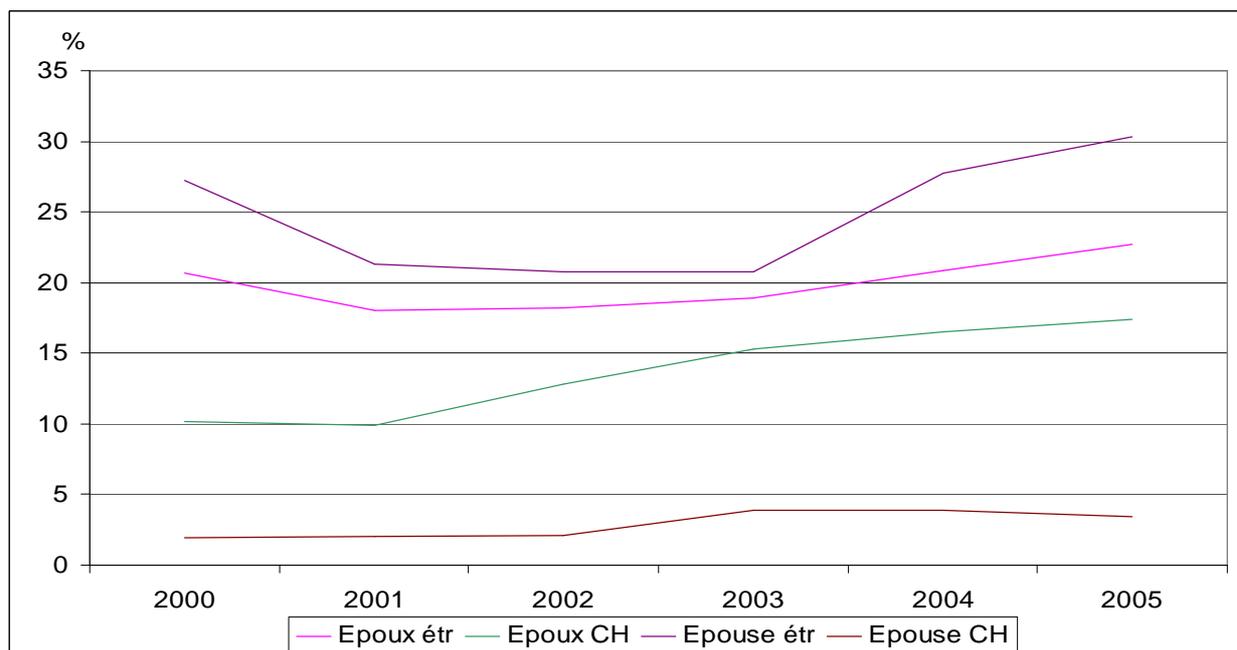
Source : OFS, RCE, 2000-2005

Annexe 5: Acquisitions de la nationalité suisse par sexe, 2000-2005



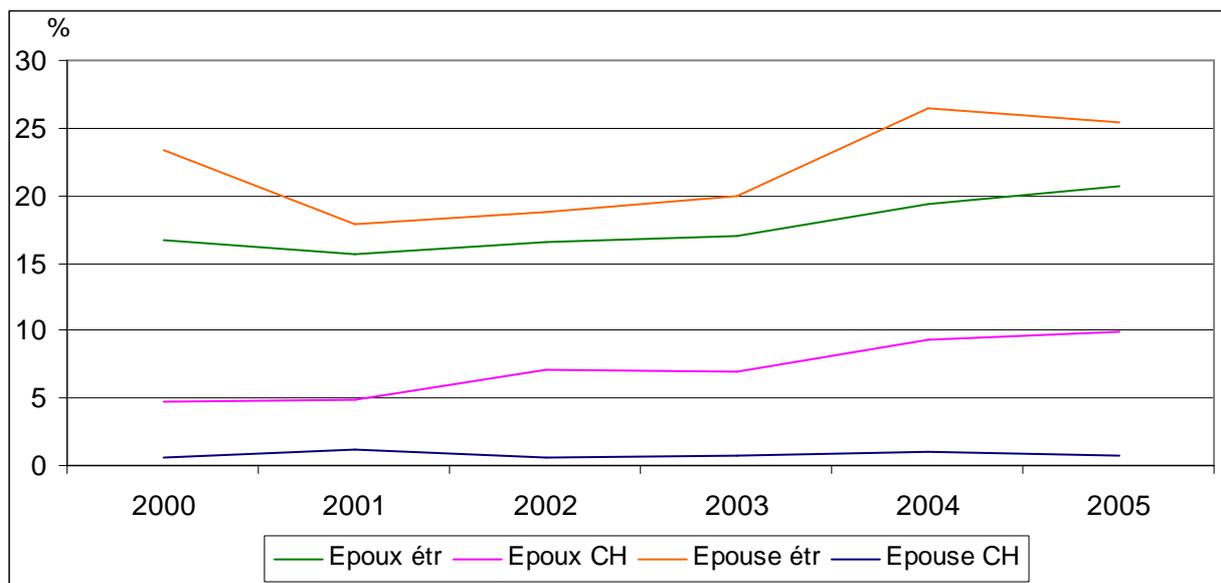
Source : OFS, RCE, 2000-2005

Annexe 6: Origine du conjoint des Chinois de Suisse, par sexe (en pourcentages), 2000-2005



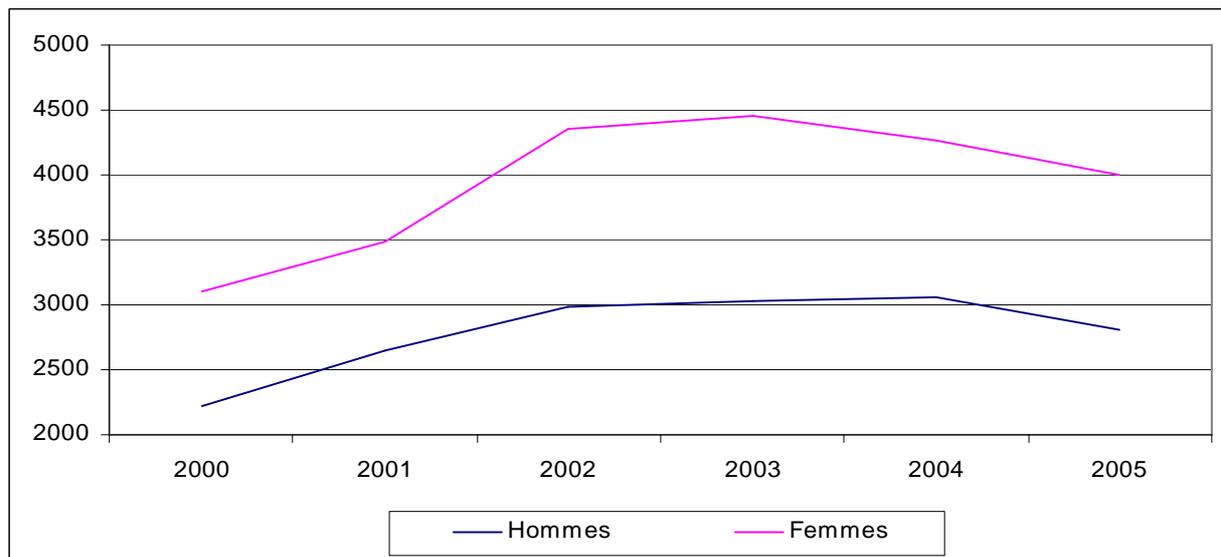
Source : OFS, RCE, 2000-2005

Annexe 7: Statut matrimonial des Chinois lors de l'arrivée en Suisse (en pourcentages), 2000-2005



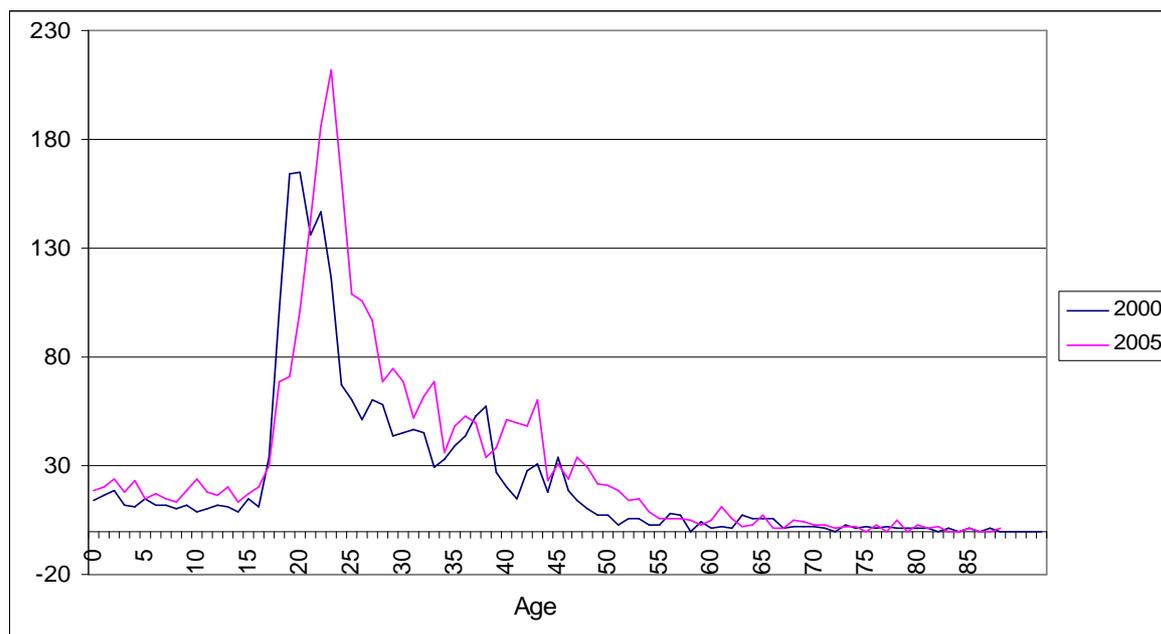
Source : OFS, RCE, 2000-2005

Annexe 8: Dynamique de l'immigration chinoise par sexe, 2000-2005



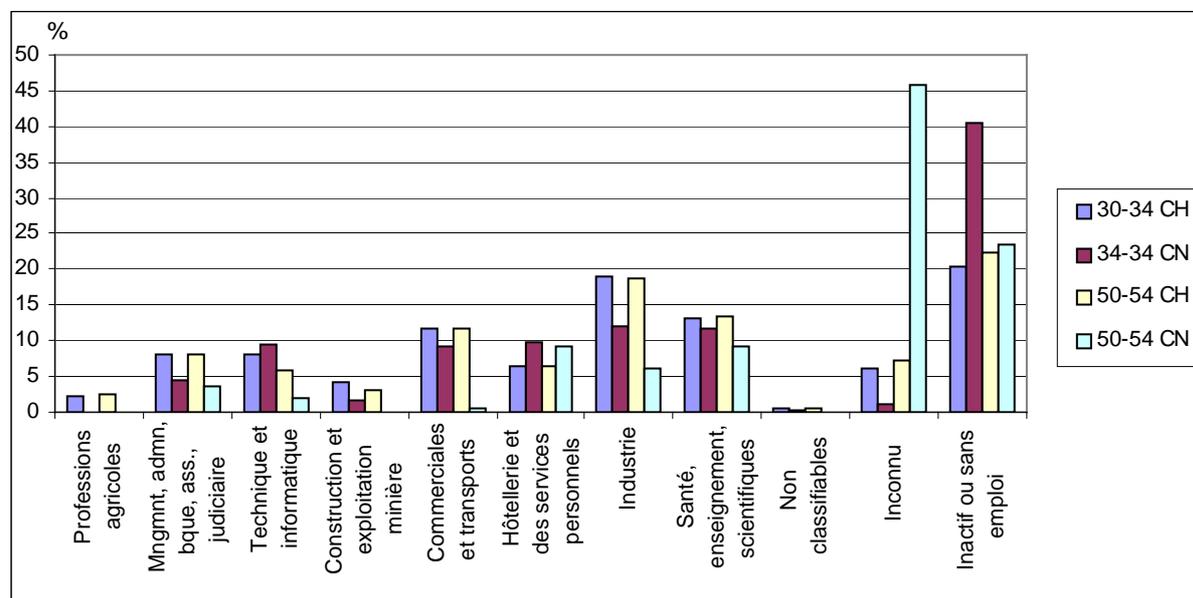
Source : OFS, RCE, 2000-2005

Annexe 9: Comparaison des structures par âge de la population chinoise masculine de Suisse, 2000 et 2005



Source : OFS, RCE, 2000 & 2005

Annexe 10: Comparaison de la profession exercée, en pourcentages par classe d'âge (30-34 et 50-54 ans), Chinois et Suisses, 2000



Source : OFS, RFP, 2000

Annexe 11a: Effectif brut de Chinois dans certaines professions, 2000

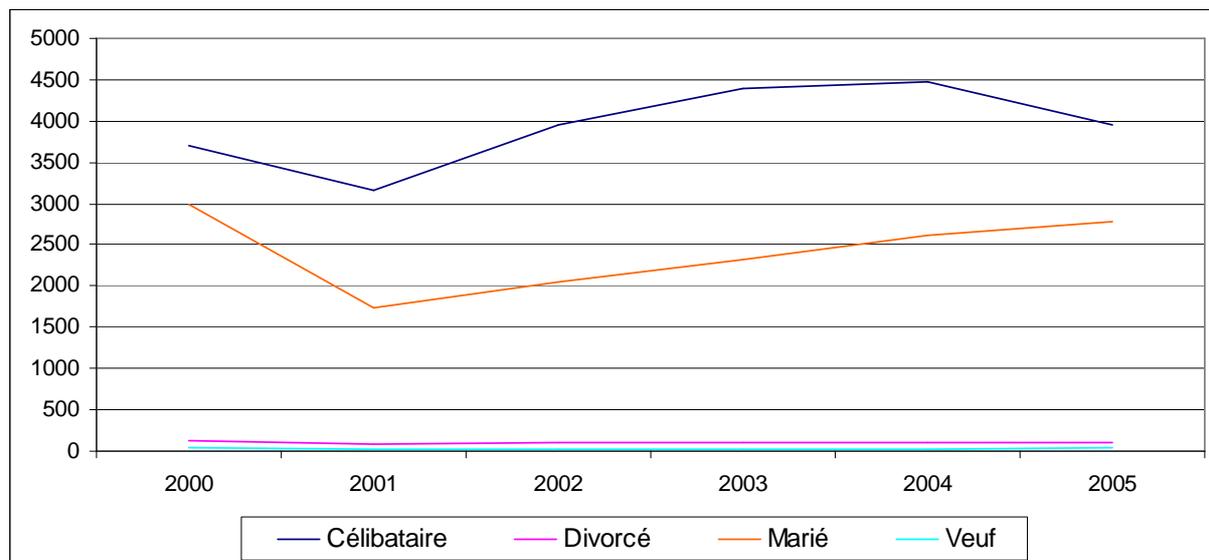
Classe d'âge	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Ingénieurs en informatique	0	0	445	626	112	0	0	909	0	0	0
Informaticiens et analystes	0	1034	333	205	369	313	151	100	0	0	0
Personnel de cuisine	0	1137	2228	431	675	975	2304	689	1052	661	0
Personnel de service	2700	5062	2766	272	244	216	442	92	0	0	0
Autre profession de la restauration	2837	9446	1781	307	353	171	0	0	0	0	0
Assistant universitaire	0	6268	4410	364	1186	1608	0	0	0	0	0
Traducteurs, interprètes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1632	5443
Aides hospitaliers, aides-infirmiers	0	1696	311	238	182	226	160	181	0	0	0
Autres ingénieurs	0	0	786	134	1050	1100	180	0	0	0	0
Médecins	0	0	737	164	375	428	519	342	346	0	0

Annexe 11b: Effectif brut de Chinois dans certaines professions, 2000

Age	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Ingénieurs en informatique	0	0	1	8	1	0	0	1	0	0	0
Informaticiens et analystes	0	1	2	10	17	8	2	1	0	0	0
Personnel de cuisine	0	3	18	22	27	24	34	8	9	2	0
Personnel de service	4	15	26	15	10	5	6	1	0	0	0
Autre profession de la restauration	2	5	3	3	3	1	0	0	0	0	0
Assistant universitaire	0	1	10	3	4	2	0	0	0	0	0
Traducteurs, interprètes	0	0	7	9	10	3	6	1	7	1	1
Aides hospitaliers, aides-infirmiers	0	2	1	5	4	4	2	2	0	0	0
Autres ingénieurs	0	0	3	3	17	10	1	0	0	0	0
Médecins	0	0	2	4	9	8	7	4	3	0	0

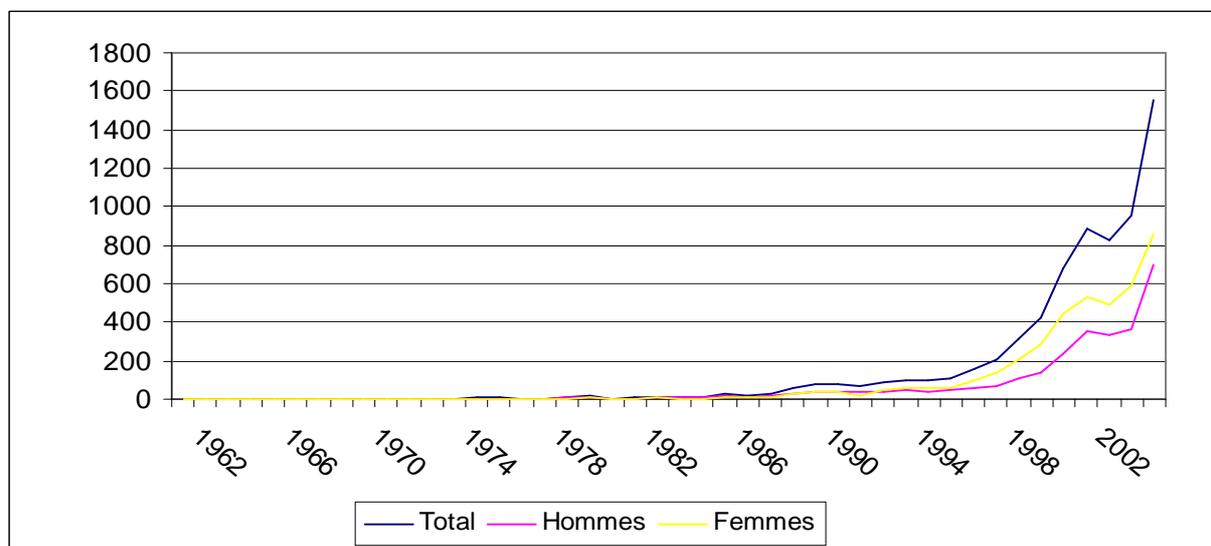
Source : OFS, RFP, 2000

Annexe 12: Ventilation de la population chinoise de Suisse par état matrimonial, 2000-2005



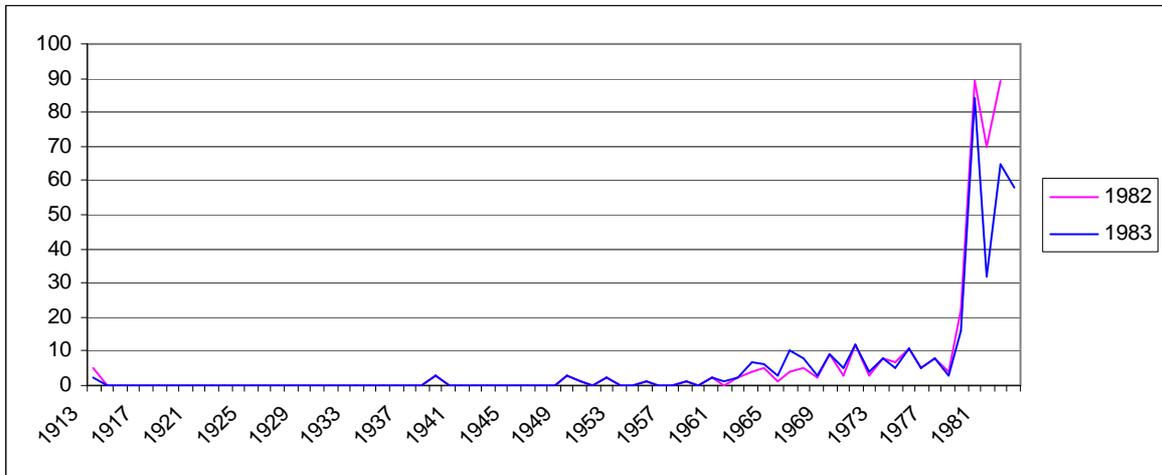
Source : OFS, RCE, 2000-2005

Annexe 13: Population résidente chinoise en 2005 distribuée par sexe et années d'immigration



Source : OFS, RCE, 2005

Annexe 14: Comparaison des années d'arrivée des populations chinoises de Suisse, 1980 & 1982



Source : RCE, 1980 & 1982

Annexe 15: Carte provinciale de la République Populaire de Chine



Cf. *People's Republic of China*, Site de Wikipédia, Encyclopédie libre en ligne, cf. http://en.wikipedia.org/wiki/People%27s_Republic_of_China

~~~~~  
**瑞士国际语言学校 (锡永)**  
SCHOOL OF LANGUAGE IN SWITZERLAND  
~~~~~

锡永 (Sion) 是瑞士南部法语区瓦莱省 (Valais) 的一个著名的滑雪观光胜地。在瑞士这一旅游王国的百宝箱里, 锡永就犹如其中的一颗明珠闪耀着它独特的光彩。这座古老的城市静静地背靠着 VALERE 和 TOURBILLON 两座山丘。那里有古老的城堡、博物馆, 自然风光举世闻名, 学习环境极佳。

二、学院介绍

瑞士国际语言学校 (锡永) 就位于其市中心。它是具有 20 年历史的阿尔代瓦私立学院的一个分支, 已为很多来自世界各地的学生提供良好的教育, 它的佳誉是由学生们杰出的考试合格率获得的。

学校有 30 多名教员, 他们都在各自的专业领域里游刃有余, 随时准备解答学生的疑难, 经验丰富且忠于事业, 其中大多数已有 10 年以上的教学经验。

学校采用灵活的小班式教育 (每班学生为 9-15 名), 使每个学生都能专心地投入活泼的学习气氛中。同时学校还定期地安排学生出去郊游, 参观和体育运动, 让学生有更多的机会接触社会, 了解瑞士的风土人情, 这对学生学习语言及以后在瑞士的生活是很有益处的。

学校除了学习语言外, 同时还提供专业课程的教学 (大专学历)。只要通过其语言学校培训的中国学生, 具有高中学历的均可进入其专业学校读书, 专业包括: 计算机、商业管理、商务文秘等。

三、入学时间

2001 年 2 月 12 日

四、入学要求

学生只需年满 17-30 岁就可报名加入本学院, 无任何学历要求。

五、学杂费

(报名费、学费、书杂费、住宿费、医疗及意外事故保险费、机场接送费、出游费、瑞士申请居留证费、咨询服务费)

9500 美元 (二个季度学期约 6 个月)

到达瑞士学校后将付 700 瑞士法郎的押金(住房押金 300 瑞士法郎、保险押金 400 瑞士法郎), 在离校后无损坏的前提下退还给本人。

六、六个月的课程安排:

前 3 个月	强化 法语 18 小时/周	英语 4 小时/周
后 3 个月	英语 4 小时/周	
	数学 1 小时/周	
	经济与会计 2 小时/周	
	法语 12 小时/周	

七、不包括费用

机 票:	人民币 5300 左右 (季节性)
签 证 费:	人民币 250
护 照 费:	人民币 130
瑞士每月餐费:	美 元 150 左右

八、学习语言后的出路

本学校是专门为非法语国家的学生培训法语的, 在经过一段时间的法语学习后, 大致有以下几条出路。

◆在瑞士有许多私立院校, 专门培养各个领域的专门人才, 学制三年到四年, 专业繁多, 包括企业管理、秘书、经济、电脑等等;

◆在瑞士经过一段时间的语言学习后, 学生可按自己的意向及本人的学历情况申请当地的一些公立大专院校 (收费按不同的院校及专业而定, 一般为每年约 1000 美元);

◆锡永国际语言学校是 ARDEVAZ 学校的一个分支学校, 同时还提供专业课程的教学 (大专学历)。只要通过其语言学校培训的中国学生, 具有高中学历的均可进入其高等学院读书, 专业包括: 计算机、商业管理、商务文秘等;

◆按规定具有中国高等学历一年以上的学生, 均有资格申请瑞士联邦大学, 只要通过联邦大学的入学考试, 均可进入瑞士的联邦大学, 除医学、法律专业外, 其他专

业任选。不具备以上学历的学生，则要通过一年的预科，成绩合格者即可进入瑞士联邦大学，联邦大学学制一般为本科4年。大学和预科全部免费，学生只需每学期（一年为两学期）缴纳注册费约400美元即可享受其高等教育，这也是为什么有众多世界各地的学生来瑞士深造的主要原因之一。瑞士是一个教育质量很高的国家，其联邦大学的文凭更得到了包括美国在内的世界各国的承认。获得其文凭后，不管你去其他国家发展还是回国就业，都会有极好地前途。

◆ 可去欧洲其他国家继续深造，如法国、比利时等。

九、勤工俭学

瑞士是一个法制的国家，法律规定外国学生在就读私立学校（包括语言学校）期间不能打工，只有进入联邦大学后才允许勤工俭学。学生每星期可工作20小时左右，在瑞士每小时工作报酬大约10-15美元左右。假期可全日工作，月薪为1000-1500美元左右，每年有5个月是假期。瑞士是一个高消费的国家，每个月的生活费为400-500美元。其中伙食费约每月150美元。

十、赴瑞留学手续及相关的问题

◆ 在瑞士如何申请其他国家签证

众所周知，瑞士是个中立国，而非欧共同体国家。对中国学生而言，在进入瑞士后，由学校协助办理当地的居留证，在获得居留证后，即可申请赴申根国的旅游签证（申根国包括：德、法、荷、比、卢、利、奥、西、葡、希），学生只要申请申根国中任何一国的签证，就可在这10个国家内自由进出。一般对中国学生来说，申请法国签证更为简便，而要去美国、加拿大签证的中国学生，只有进入联邦大学后，才有可能获得其签证。

◆ 在瑞士英语是否有用

瑞士虽然是个非英语国家。但其公民的总体文化素质很高，一般当地人说几种语言是习以为常的，在一些公共机构，如银行、学校、警察局等场所英语是畅通无阻的。

◆ 学生到瑞士后的签证如何续签

只要在瑞士被当地学校录取，缴纳了注册费或学费后，在瑞士遵守法律的中国学生均可再获得其学生居留许可，一般每年续延一次。

◆ 学生到瑞士前的准备工作

瑞士是个多语种的国家，主要有德语、法语、意大利语。本学校都是法语授课，故希望申请人在去瑞士留学前，先在国内有一段时间的法语培训，然后再赴瑞士语言学校接受正式、系统的法语学习。这样有助于学生在瑞士能更快地适应当地的学习、生活，能更快的进入角色。

II. - Tableaux de données brutes

Tableau 1 (Figure 1 : Comparaison des pyramides des âges des Chinois de Suisse, RCE et RFP, 2000)

Age	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
RCE	25	31	32	31	23	28	26	30	18	19	20	18	22	16
RFP	45	49	61	49	42	51	45	50	40	42	45	32	51	29
Age	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
RCE	14	24	28	64	220	345	346	320	288	260	177	185	155	181
RFP	32	46	51	96	214	330	318	293	277	239	191	207	180	206
Age	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
RCE	178	154	160	163	146	90	98	94	96	127	109	69	57	35
RFP	200	177	202	213	200	136	151	155	140	172	158	93	98	82
Age	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55
RCE	55	51	40	56	36	24	18	10	12	8	12	10	11	5
RFP	93	86	87	101	66	57	54	46	35	29	28	30	40	31
Age	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69
RCE	10	10	1	7	7	6	5	12	11	9	9	5	4	3
RFP	33	28	16	36	32	19	19	25	26	17	19	10	8	4
Age	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
RCE	5	2	3	4	3	3	2	4	2	1	2	4	0	1
RFP	21	8	15	9	12	9	8	10	15	6	8	5	3	4
Age	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	
RCE	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
RFP	1	7	6	3	1	0	5	0	2	0	0	0	1	

Source : RCE & RFP, 2000

Tableau 2 (Figure 2 : Population chinoise enregistrée en Suisse, 1980-2005)

1980	287
1981	334
1982	381
1983	380
1984	414
1985	507
1986	590
1987	689
1988	846
1989	1061
1990	1343
1991	1500
1992	1648
1993	1721
1994	1866
1995	2059
1996	2228
1997	2807

1998	3461
1999	4236.5
2000	5012
2001	6128
2002	6862
2003	7235
2004	6885
2005	6858

Source : OFS, RCE, 1980-2005 (Le chiffre en jaune est le résultat d'une extrapolation linéaire entre 1998 et 2000)

Tableau 3 (Figure 3 : Taux de croissance annuels du PIB réel suisse, de la population chinoise de Suisse et du nombre total d'étudiants chinois à l'étranger (en pourcentages), 1978-2005)

	Population Suisse	PIB Suisse	Population estudiantine chinoise mondiale
1979			103.45
1980	287		21.37
1981	334	1.20	60.83
1982	381	2.00	30.02
1983	380	1.20	33.04
1984	414	1.40	-0.76
1985	507	2.50	21.64
1986	590	2.80	-3.02
1987	689	3.20	25.59
1988	846	2.00	20.91
1989	1061	3.00	14.56
1990	1343	3.40	48.48
1991	1500	3.90	14.20
1992	1648	1.20	-25.11
1993	1721	0.40	-43.45
1994	1866	0.60	77.53
1995	2059	2.00	6.87
1996	2228	0.80	2.57
1997	2807	0.60	51.17
1998	3461	1.20	2.63
1999	4236.5	2.80	122.22
2000	5012	3.20	6.25
2001	6128	2.20	
2002	6862	0.40	
2003	7235	0.60	
2004	6885	-0.20	
2005	6858	2.30	

Source : OFS, RCE, 1980-2005 ; Zhang G., 2003, op. cit., p. 79 ; Lambelet J. C. & Sfreddo C., 2004, op. cit

Tableau 4 (Figure 4 : Population chinoise du village de Vétroz (VS), 2000-2005)

2000	2001	2002	2003	2004	2005
25	49	82	38	4	1

Source : RCE 2000-2005

Tableau 5 (Figure 5 : Population chinoise de Sion et Sierre, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Sierre	36	27	19	22	36	36
Sion	81	125	144	120	154	357
Reste de la Suisse	243.5	296.4	330.9	352.8	334.6	323.2

Source : RCE 2000-2005

Tableau 6 (Figure 6 : Population chinoise des principaux villages-écoles hôtelières, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Horw	186	154	117	108	57	26
Weggis	343	413	368	252	152	42
Churwalden	37	36	42	52	52	53
Leysin	164	141	141	165	80	104
Port-Valais	97	146	141	100	93	75
Randogne	240	314	316	280	216	154
Bulle	3	21	72	71	79	42
Brig	22	42	49	45	45	44
Vitznau	2	3	1	85	69	40
Chardonne	201	174	145	123	93	54
Reste de la Suisse	3945	4924	5737	6278	6235	6404

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 7 (Figure 7 : Mobilités intercantionales et intercommunales des résidents chinois de Suisse, 2000 et 2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Intercommunale	230	289	452	440	403	330
Intercantonale	391	527	607	696	654	518

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableaux 8 et 9 (Figures 8 et 9 : Evolution relative de la population chinoise des principaux cantons (en pourcentages par rapport à l'année précédente), 2000-2005)

	Bern	Fribourg	Bâle-Ville	Aarau	Genève	Zurich	St Gall	Vaud	Valais	Grisons	Suisse
2000	255	88	172	180	562	644	114	997	515	58	5009
2001	326	129	210	250	670	777	107	1142	728	60	6122
2002	404	208	249	307	988	892	129	1219	778	66	6856
2003	443	223	358	335	1133	1005	140	1328	652	84	7224
2004	451	232	342	341	1091	1098	167	1221	598	86	6874
2005	426	200	309	377	1027	1189	183	1212	728	86	6841

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 10 (Figure 10 : Dynamique démographique des villes suisses à forte présence de Chinois, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Zurich	377	436	484	540	588	649
Berne	126	141	152	147	154	146
Lucerne	359	468	410	266	189	139
Bâle	159	200	239	350	330	299
Lausanne	207	252	268	281	311	335
Monteux	226	304	380	452	383	330
Sion	81	125	144	120	154	357
Neuchâtel	61	84	124	100	100	104
Genève	398	477	665	808	809	728
Reste de la Suisse	3018	3641	3996	4171	3867	3771

Source : OFS ; RCE, 2000-2005

Tableau 11 (Figure 11 : Dynamique naturelle de la population résidente chinoise de Suisse, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Décès	4	15	1	8	1	12
Naissances	33	60	44	54	48	54
Total	29	45	43	46	47	42

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 12 (Figure 12 : Flux migratoires des Chinois de Suisse, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Immigration	2200	2471	2623	2258	1870	2011
Emigration	1445	1607	1708	1635	1892	1724
Total	755	864	915	623	-22	287

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 13 (Figure 13 : Naturalisations des Chinois de Suisse, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	127	117	148	164	181	181

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 14 (Figure 14 : Naturalisation des Chinois selon la durée de résidence en Suisse, 2000 et 2005)

Durée	1	2	3	4	5	6	7	
2000	0	2	2	3	4	7	14	
2005	2	4	6	5	10	10	27	
Durée	8	9	10	11	12	13	14	
2000	4	13	8	10	5	12	6	
2005	16	11	8	4	10	6	10	

Durée	15	16	17	18	19	20	21	
2000	9	8	5	6	1	2	5	
2005	16	17	9	3	4	1	2	
Durée	22	23	24	25	26	27	28	49
2000	0	0	0	0	0	0	1	1
2005	0	0	1	0	0	0	0	0

Source : OFS, RCE, 2000-2005 ; (Le chiffre de la case jaune n'apparaît pas dans le graphique).

Tableau 15 (Figure 15 : Durée de résidence en Suisse des Chinois, 1980-2005)

	Moyenne	Médiane	Dernier quartile	Premier quartile
1980	6.0	1.5	0.5	5.5
1981	5.4	1.5	0.5	4.5
1982	5.9	2.5	1.5	6.5
1983	6.9	3.5	1.5	9.5
1984	6.8	4.5	1.5	9.5
1985	6.1	2.5	0.5	5.5
1986	5.9	2.5	1.5	6.5
1987	5.5	2.5	1.5	7.5
1988	4.9	2.5	1.5	5.5
1989	4.3	2.5	0.5	4.5
1990	4.1	2.5	1.5	4.5
1991	4.3	2.5	1.5	4.5
1992	4.7	2.5	1.5	5.5
1993	4.9	3.5	1.5	5.5
1994	4.9	3.5	1.5	5.5
1995	4.7	3.5	1.5	6.5
1996	4.6	3.0	0.5	6.5
1997	3.9	1.5	0.5	5.5
1998	3.6	1.5	0.5	4.5
1999	3.5	1.5	0.6	4.0
2000	3.3	1.5	0.7	3.5
2001	3.4	1.7	0.8	3.9
2002	3.4	1.9	0.9	4.0
2003	3.7	2.2	1.0	4.4
2004	4.2	2.7	1.4	5.0
2005	4.5	3.1	1.2	5.5

Source : OFS, RCE, 1980-2005

Tableau 16 (Figure 16 : Durée de résidence en Suisse des Chinois (de 18 à 34 ans inclus), 1980-2005)

	Moyenne	Médiane	Premier quartile	Dernier quartile
1980	7.7	1.0	1.0	5.0
1981	7.9	3.0	2.0	5.0
1982	9.1	5.0	1.0	7.0
1983	11.0	7.0	3.0	9.0
1984	10.5	5.0	3.0	9.0
1985	8.1	3.0	1.0	11.0

1986	7.8	3.0	1.0	9.0
1987	7.7	3.0	3.0	7.0
1988	6.9	3.0	1.0	7.0
1989	5.9	3.0	1.0	7.0
1990	5.9	3.0	1.0	7.0
1991	6.4	5.0	3.0	7.0
1992	6.7	5.0	3.0	7.0
1993	7.1	5.0	3.0	9.0
1994	6.9	5.0	1.0	9.0
1995	6.4	5.0	1.0	9.0
1996	6.2	3.0	1.0	9.0
1997	4.8	3.0	1.0	7.0
1998	4.1	3.0	1.0	5.0
1999	3.9	2.7	1.0	4.8
2000	3.7	2.4	0.9	4.6
2001	3.8	2.6	1.3	4.8
2002	4.1	2.8	1.4	4.9
2003	4.6	3.6	1.8	5.9
2004	5.4	4.6	2.1	6.9
2005	5.8	4.8	1.9	8.3

Source : OFS, RCE, 1980-2005

Tableau 17 (Figure 17 : Comparaison des structures par âge standardisées de la minorité chinoise de Suisse, 1980-2005 (en pourcentages par rapport à la population de l'année y relative)

Age	1980	1985	1990	1995	2000	2003	2005
0	3	4	21	33	25	32	42
1	3	5	12	19	31	37	38
2	3	3	8	28	32	36	32
3	0	6	9	17	31	37	41
4	0	5	11	16	23	33	45
5	1	6	9	22	28	28	30
6	3	2	8	14	26	26	35
7	2	2	5	16	30	37	31
8	3	2	9	16	18	26	34
9	0	2	6	14	19	33	31
10	3	3	5	16	20	33	45
11	2	6	4	11	18	23	35
12	3	3	3	11	22	28	38
13	2	2	3	10	16	27	39
14	2	1	2	12	14	27	30
15	4	3	5	7	24	27	40
16	2	2	9	9	28	29	38
17	3	4	7	8	64	49	71
18	2	7	4	13	220	168	132
19	4	8	6	10	345	383	168
20	3	12	17	22	346	619	264
21	0	10	18	30	320	497	350
22	5	18	29	54	288	419	448
23	2	11	26	64	260	409	487
24	6	9	31	54	177	371	378
25	7	9	52	64	185	304	260

26	4	11	60	96	155	212	266
27	9	17	115	107	181	207	235
28	6	25	96	64	178	191	215
29	3	17	68	77	154	224	202
30	10	17	49	79	160	205	194
31	4	16	50	95	163	177	160
32	5	19	63	162	146	184	206
33	6	15	79	112	90	189	202
34	5	6	56	72	98	146	154
35	8	14	54	53	94	112	174
36	13	7	34	41	96	110	176
37	7	6	25	67	128	103	143
38	4	10	15	64	110	109	101
39	10	8	19	51	69	130	98
40	6	11	22	54	57	106	108
41	7	7	11	31	35	74	108
42	4	10	12	21	55	62	131
43	8	11	11	20	51	46	115
44	13	6	15	15	41	62	55
45	8	6	20	13	56	52	66
46	5	8	12	8	36	49	48
47	11	6	9	14	24	55	66
48	3	11	7	11	18	43	54
49	6	10	6	11	10	32	51
50	3	7	4	9	12	26	38
51	6	3	6	7	8	13	38
52	3	5	9	7	12	12	26
53	5	5	10	4	10	12	25
54	0	3	12	4	11	15	18
55	3	5	9	6	5	11	10
56	2	8	3	1	10	14	14
57	2	5	4	5	10	7	13
58	1	4	3	11	1	15	7
59	4	1	4	12	7	8	16
60	2	3	2	7	7	2	10
61	3	3	3	6	6	6	14
62	0	4	4	7	5	8	9
63	1	3	3	3	12	5	7
64	1	4	3	3	11	4	5
65	3	2	2	2	9	11	12
66	2	4	2	1	5	10	6
67	0	1	4	4	4	7	4
68	2	3	3	4	3	9	9
69	0	1	3	2	5	5	8
70	1	5	2	2	2	3	7
71	0	1	3	2	3	3	8
72	2	1	0	4	4	4	4
73	1	1	2	2	3	4	4
74	1	1	1	1	3	4	4
75	3	1	5	1	2	5	2
76	0	1	1	2	4	2	4
77	1	0	1	0	2	3	4
78	0	1	1	1	1	2	7
79	0	0	1	0	2	3	0

80	1	1	2	4	4	3	4
81	0	0	1	1	0	0	2
82	1	0	0	2	1	2	3
83	0	0	1	0	0	1	2
84	0	0	0	0	3	0	0
85	0	1	1	1	0	1	1
86	0	0	0	2	1	0	1
87	0	0	0	0	0	2	0
88	0	0	0	1	0	0	1
89	0	0	0	0	0	2	0
90	0	0	1	0	0	0	0
91	0	0	0	0	0	0	0
92	0	0	0	0	0	0	1
Total	287	507	1343	2059	5003	6862	6858

Source : OFS, RCE, 1980 ; 1985 ; 1990 ; 1995 ; 2000 ; 2003 ; 2005

Tableau 18 (Figure 18 : Pyramide des âges et sexes des Chinois de Suisse, 2005)

Age	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Hommes	19	20	24	18	23	15	17	15	13	19	24	18	16	20
Femmes	23	18	8	23	22	15	18	16	21	12	21	17	22	19
Age	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Hommes	17	20	30	69	71	101	143	186	212	162	109	106	97	69
Femmes	23	18	41	63	97	163	207	261	275	216	149	160	137	143
Age	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42
Hommes	75	69	52	62	69	36	48	53	50	34	38	51	50	48
Femmes	126	124	107	143	132	118	126	122	93	66	59	57	58	83
Age	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56
Hommes	60	23	31	24	34	29	22	21	19	14	15	9	6	6
Femmes	54	32	35	24	32	25	28	17	19	12	10	9	4	8
Age	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
Hommes	6	5	3	5	11	6	2	3	7	1	1	5	4	3
Femmes	7	2	13	5	3	3	5	2	5	5	3	4	4	4
Age	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
Hommes	3	1	2	2	0	3	0	5	0	3	1	2	0	0
Femmes	5	3	2	2	2	1	4	2	0	1	1	1	2	0
Age	85	86	87	88	89	90	91	92						
Hommes	1	0	0	1	0	0	0	0						
Femmes	0	0	1	0	0	0	0	1						

Source : OFS, RCE, 2005

Tableau 19 (Figure 19 : Comparaison des effectifs par âge parmi les Chinois de Suisse, 2000 & 2005)

Age	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
2000	11	15	13	19	12	13	14	18	8	7	11	8	10	5
2005	23	18	8	23	22	15	18	16	21	12	21	17	22	19

Age	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
2000	5	9	17	30	118	181	181	184	141	144	110	125	104	121
2005	17	23	18	41	63	97	163	207	261	275	216	149	160	137
Age	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
2000	120	110	115	116	101	61	65	55	52	74	52	42	37	20
2005	143	126	124	107	143	132	118	126	122	93	66	59	57	58
Age	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55
2000	27	20	22	22	17	10	8	3	5	5	6	4	8	2
2005	83	54	32	35	24	32	25	28	17	19	12	10	9	4
Age	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69
2000	2	3	1	3	6	4	4	5	5	3	3	4	2	1
2005	8	7	2	13	5	3	3	5	2	5	5	3	4	4
Age	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
2000	3	1	3	1	2	1	1	2	1	0	1	3	0	0
2005	4	5	3	2	2	2	1	4	2	0	1	1	1	2
Age	84	85	86	87	88	89	90	91	92					
2000	0	2	0	0	0	0	0	0	0					
2005	0	0	0	1	0	0	0	0	1					

Source : OFS, RCE, 2000 & 2005

Tableau 20 (Figure 20 : Comparaison de la formation en cours, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000)

Chinois	Secondaire 1	Secondaire 2	Tertiaire	Inconnu	Aucune
20-24	2.41	4.26	53.82	8.19	31.33
25-29	1.31	2.19	37.27	6.45	52.79
30-34	0.48	0.84	13.77	4.43	80.48
35-39	0.15	0.00	5.04	1.63	93.18
Suisses	Secondaire 1	Secondaire 2	Tertiaire	Inconnu	Aucune
20-24	0.73	12.21	19.02	2.78	65.25
25-29	0.30	1.90	10.94	1.82	85.05
30-34	0.09	0.60	2.75	1.28	95.29
35-39	0.06	0.34	1.14	1.05	97.41

Source : OFS, RFP, 2000

Tableau 21 (Figure 21 : Comparaison du niveau d'inactivité des 15 ans et plus, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000)

Age	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Chinois	88	94	72	41	39	33	34	23	24	63	96
Suisse	15	8	6	20	21	19	19	22	31	58	95

Source : OFS ; RFP, 2009

Tableau 22 (Figure 22 : Comparaison des statuts d'activité, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000)

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65+
Chinois											
Actif	48.1	74.5	83.2	82.7	82.8	84.1	84.3	80.9	73.4	45.8	5.4
Chômeur	2.6	4.6	4.2	3.6	3.2	3.0	2.8	2.6	2.4	2.1	0.1
Non-actif en formation	45.4	16.4	4.4	1.2	0.6	0.5	0.3	0.3	0.3	0.5	0.7
Autre non-actif	3.9	4.6	8.1	12.5	13.3	12.4	12.6	16.2	23.9	51.6	93.8
Suisses											
Actif	12.8	23.0	46.6	62.3	77.9	79.3	79.5	76.8	76.1	38.5	3.4
Chômeur	2.9	5.5	6.7	8.0	6.5	7.0	5.6	3.9	5.8	6.8	0.0
Non-actif en formation	72.3	61.0	35.3	14.5	3.9	2.2	1.7	1.3	0.0	0.0	1.0
Autre non-actif	12.0	10.5	11.5	15.2	11.7	11.5	13.2	18.1	18.1	54.7	95.7

Source : OFS, RFP, 2000

Tableau 23 (Figure 23 : Comparaison de la profession exercée, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000)

Age	Chinois		Suisse	
	30-34	30-34	50-54	50-54
Professions agricoles	0	3.21	0	3.66
Industrie	7.64	11.00	12	11.61
Technique et informatique	16.28	11.12	6	8.23
Professions de la construction et de l'exploitation minière	2.99	5.82	0	4.51
Commerciales et transports	15.61	15.92	2	16.49
Hôtellerie et des services personnels	16.61	8.77	30	9.15
Management, administration, banque, assurances et professions judiciaires	20.60	25.68	20	26.71
Santé, enseignement, scientifiques	19.93	17.77	30	18.96
Non classifiables	0.33	0.72	0	0.67
Total	100	100	100	100

Source : OFS, RFP, 2000

Tableau 24 (Figure 24 : Comparaison de la catégorie socioprofessionnelle, en pourcentages par classe d'âge (30-34 et 50-54 ans), Chinois et Suisses, 2000)

Age	Chinois		Suisses	
	30-34	50-54	30-34	50-54
Dirigeant et prof. Libérales	2.3	0.6	2.3	3.5
Agriculteur et artisans	1.6	2.6	6.1	9.7
Cadre supérieur	6.6	9.0	8.5	7.4
Employés & cadres intermédiaires	4.3	9.7	34.5	27.0
Ouvriers	9.5	11.0	14.2	14.9
Autre	75.8	67.1	34.4	37.5
Total	100	100	100	100

Source : OFS, RFP, 2000

Tableau 25 (Figure 25 : Origine du conjoint parmi les Chinois de Suisse âgés de 18 à 34 ans, (en pourcentages par sexe), 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Non-applicable	2076	2434	2950	2787	2598	2298
Epoux Etranger	517	501	660	640	672	681
Epoux suisse	287	304	508	583	602	600
Non applicable	1534	1977	2263	2180	2034	1798
Epouse étrangère	432	382	444	403	536	509
Epouse suisse	33	44	55	102	100	84
Total	4879	5642	6880	6695	6542	5970

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 26 (Figure 26 : Répartition de la population chinoise par type de permis (en pourcentages), 2000-2005)

	Temporai re (H)	Temporai re (F)	Etablissem ent (H)	Etablissem ent (F)	Courte durée (H)	Courte durée (F)	Autre (F)	Autre (H)
2000	1753	2457	301	337	71	78	5	10
2001	2080	3016	387	433	93	100	5	14
2002	2354	3470	408	446	86	77	7	14
2003	2346	3634	426	491	189	122	7	20
2004	2134	3371	462	534	187	168	7	22
2005	2079	3241	480	604	234	185	8	27

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 27 (Figure 27 : Type de permis de la population chinoise résidente en Suisse en 2005, en fonction du sexe et de la durée de séjour)

	Type de permis			
	B	C	(K/ Ci)	Total
2000				
Hommes	57.7	0.8	41.5	100
Femmes	65.0	0.8	34.2	100
2001				
Hommes	57.3	1.3	41.4	100
Femmes	69.3	0.5	30.2	100
2002				
Hommes	88.4	1.1	10.5	100
Femmes	91.0	0.6	8.4	100
2003				
Hommes	96.5	1.6	1.9	100
Femmes	96.1	1.2	2.6	100
2004				
Hommes	95.1	3.7	1.2	100
Femmes	93.1	4.3	2.5	100

2005	Type de permis			Total
	B	C	(K/ Ci)	
Hommes	81.8	17.2	1.0	100
Femmes	74.8	23.7	1.5	100

Source : OFS, RFP, 2000

Tableau 28 (Figure 28 : Demandes d'asile déposées par des ressortissants de République Populaire de Chine, 1993-2006)

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
72	50	55	48	36	63	84	66	155	350	227	70	87	475

Source : Bérout G., 2007, op. cit.

Tableau 29 (Annexe 1 : Variation du PIB réel, de la population chinoise (sans Hongkong) en Suisse et du nombre d'étudiants chinois à l'étranger (en pourcentages), 1978-2005)

	Population au RCE	Evolution du PIB réel	Etudiants chinois à l'étranger
1978			
1979			103.5
1980	287		21.4
1981	334	1.2	60.8
1982	381	2	30.0
1983	380	1.2	33.0
1984	414	1.4	-0.8
1985	507	2.5	21.6
1986	590	2.8	-3.0
1987	689	3.2	25.6
1988	846	2	20.9
1989	1061	3	14.6
1990	1343	3.4	48.5
1991	1500	3.9	14.2
1992	1648	1.2	-25.1
1993	1721	0.4	-43.5
1994	1866	0.6	77.5
1995	2059	2	6.9
1996	2228	0.8	2.6
1997	2807	0.6	51.2
1998	3461	1.2	2.6
1999	4236.5	2.8	122.2
2000	5012	3.2	6.3
2001	5828	2.2	
2002	6572	0.4	
2003	6955	0.6	
2004	6615	-0.2	
2005	6598	2.3	

Source : OFS, RFP, 1970 ;1980,1990 & 2000 ; OFS, RCE, 2000-2005 ; 1980-2005 ; Zhang G., 2003, op. cit., p. 79 ; Lambelet J. C. & Sfreddo C., 2004, op. cit.

Tableau 30 (Annexe 2 : Moyenne d'âge des Chinois lors de l'arrivée en Suisse)

2000	25.6
2001	25.1
2002	25.3
2003	25.7
2004	27.2
2005	26.9

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 31 (Annexe 3 : Comparaison de la formation achevée, en pourcentages par classe d'âge, Chinois et Suisses, 2000)

Suisse					
Age	Secondaire 1	Secondaire 2	Tertiaire	Inconnu	Aucune
20-24	21.7	66.3	4.2	7.9	0.0
25-29	15.9	56.7	20.6	6.8	0.0
30-34	17.5	50.9	25.2	6.3	0.0
35-39	20.0	49.2	24.4	6.4	0.0
40-44	22.5	48.5	22.7	6.3	0.0
45-49	24.7	48.0	21.1	6.1	0.0
50-54	26.6	47.9	19.6	5.8	0.0

Chinois					
Age	Secondaire 1	Secondaire 2	Tertiaire	Inconnu	Aucune
20-24	30.9	17.3	11.5	40.3	0.0
25-29	18.3	18.7	33.9	29.2	0.0
30-34	18.1	16.2	43.5	22.3	0.0
35-39	20.3	9.5	53.3	16.9	0.0
40-44	21.2	13.5	45.9	19.5	0.0
45-49	29.7	9.6	33.7	27.1	0.0
50-54	25.2	9.7	23.9	41.3	0.0

Source : OFS, RFP, 2000

Tableau 32 (Annexe 4 : Pourcentage de la population chinoise naturalisée par an, 2000-2005)

	2001	2002	2003	2004	2005
Zurich	5.3	3.7	5.3	3.6	4.6
Bern	4.7	8.3	2.0	2.9	4.4
Luzern	0.4	0.4	1.9	1.6	1.3
Fribourg	5.7	1.6	1.4	2.2	0.9
Bâle-Ville	4.7	2.9	2.8	2.8	2.9
St Gall	5.3	4.7	2.3	5.0	3.0
Grisons	0.0	1.7	0.0	1.2	8.1
Aarau	3.3	2.8	3.9	7.5	4.4
Vaud	0.7	1.7	0.8	1.5	1.9
Valais	0.2	0.7	0.0	0.2	0.2
Genève	2.8	2.2	2.5	2.2	2.0

Source : OFS, RFP, 2000-2000

Tableau 33 (Annexe 5 : Acquisitions de la nationalité suisse par sexe, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hommes	44	46	50	63	56	63
Femmes	84	72	98	101	125	119

Source : OFS ; RCE, 2000-2005

Tableau 34 (Annexe 6 : Origine du conjoint des Chinois de Suisse, par sexe (en pourcentages), 2000-2005)

Hommes	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Non applicable	70.9	76.7	77.0	75.4	68.3	66.2
Epouse étrangère	27.2	21.3	20.8	20.8	27.8	30.3
Epouse suisse	1.9	2.1	2.2	3.8	3.9	3.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Femmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Non-applicable	69.2	72.1	69.0	65.8	62.7	59.9
Epoux Etranger	20.7	18.0	18.2	18.9	20.8	22.7
Epoux suisse	10.2	9.9	12.8	15.3	16.5	17.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 35 (Annexe 7 : Statut matrimonial des Chinois lors de l'arrivée en Suisse (en pourcentages), 2000-2005)

Hommes	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Non applicable	76.1	81.0	80.7	79.4	72.4	73.8
Epouse étrangère	23.3	17.8	18.8	19.9	26.5	25.4
Epouse suisse	0.6	1.2	0.5	0.7	1.1	0.8
Total	100	100	100	100	100	100

Femmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Non-applicable	78.5	79.5	76.4	76.0	71.3	69.4
Epoux Etranger	16.8	15.6	16.6	17.0	19.3	20.7
Epoux suisse	4.8	4.9	7.1	7.0	9.4	9.9
Total	100	100	100	100	100	100

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 36 (Annexe 8 : Dynamique de l'immigration chinoise par sexe, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hommes	2224	2654	2991	3029	3056	2809
Femmes	3104	3491	4358	4456	4259	4002

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 37 (Annexe 9 : Comparaison des structures par âge de la population chinoise masculine de Suisse, 2000 et 2005)

Age	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
2000	14	16	19	12	11	15	12	12	10	12	9	10	12	11	9
2005	19	20	24	18	23	15	17	15	13	19	24	18	16	20	13
Age	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
2000	15	11	34	102	164	165	136	147	116	67	60	51	60	58	44
2005	17	20	30	69	71	101	143	186	212	162	109	106	97	69	75
Age	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44
2000	45	47	45	29	33	39	44	53	57	27	20	15	28	31	18
2005	69	52	62	69	36	48	53	50	34	38	51	50	48	60	23
Age	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
2000	34	19	14	10	7	7	3	6	6	3	3	8	7	0	4
2005	31	24	34	29	22	21	19	14	15	9	6	6	6	5	3
Age	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74
2000	1	2	1	7	6	6	6	1	2	2	2	1	0	3	1
2005	5	11	6	2	3	7	1	1	5	4	3	3	1	2	2
Age	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	
2000	2	1	2	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	
2005	0	3	0	5	0	3	1	2	0	0	1	0	0	1	

Source : OFS, RCE, 2000 & 2005

Tableau 38 (Annexe 10 : Comparaison de la profession exercée, en pourcentages par classe d'âge (30-34 et 50-54 ans), Chinois et Suisses, 2000)

Age	Chinois		Suisses	
	30-34	50-54	30-34	50-54
Professions agricoles	0.0	0.0	0.0	2.6
Industrie	4.5	3.7	4.5	8.2
Technique et informatique	9.5	1.9	9.5	5.8
Professions de la construction et de l'exploitation minière	1.7	0.0	1.7	3.2
Commerciales et transports	9.1	0.6	9.1	11.6
Hôtellerie et des services personnels	9.7	9.3	9.7	6.4
Management, administration, banque, assurances et professions judiciaires	12.0	6.2	12.0	18.8
Santé, enseignement, scientifiques	11.6	9.3	11.6	13.3
Non classifiables	0.2	0.0	0.2	0.5
Inconnu	1.2	45.7	1.2	7.2
Inactif ou sans emploi	40.5	23.5	40.5	22.5
Total	100	100	100	100

Source : OFS, RFP, 2000

Tableau 39 (Annexe 12 : Ventilation de la population chinoise de Suisse par état matrimonial, 2000-2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Célibataire	3695	3159	3959	4397	4474	3948
Divorcé	135	89	102	111	108	115
Marié	2992	1740	2040	2326	2624	2784
Veuf	36	24	27	28	29	38

Source : OFS, RCE, 2000-2005

Tableau 40 (Annexe 13 : Population résidente chinoise en 2005 distribuée par sexe et années d'immigration)

	1962	1963	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	
Hommes	0	2	2	1	1	0	1	0	0	0	2	2	3	2	
Femmes	2	1	0	1	1	2	2	2	1	1	2	1	4	3	
	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
Hommes	1	0	1	7	1	1	5	4	2	8	11	14	27	37	
Femmes	2	1	5	9	1	4	6	7	12	18	10	18	33	38	
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Hommes	39	24	50	55	58	55	94	139	211	285	441	533	493	590	855
Femmes	38	44	39	48	40	49	60	70	105	135	233	352	331	367	703

Source : OFS, RCE, 2005

Tableau 41 (Annexe 14 : Comparaison des années d'arrivée des populations chinoises de Suisse, 1980 & 1982)

Année	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
1980	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1982	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Année	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942
1980	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
1982	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
Année	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
1980	0	0	0	0	0	0	3	1	0	2	0	0	1	0	0
1982	0	0	0	0	0	0	3	1	0	2	0	0	1	0	0
Année	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
1980	1	0	2	0	2	4	5	1	4	5	2	9	3	12	3
1982	1	0	2	1	2	7	6	3	10	8	3	9	5	12	4
Année	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983				
1980	8	7	11	5	8	4	22	89	70	89					
1982	8	5	11	5	8	3	16	84	32	65	58				

Source : OFS, RCE, 1980 & 1982

Bibliographie

- Ouvrages

GAILLARD Anne Marie & GAILLARD Jacques, *Les enjeux des migrations scientifiques internationales : De la quête du savoir à la circulation des compétences*, 1999, L'Harmattan, Paris

GREENHALGH Susan & WINCKLER Edwin A., 16 Sept., 2005, *Governing China's Population : From Leninist to Neoliberal Biopolitics*, Press Universitaire de Standford, Palo Alto

MA MUNG Emmanuel, 2000, *La diaspora chinoise : Géographie d'une migration*, Géophrys, Paris

Le Petit Larousse illustré, 2001, Larousse / HER, Paris

PIGUET Etienne, 2005, *L'immigration en Suisse depuis 1948 : Une analyse des flux migratoires*, Seismo, Zürich

SHENKAR Oskar, 2006, *The chinese century : The rising Chinese economy and its impact on the global economy, the balance of power, and you job*, Wharton school publishing, Indianapolis

- Articles

AFP, *China heads for top spot in tourism rankings*, Sydney Morning Herald, Sydney

BARABANTSEVA Elena, 2005, *Trans-nationalising chineseness : Overseas chinese policies of the PRC's central government*, 2005, Asien, n° 96, p. 7-28, Hamburg

BARMAN Geneviève & DULIOUST Nicole, 1988, *Les années françaises de Deng Xiaoping*, Vingtième Siècle, Paris, n° 20

BLOCH Edgard, 13 février 2004, *Un campus en Chine*, Le nouvelliste, Sion

BUSSARD Stéphane, 26 juillet 2000, *La Suisse Romande, école à la mode des futures hôteliers chinois*, Le Temps, Genève

BUSSARD Stéphane, 17 avril 2000, *Chez les Chinois de Genève, qui ont transporté la Chine sur leur dos*, Le Temps, Genève

CECCAGNO Antonella, 2003, *New Chinese migrants in Italy*, International migration, vol. 41, n° 3, OIM, Genève

CHUARD Patrick, 30 mai 2001, *Des Chinois dans la Broye*, 24 Heures, Lausanne

Confédération Suisse, 2007, *Loi Fédérale sur l'acquisition et la perte de nationalité suisse*, Berne, Cf. http://www.admin.ch/ch/f/rs/141_0/index.html (Consulté en juin 2007)

CONSEIL FEDERAL, 2004, *Rapport concernant l'accréditation des écoles privées en Suisse*, Berne

CORMON Pierre, 7 avril 2006, *Les étudiants chinois ont de plus en plus de peine à obtenir des visas pour étudier en Suisse*, Entreprise romande

EIMER David, 7 mai 2007, *China launches plan to lure back brains*, Sunday Telegraph, Londres

FEUZ Corinne, 2003, *Ecole Hôtelière fermée, étudiants lésés ?*, Le Matin, Lausanne

GIESE Karsten, 2003, *New Chinese migration to Germany : Historical consistencies and new patterns of diversification within a globalized migration regime*, International migration, vol. 4, n° 3, OIM, Genève

GROSS Dominique, 2006, *Immigration policy and foreign population in Switzerland*, World Bank policy research working paper 3853, Vancouver

GUERASSIMOFF Carine, 2003, *The new Chinese migrants in France*, International migration, vol. 4, n° 3, OIM, Genève

HADDAD Paula, 2006, , *Etre Juif ---En Suisse*, Tribune Juive, Paris, Cf.
http://www.tribunejuive.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=27&Itemid=213
(consulté en juillet 2007)

Her Majesty's Stationery Office, Site Web du Premier Ministre Britannique, cf.
<http://www.pm.gov.uk/output/Page49.asp,p.49> (consulté en juillet 2007)

JIANG Zemin, 1993, *Basic Law of the Macao Special Administrative Region of the People's Republic of China*, Beijing, cf. <http://www.umac.mo/basiclaw/english/main.html> (consulté en août 2007)

教育涉外监管信息网, juin 2003, 驻瑞士使馆教育参赞刘宝利指出留学瑞士须全面了解情况留学预警, cf. <http://www.jsj.edu.cn/> (consulté en juin 2007)

LAMBELET Jean-Christian & SFREDDO Claudio, 2004, *Comment dynamiser l'économie Suisse ?*, Institut Créa, HEC, Lausanne

LE MATIN, 18 mars 2006, *Crise chinoise dans les écoles*, Lausanne

Le Temps,

- 2 février 2007, *Immigration clandestine: des policiers français accusent la Suisse de laxisme*, Genève
- 10 mai 2006, « *Les étudiants chinois veulent des cours de qualité* » ; Question à Zhu Bangzao, ambassadeur de Chine en Suisse, Genève
- 20 septembre 2005, *Touristes chinois : Les vacances sans retour*, Genève

LI Peter S., 2005, *The rise and fall of Chinese immigration to Canada : Newcomers from Hong Kong Special administrative region of China and Mainland China, 1980-2000*, International migration, vol. 43, n° 3, OIM, Genève

LIANG Zai & MOROOKA Hideki, 2004, *Recent trends of emigration from China : 1982-2000*, International migration, vol. 42, n° 3, OIM, Genève

MAY Piaget, 3 octobre 2003, *Les tribulations malheureuses de Li Cheng*, Le Temps, Genève

MAY Piaget, 8 août 2003, *En pleine période d'examen, le Geneva Business Institute fait faillite*, Le Temps, Genève

MELO Xénia & ROCHA DA SILVA Pascal, 2007, *Projection de la population en Chine, 2000-2050*, Université de Genève

NEBEL Pierre, 2003, *Une business school d'Ardon fait scandale en Chine : Après s'être plaints de leur établissement, huit étudiants chinois ont été expulsés, révélant des pratiques douteuses : l'image de la Chine en Suisse en prend un coup : enquête*, L'Hebdo, Lausanne

NICOLET Laurent, 7 mars 2006, *Vrais étudiants ou migrants clandestins? Casse-tête chinois en Valais*, Le Temps, Genève

NIETO Gladys, 2003, *The Chinese in Spain*, International migration, vol. 41, n° 3, OIM, Genève

NYIRI Pál, 2003, *Chinese migration to Eastern Europe*, International migration, vol. 41, n° 3, OIM, Genève

Office Fédéral de l'Immigration, de l'intégration et de l'émigration ; Office Fédéral des Réfugiés & Corps des gardes-frontières, 2004, *Rapport sur la migration illégale*, Berne

Office Fédéral des Migrations, 10 janvier 2007, *Statistique en matière d'asile-2006*, Berne

Office Fédéral des Migrations, 2006, *Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE*, Berne, Cf. http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/schweiz_eu/ausdehnung_des_freizuegigkeitsabkommens.html (consulté en juillet 2007)

Office Fédéral des Migrations, 28 déc. 2005, Directive, *Etudiants ressortissants de République Populaire de Chine*, Berne

Office Fédéral de Justice et Police, mai 2006, *Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse*, Berne

Office Fédéral de la Statistique, 2006, *La population étrangère en Suisse*, Département de l'intérieur, Berne

Office Fédéral de la Statistique,

- Registre Central des Etrangers, 1980-1998 (données partielles)
- Registre Central des Etrangers, 2000-2005 (données complètes)
- Recensement Fédéral de la Population, 2000

Organisation Internationale pour le Travail, 18 décembre 2006, *The return of the "sea turtles" : Reversing the brain drain in China*, Genève

Organisation des Nations Unies, ONU, *World Population Prospects*, New York, cf. <http://esa.un.org/unpp/p2k0data.asp> (consulté en juin 2007)

Perspective Monde, *Taux de natalité brut (pour 1000 habitants)*, Université de Sherbrooke, Québec, cf. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?Langue=fr&codePays=CHE&codeStat=SP.DYN.CBRT.IN&codeStat2=x> (Consulté en août 2007)

ROCCI Ludovic, 28 mai 2006, *La Confédération va voler au secours des écoles privées*, Le Matin, Lausanne

SPIELMANN Jean, 12 juin 1989, *Etudiants chinois de Suisse*, Parlement Fédéral, Berne

SPRING David, 24 novembre 2006, *Le casse tête chinois des écoles de langues*, L'Hebdo, Lausanne

THAYER Watkins, 2007, *Economic development in China after Mao*, San Jose State University, San Jose, Etats Unis, Cf. <http://www.sjsu.edu/faculty/watkins/china2.htm> (consulté en juillet 2007)

THUNØ Mette, 2003, *Conclusion*, International migration, vol. 41, n° 3, OIM, Genève

VUILLEUMIER Marc, 2007, *Dictionnaire historique de la Suisse, Etrangers : Les effectifs avant 1914*, Berne, cf. <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10384-1-2.php> (consulté en août 2007)

WALTHER Alain, 28 juin 2000, *La filière vaudoise des Chinois*, Le Matin, Lausanne

WANNER Philippe, juin 2004, *Migration et intégration, Populations étrangères en Suisse*, OFS, Neuchâtel

WEN Qiang, 17 août 2002, *Un assassinat en Suisse met à nouveau en lumière les aspects négatifs des écoles hôtelières*, Beijing Youth, Beijing

WEN Qiang, 17 août 2000, *瑞士酒店管理学校背后的骗局*, Beijing Youth, Beijing

XIANG Biao, 2003, *Emigration from China : A sending country perspective*, International migration, Vol. 41, N° 3, OIM, Genève

ZHANG Guochu, 2003, *Migration of highly-skilled Chinese to Europe : Trends and perspectives*, International migration, vol. 41, n° 3, OIM, Genève

ZIEGLER Jean, 18 juin 1990, *Menaces contre les étudiants chinois de Suisse*, Parlement Fédéral, Berne

ZIMMERMANN Pierre, 22 décembre 2006, *Problèmes dans les écoles privées? Berne refuse de s'en mêler*, La Tribune de Genève, Genève

- Autres

Association Suisse des Ecoles Hôtelières (ASEH), jan. 2006, *Swiss higher education system*, Coire

ASEH, 2006, *瑞士酒店管理教育质量保证*, Le Bouveret, cf. http://www.aseh.ch/flyer_chinese.pdf (consulté en juin 2007)

BARMAN Alois, 25 sept 2002 à 16h, *Procès-verbal de la séance de l'Association vaudoise des écoles privées*, Office Fédéral des Etrangers, Lausanne-Ouchy

BEROUD G rald, 2006, Sinoptic, *Services et  tudes du monde chinois*, cf. <http://www.sinoptic.ch> (consult  en juin-ao t 2007)

Directories, *Pages jaunes*, Berne, cf. <http://www.directories.ch/pagesjaunes/index.aspx?language=fr> (consult  en juin 2007)

FREYSINGER Oskar, 7 juillet 2007, Objet parlementaire, Conseil National, Bern

Site de discussion en chinois au sujet de la Suisse, cf. www.ruishi.info (consult  en juin 2007)

Wikip dia, Encyclop die libre en ligne, (consult  en ao t 2007), cf. <http://en.wikipedia.org> (Consult  en juillet 2007)